

# R F E Info



n° 68 – Décembre 2006

« de l'information avant toute chose »

Sur Internet : [www.AFEinfo.com](http://www.AFEinfo.com)

## Le choix... de voter !

Quel est le rapport entre l'élection de Miss France 2007 et la présidentielle française ? Le nombre de candidats. 37 pour la couronne de Miss France, 39 candidats déclarés pour le sacre à l'Élysée. Certes il y a des podiums à gagner pour la Reine des belles, compétitions locales, régionales et nationale, mais il y a aussi des barrières à franchir pour le futur locataire de la République. Les premières sont les primaires, les suivantes sont les parrainages. 500 parrainages d'élus à réunir dans 30 départements avec un maximum de 50 par département. La chose paraît simple pour les « grands » candidats des grands partis qui ont leurs élus nationaux, locaux maires et autres. En revanche cela devient plus difficile pour les « petits » candidats. Ceux qui n'ont pas de soutien ou des difficultés à convaincre les maires, eux-mêmes redevables si ce n'est d'investiture en tout cas de subventions et d'interventions nécessaires.

Les Conseillers des Français de l'Étranger ne sont pas très nombreux par rapport aux 40.000 parrains possibles, mais ils sont intéressants car ils représentent un département. Beaucoup avaient parrainé des candidats lors des dernières présidentielles. *Comment faire ?* Du 1<sup>er</sup> mars au 16 mars 2007, à 18 heures (heure locale), les présentations peuvent être déposées auprès du chef de poste, qui assure, après en avoir délivré récépissé, la notification au Conseil constitutionnel.

Après le débat sur les pressions des partis pour influencer les parrainages, la question de la publication des noms des parrains est revenue dans l'actualité. Jusqu'à présent, ces noms étaient publiés au Journal officiel et sur Internet, mais le Conseil des Sages avait pris l'initiative d'afficher tous les noms dans ses locaux. Hommes politiques et journalistes venaient en prendre connaissance. Toutefois, le Conseil constitutionnel a annoncé, il y a quelques semaines, qu'il renonçait à afficher dans son hall les noms superflus. Ainsi seuls les 500 noms nécessaires (tirés au sort) seront rendus publiés au Journal officiel. C'est-à-dire une infime fraction des parrains des grands candidats, et pratiquement l'intégralité des soutiens péniblement réunis par les « petits ».

On peut penser que les élus soutiendront moins les candidatures de témoignage ou dérangeantes. Peu d'élus disent vouloir à nouveau se risquer à la « roulette russe » de la publication. Il y a également des instructions de parrainages sévères qui conduiront à réduire le nombre de candidats, afin d'encourager ce vote « utile », qui avait si cruellement fait défaut.

Côté électeur, le souci est la participation, en particulier celle des Français de l'Étranger. D'abord l'inscription sur les listes électorales. Les élus à l'AFE, les organisations UFE et ADFE ont bien joué leur rôle d'information, de même que les consulats (sur la liste unique). On peut s'attendre à près de 800.000 inscrits sur la liste à l'étranger. On aura doublé le nombre d'inscrits par rapport à 2002. Reste maintenant à faire voter. Ce sera dans les prochains mois le rôle des partis qui

soutiennent les candidats, relayés par leurs représentants, délégués et élus locaux. La politisation de cette élection devrait faire augmenter sensiblement la participation habituellement trop faible des Français à l'étranger. On devra continuer à améliorer, voire réformer, certains fonctionnements du système électoral à l'étranger et ce devrait être les propositions de la nouvelle Commission temporaire de la participation à l'AFE.

Ancien rapporteur de la Commission temporaire de la réforme qui, malgré les dires de certains, a abouti à de nombreuses améliorations du CSFE, je me dois de rappeler les lois et règlements qui s'en sont suivis : Assemblée des Français de l'Etranger, Vice-Présidents élus par les seuls membres élus, sessions publiques comme dans les assemblées du Parlement, limitation des membres désignés, devenus personnalités qualifiées sans droit de vote, amélioration du statut des Conseillers etc... Sur le plan électoral, les propositions de cette commission ont abouti à la liste électorale unique, à l'assouplissement de la propagande électorale au sein de l'Union européenne, mais aussi à une loi autorisant le vote par internet pour les élections à l'AFE. Certes, la dernière expérience n'a pas été concluante. Il faut que la commission créée en examine les raisons et fasse des propositions.

Les Français de l'étranger sont les précurseurs en matière de démocratie participative, thème de campagne cher à certain, ou à certaine... A ce titre, on peut dire que nous avons eu le courage de faire une réforme risquée, mais nécessaire. On peut dire également que nous avons essuyé les plâtres. Doit-on pour autant remettre en cause cette avancée démocratique ? Certainement pas. Je suis et reste convaincu que les nouvelles technologies sont les moyens – et non la fin – qui permettront l'expression d'une véritable vie politique à l'étranger et le développement d'une tradition citoyenne et démocratique parmi les communautés françaises résidant hors de nos frontières.

Le vote par Internet est destiné dans un avenir proche à se développer, à se moderniser et à s'institutionnaliser. L'expérience, l'expertise même, des Français de l'étranger et de leurs élus seront une valeur ajoutée dans cette voie.

Un débat va s'ouvrir à l'AFE au sein de cette nouvelle commission temporaire. Il va également se développer durant la campagne présidentielle, à l'échelle nationale. A nous, élus des Français établis hors de France, de faire entendre la voix de nos compatriotes auprès des instances nationales. J'ai confiance en cette Commission. Il faut souligner que les membres de l'AFE qui seront amenés à y siéger le feront par volonté d'apporter leurs idées et donc leur pierre à l'édifice de la maison des Français de l'étranger. Les Français de l'étranger ont cette force d'être intégrés dans des systèmes étrangers dont ils retiennent des expériences qui pourraient nous servir.

Pour cela, une tribune doit voir le jour. L'AFE doit être un creuset d'idées qui résonne au-delà du Centre Kléber. Il en va du poids politique accordé aux élus des Français de l'étranger. Et de ce poids, notre visibilité et nos pouvoirs pour agir en faveur de nos compatriotes... Ayons en mémoire que les candidats à l'élection présidentielle ne peuvent se désintéresser du potentiel de quelque 800.000 électeurs. Surtout en cas de score serré : ces électeurs à part - mais à part entière - pourraient détenir la clé du portail du 55 rue du Faubourg Saint Honoré...

« *Aide toi, le ciel t'aidera* » peut-on lire dans la fable. Les Français de l'Etranger devraient prendre conscience de la valeur de leur bulletin de vote. Pour peu que ces bulletins soient nombreux dans l'urne, les politiques les aideront à mieux être pris en compte dans les décisions les concernant.

*A bon entendeur, Salut.*

**Robert del Picchia**

# SOMMAIRE du NUMERO 68

## Editorial

« *Le choix de... voter !* »

par Robert del PICCHIA p.1

## Sommaire

du numéro 68 de RFE *Info* p.3

## ASSEMBLÉE des FRANÇAIS de L'ÉTRANGER

Réunion du Bureau de l'AFE :  
L'ordre du jour p.4

**Entretien avec Philippe FAURE,**  
*Secrétaire général du Quai d'Orsay* p.5

Composition des Commissions p.10

Comptes-rendus des travaux en Commissions  
lors de la réunion plénière p.13

Création de Commissions temporaires p.20

## Entretien avec des nouveaux élus à l'AFE :

« *La première impression est toujours la bonne* »

Marie-José CARON, Stockholm p.22

Robert LABRO, Milan p.23

Nelly MULLER, Athènes p.25

Francis NIZET, Pékin p.26

Georges-Francis SEINGRY, Bruxelles p.28

Marie-Claire SPARROW, Londres p.30

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2007

*Sondages, sondages...* p.31

Les 39 candidats p.32

La participation des Français de l'étranger p.35

## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

### Loi de finances pour 2007

Affaires étrangères p.37

Aide au Développement p.38

Défense p.40

## EUROPE

COOPÉRATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

**DOSSIER** p.43

*Élargissements, la fin d'un cycle*

**Intervention de Robert del PICCHIA**  
p.46

**LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE à travers la**  
**sécurité sociale,**

par Nadine FOUQUES-WEISS p.52

## INTERNATIONAL

**Déplacement du Premier ministre**  
**en Afrique** p.53

*Allocution prononcée devant la communauté*  
*française en Afrique du Sud*

**La situation des Français du Liban** p.56

Entretien avec Denise REVERS-HADDAD,  
*conseillère élue à Beyrouth*

**La dé cristallisation des pensions :**  
**de l'équité à l'égalité** p.58

Entretien avec Hamlaoui MEKACHERA,  
*Ministre délégué aux Anciens combattants.*

**Etats-Unis : les élections de mi-mandat** p.59

*Analyse de Jean LACHAUD*

*Conseiller élu pour la circonscription de Washington*

**Ambassades et Consulats virtuels** p.61

## CARNET

**Livres** p.62

**Décorations** p.63

**Nominations** p.66

*Conte de Noël* p.69

Les publications RFE *Info* et **INFOS**  
**hebdo**

sont en ligne à l'adresse suivante :

[www.afeinfo.com](http://www.afeinfo.com)

## Ordre du jour du Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger

Centre des conférences internationales 19, avenue Kléber – 75016 Paris

### Vendredi 15 décembre 2006

|   |   |
|---|---|
| 08 H 30   | Réunion du collège des vice-présidents  |
| 09 H 00   | Réunion des bureaux des commissions permanentes   |
| <b>BUREAU</b>   |   |
| <i>Sous la présidence de Monsieur Antoine Valenza, Premier Vice-président</i> |   |
| 10 h 00   | - Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger<br>- Approbation des commissions administratives<br>- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée plénière de septembre 2006 |
| 11 h 00   | Examen des questions d'actualité et des questions orales  |
| <i>Sous la présidence de Madame Claudine Lepage, Vice-présidente</i>          |   |
| 14 H 30   | Organisation de l'élection présidentielle à l'étranger  |
| 15 h 00   | Présentation du « guichet de l'administration électronique »  |
| 16 H 15   | Constitution de la commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France et de la Commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger                   |
| 17 H 00   | Compte-rendu de l'exécution du budget 2006 de l'AFE et prévisions budgétaires pour 2007   |

### Samedi 16 décembre 2006

|  |   |
|--|---|
| 8 H 30   | Réunion du collège des Vice-présidents élargi.  |
| <b>BUREAU</b>  |   |
| <i>Sous la présidence de Madame Claudine Schmid, Vice-présidente</i> |   |
| 10 h 00  | Point sur la réunion de la réunion du collège des Vice-présidents élargi  |
| 10 h 15  | Point sur l'organisation et les objectifs du groupe de communication  |
| 10 h 35  | Formation des membres de l'assemblée  |
| 10 h 50  | Point sur le « Livre vert sur la protection diplomatique et consulaire » de la Commission européenne, par le Sénateur Robert Del Picchia  |
| 11 h 20  | - Remise du rapport de la commission temporaire de la Formation professionnelle<br>- Projet d'ordre du jour de la 6ème session de l'Assemblée ( mars 2007 )<br>- Arrêt de la date de la session plénière de septembre |

# ENTRETIEN AVEC PHILIPPE FAURE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU QUAI D'ORSAY

**Le Secrétaire général du Quai d'Orsay, Monsieur Philippe FAURE, a annoncé lors de la dernière Conférence des Ambassadeurs, une série de réformes destinées à moderniser l'institution diplomatique et à améliorer la représentation des Français établis hors de France. Il a accepté de répondre aux questions de RFE Info.**

*1. Monsieur le Secrétaire général, vous avez pris votre poste très récemment. Si j'en crois la presse, vous n'avez pourtant pas tardé à avancer des idées nouvelles à la Conférence des Ambassadeurs. Il y aurait un « malaise » au sein de l'institution du Quai d'Orsay, parmi le corps diplomatique. Qu'en est-il selon vous ?*

N'exagérons pas les choses. Mais il est vrai que le moral de la Maison n'est pas au plus haut. J'y vois la conjonction de plusieurs facteurs :

- d'abord, les efforts d'économie très importants qui ont été imposés à notre Ministère depuis plusieurs années se ressentent aujourd'hui sur les conditions de travail et de vie des agents. Nous sommes loin de l'image d'Epinal d'un corps de fonctionnaires privilégiés, menant une vie de rêve à l'étranger !

- par ailleurs, comme la plupart des administrations françaises, nous sommes confrontés à une situation démographique difficile : le sommet de notre pyramide est plus large que notre base, ce qui pèse sur

les perspectives de carrière des plus jeunes.

-enfin, les jeunes agents ont des attentes différentes de celles de leurs aînés : ils sont préoccupés par la carrière de leur conjoint, les conditions de scolarisation de leurs enfants...

Tout ceci aboutit à une sorte de crise d'identité. Le Ministre en est bien conscient et a reçu au mois de juillet dernier un groupe de jeunes diplomates venu lui exposer ses difficultés. Nous avons identifié une dizaine de mesures simples, mais susceptibles de remonter le moral des agents. A nous de leur rendre des perspectives ! C'est vraiment ma principale tâche.

*2. Au Ministère des Affaires étrangères, la question des nominations est toujours très sensible, en raison notamment des conditions de vie, de carrière, des conjoints, des nominations de dernière minute... Certains diplomates se sentent brimés. Il n'est en effet pas facile de toujours nommer le meilleur au meilleur endroit. Comment devrait-on faire ?*

Nous procédons, chaque année, toutes catégories confondues, à plusieurs centaines de nominations. Les procédures d'affectation ne sont pas une science exacte et il arrive effectivement qu'un agent n'obtienne pas un poste correspondant à ses compétences, à ses vœux de carrière, ou plus simplement à ses goûts.

Il faut aussi prendre en compte un phénomène que vous relevez très justement : la question du conjoint, notamment l'éventuelle poursuite de sa carrière professionnelle à l'étranger,

intervient de plus en plus dans les critères de choix des agents. C'est une aspiration bien légitime, mais il est clair qu'elle ne simplifie pas la tâche de notre direction des ressources humaines.

Nous nous adaptons à cette nouvelle donne. Nous disposons ainsi d'instruments de plus en plus sophistiqués pour garantir une plus grande transparence dans les postes qui se libèrent, pour définir très précisément les profils de candidatures attendus, et pour permettre aux agents de faire valoir leurs

atouts, comme leurs contraintes personnelles.

Je pense objectivement que ce dispositif est assez pionnier en France, tous Ministères confondus. Pour avoir

rencontré plusieurs de mes homologues, je constate aussi que nous soutenons la comparaison face à nos principaux partenaires.

*3. Monsieur le Secrétaire général, nous sommes le deuxième réseau diplomatique après les Etats-Unis. Avons-nous les moyens de notre réseau ? Nos postes ont-ils vocation à assurer une forme de « service public universel » ou doivent-ils avant tout être des outils d'influence ?*

Il y a aujourd'hui un consensus sur le fait que nous avons atteint un point où il est devenu très difficile d'entretenir notre réseau tel qu'il est. Nos effectifs sont en baisse, nos crédits immobiliers ne nous permettent plus d'entretenir dignement nos bâtiments, dont beaucoup sont des monuments historiques. Comme je l'ai dit lors de la conférence des Ambassadeurs, à maintenir le *statu quo*, nous risquons de parvenir à l'effet contraire de celui qui est recherché, en donnant l'image d'une diplomatie paupérisée.

Comment répondre à ce problème ? De mon point de vue, il n'y a que deux solutions :

- la première consiste à restreindre notre réseau, c'est-à-dire à fermer un nombre non négligeable de postes. C'est évidemment une voie compliquée : contrairement aux autres Ministères disposant d'un réseau à l'étranger, nous ne pouvons pas partir si facilement d'un pays. Car, alors, il n'y a plus personne, plus aucun service français, bref, plus de drapeau. C'est un peu comme lorsque l'on annonce la fermeture d'un bureau de

poste dans un village : dans la mesure où il s'agit en général du dernier service public, il cristallise sur lui toutes les attentes.

- la seconde solution consiste à mieux moduler notre présence, c'est-à-dire à être mieux présent dans les zones où se joue notre influence, et à inventer des formes de représentation plus légère dans les autres. C'est ainsi que nous transformons des Consulats généraux, notamment en Europe, en « Consulats généraux à gestion simplifiée » : ils sont déchargés de la gestion administrative, ce qui permet d'économiser des emplois et des crédits de fonctionnement, et ils se concentrent sur les fonctions dites d'influence : analyse politique, rayonnement culturel... C'est une vraie alternative à la fermeture pure et simple, en même temps qu'un moyen de nous redéployer vers les zones émergentes.

Ce mouvement de redéploiement n'est pas négligeable : d'ici 2010, 1 500 emplois auront été transférés vers l'Asie et l'ex-CEI et nous aurons développé de façon importante notre réseau consulaire en Chine et en Inde.

*4. Dans le train de réformes engagées sous l'autorité du Ministre, vous proposez une ouverture du Quai sur les autres milieux et institutions. Vous avez notamment créé le « Club des ambassadeurs ». Quel est son objectif ?*

Le « Club des Ambassadeurs » réunit, autour d'un de nos Ambassadeurs, une centaine de personnalités, issus du monde politique, des milieux des affaires, des médias et plus largement du milieu intellectuel. Sont présents à chaque rencontre 20 à 30 Parlementaires et anciens Ministres, 20 à 30 patrons de sociétés du CAC 40 et d'entreprises intéressées par le pays, une dizaine de journalistes...

L'objectif est double :- d'une part, donner à ces décideurs et faiseurs d'opinion les

informations et les analyses dont ils ont besoin ;

- d'autre part, montrer à ces personnalités que le Quai d'Orsay et ses Ambassadeurs ont une vraie expertise à partager.

Le rythme initial était de deux rencontres par mois. Mais devant le succès des sept premières éditions et la forte demande, nous sommes presque à un rythme hebdomadaire. Nous nous efforçons d'alterner les grands pays (Etats-Unis, Allemagne et bientôt Brésil), les thèmes économiques (en Asie notamment) et les sujets d'actualité (la crise iranienne).

5. Le budget des AE pour 2007 est en hausse de 3,5%. Le budget atteindrait 4,5 milliards d'euros. Mais c'est la moitié seulement qui est consacrée à l'action diplomatique, au fonctionnement du réseau français de l'étranger, au rayonnement culturel et scientifique et à l'audiovisuel extérieur. Cette partie doit augmenter de seulement 2,34%, alors que l'aide publique au développement augmentera de 5,5%. M. le Secrétaire général, pouvez-vous nous expliquer les objectifs du Département pour 2007 ?

Nous poursuivons trois objectifs :

- le premier est incontestablement l'accroissement de notre effort d'aide publique au développement. L'objectif de 0,50 % du Revenu National Brut consacré à l'aide publique au développement sera atteint en 2007, faisant de la France le premier contributeur en volume de l'Union européenne. La France restera en pointe sur le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA (300 millions d'euros) et sur le programme UNITAID (contributions sur les

billets d'avions affectées à une facilité internationale d'achat de médicaments).

- la deuxième priorité est la régulation des flux migratoires, avec notamment un effort financier important pour la mise en place des visas biométriques et la remise à niveau des moyens de l'OFPRA.

- le dernier axe est notre rayonnement éducatif et culturel. Nous augmenterons ainsi de 8 millions d'euros notre subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, ce qui la porte à 332,5 millions.

6. A l'aube du débat budgétaire, quel bilan tirez-vous de l'architecture budgétaire en « mode LOLF » ? Quels aménagements sont à prévoir ?

Le paradoxe de la Lolf, c'est qu'alors qu'elle est conçue comme un outil de modernisation, elle a été, pour nos postes à l'étranger, une source de complexité, et d'une certaine façon un retour en arrière par rapport à nos « budgets globalisés ». Par ailleurs, à l'expérience, nous nous sommes aperçus que l'architecture retenue ne permettait pas un pouvoir d'arbitrage suffisamment important. C'est

pourquoi nous allons créer, pour 2007, une action « réseau diplomatique », qui nous permettra de mettre, en quelque sorte dans un même chapeau, tous les moyens de fonctionnement de ce réseau. Au-delà, nous réfléchissons, pour 2008, à la création d'un programme « réseau », qui rassemblerait tous les moyens de fonctionnement du Ministère, aujourd'hui regroupés dans quatre programmes.

7. S'agissant des élections des Conseillers à l'AFE dont le Ministère à la charge, pensez-vous que les travaux de la « Commission temporaire pour la participation électorale des Français établis hors de France » devraient s'orienter vers une organisation conjointe des élections avec le Ministère de l'Intérieur ?

Comme vous le savez, le Ministère des Affaires étrangères a la charge de l'organisation de trois scrutins à l'étranger : l'élection du Président de la République, les référendums et l'élection des conseillers de l'AFE.

Il s'en acquitte, je crois, de manière tout à fait satisfaisante. Mais il est vrai que nous ne pouvons pas nous satisfaire des taux de participation actuels, qui sont très bas dans certains pays.

Certains membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ont suggéré que le ministère de l'Intérieur soit sollicité pour financer une campagne de communication afin d'inciter les Français de l'étranger à participer au scrutin, ainsi que cela se fait pour les Français de métropole et des DOM-TOM.

Je pense que c'est une des mesures qui pourraient être envisagées pour sensibiliser les électeurs.

8. En outre, l'objectif du vote par Internet était de remonter la participation électorale. Cela a été un échec. La loi existe pourtant et prévoit ce scrutin numérique pour l'élection des conseillers à l'AFE. Vaut-il améliorer le système, ou y renoncer ?

L'élection des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger dans la zone B

(Europe, Asie Levant, Océanie) s'est déroulée le 18 juin 2006 dans les bureaux

de vote à l'étranger. Pour la première fois, à cette échelle dans un scrutin à caractère politique, les électeurs avaient la faculté de voter par voie électronique, par Internet, du 6 au 12 juin. Cette possibilité a été choisie par 10 201 votants, soit 13,6 % de l'ensemble des suffrages exprimés. C'est un résultat très décevant, qui nous a tous surpris.

Malgré l'introduction du vote électronique et l'effort important de sensibilisation et d'explication de la part du Département, la participation est restée faible (14,15% en 2006 contre 19 % en 2000),

La question de l'effet du vote électronique sur la participation se pose bien évidemment, notamment au vu de son coût qui, pour ce scrutin, a frôlé les 2 millions d'euros.

Si l'on opère des comparaisons statistiques avec les résultats dans les circonscriptions où les électeurs n'avaient pas la possibilité de voter par Internet, on s'aperçoit que la chute de la participation y a globalement été plus forte que dans celles où le vote électronique était possible. On peut donc en tirer à peu près la même conclusion qu'en 2003, lors de l'expérience dans les circonscriptions des Etats-Unis : aujourd'hui, le vote électronique freine le déclin de la participation, mais son impact reste marginal, il ne crée pas de nouveaux électeurs.

Plusieurs raisons ont été invoquées, notamment la complexité du système. Je

rappellerai que les contraintes, tout à fait réelles, étaient inspirées par un souci de sécuriser au maximum les opérations de vote et découlaient directement des recommandations émises par la Commission Nationale Informatique et Liberté en juillet 2003, qui a établi des règles claires mais très strictes.

L'analyse des appels au centre d'assistance téléphonique qui a fonctionné pendant toute la durée du scrutin permet aujourd'hui de mieux cerner les difficultés auxquelles les électeurs ont été confrontés et, donc, d'identifier les améliorations possibles pour l'avenir, que ce soit dans le domaine technique ou dans le domaine fonctionnel.

En conclusion, vous voyez que l'on ne peut pas parler d'échec à proprement parler pour 2 raisons :

- la première c'est que près de 14 % des suffrages se sont exprimés par la voie électronique, et c'est loin d'être négligeable ;
- la seconde c'est que techniquement le procédé a bien fonctionné.

Il nous appartient à nous, Ministère des Affaires étrangères, mais aussi à l'Assemblée des Français de l'Etranger, par exemple dans le cadre de la commission temporaire, d'engager une réflexion de fond dans la perspective du prochain renouvellement de l'AFE en 2009.

*9. Comme vous le savez Monsieur le Secrétaire général, une Commission temporaire va également être créée à notre demande à l'AFE pour une solidarité nationale envers les Français de l'étranger. Les questions de l'indemnisation des Français résidant en zone de conflits seront évoquées au sein de cette Commission. Qu'attendez-vous de ses travaux ?*

La question de l'indemnisation des Français spoliés de leurs biens à l'étranger est une question complexe qui se pose de manière récurrente chaque fois que des Français sont victimes de crises politiques ou militaires dans un pays étranger. Il reviendra à la future « Commission de la sécurité des Français établis hors de France » entre autres d'étudier la possibilité de création d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des Français expatriés en cas de spoliation de leurs biens, sachant qu'il appartient également aux intéressés de se prémunir

autant que possible personnellement contre les risques inhérents à l'expatriation.

La commission sera chargée également de faire des propositions en vue d'améliorer la sécurité et la protection de nos compatriotes à l'étranger ainsi que de contribuer à la définition du périmètre de la protection que l'Etat français apporte à ses ressortissants dans le cadre de la convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963.



**10.** *Le Ministre a annoncé l'accord de Bercy pour financer, sur l'APD, les retraites impayées des Français d'Afrique. La situation semble se débloquer dans certains pays, comme le Cameroun. Pour le Congo, où l'on compte des centaines de dossiers en souffrance, une mission d'audit doit être mise en place. Pensez-vous pouvoir annoncer à nos compatriotes le règlement de leurs arriérés de pension pour 2007 ?*

Nous avons fait du règlement de ce dossier l'une de nos priorités et sommes donc totalement mobilisés. Cette priorité a été rappelée à nos Ambassadeurs lors de leur conférence annuelle, en septembre dernier.

Les montants en jeu, les situations diffèrent d'un pays à l'autre et, avec la participation active de nos postes et des caisses locales nous procédons actuellement à un recensement exact des pensionnés français et de leurs droits.

Notre objectif est d'obtenir le paiement des arriérés. Nous relançons régulièrement nos partenaires, dans les contacts politiques de haut niveau, mais aussi dans le cadre des commissions mixtes de sécurité sociale. Ainsi, d'ici la fin de cette année se tiendront les commissions mixtes franco camerounaise et franco-

gabonaise au cours desquelles les dossiers individuels en souffrance seront examinés. Au Congo, une mission d'audit va être prochainement lancée.

Comme le Ministre l'a mentionné dans son discours à l'AFE, nous examinons parallèlement les procédures permettant, maintenant qu'un accord de principe des ministres concernés est acquis, de prendre en charge les pensions dues sur les concours financiers au titre de l'APD destinés aux pays défaillants.

Je veillerai à ce que les membres de l'AFE continuent à être régulièrement tenus informés de ce processus qui mobilise désormais non seulement le Département et nos postes, mais aussi le ministère de la Santé et des Solidarités et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

**11.** *Monsieur le Secrétaire général, dans le même thème, les conseillers à l'AFE sont assurés lors de leurs déplacements à Paris pour les réunions, mais pas dans leurs circonscriptions. Peut-on envisager des pistes de réflexion ?*

Il est vrai que le contrat qui nous lie actuellement à la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires ne couvre que les accidents corporels susceptibles de se produire à l'occasion de la participation des membres de l'AFE aux réunions de l'Assemblée ou pendant leur déplacement pour s'y rendre.

Une étude est en cours pour déterminer dans quelles conditions cette couverture

pourrait être étendue aux réunions auxquelles les conseillers sont convoqués en tant que membres de droit (commission des bourses, comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle, comité consulaire pour la protection et l'action sociale). Je pense qu'elle aboutira rapidement à une solution.

## **AFE – Composition des Commissions permanentes et temporaires**

### **Commission temporaire des anciens combattants**

**Président :**

Loustau Henry-Jean

**Rapporteur :**

Janson Jacques

**Liste des membres :**

Auguste Michel  
Bahsoun Hassan  
Bakhtri Marie-Claude (Annick)  
Balesi Charles  
Barbier Michèle  
Brignoli Daniel  
D'Agescy Gilles  
de Tassigny Marie-Françoise  
Depriester Dominique  
Doglioni Joel  
Girault Pierre  
Hasnaoui Fwad  
Kammermann Christiane  
Kaub Marceau  
Laurent Alexandre  
Lubrina François  
Mac Coll John  
Monier Christophe  
Mwenetombwe Michelle  
Naeder Alain  
Oliviero Pierre  
Revers-Haddad Denise  
Sadet Bernard  
Sarrazin Louis  
Sauvage Brigitte  
Savery Guy  
Shankar Vajoumouny  
Signoret Gérard  
Tétu dite Tétu de Labsade Françoise  
Wildenstein Guy

### **Commission de l'Union européenne**

**Président :**

Villaescusa Jean-Pierre

**Rapporteur :**

Monseu-Ducarme Anne

**Vice-Présidents :**

Huss Francis, André  
Chapat Claude

**Secrétaire :**

Chaussemy Michel

**Liste des membres :**

Biarnes Pierre  
Bougeon-Maassen Francine  
Cerisier Ben Guiga Monique  
Coccoli Daniel  
Cointat Christian  
Del Picchia Robert  
Etienne Marc  
FARBIAZ Patrick  
Kaub Marceau  
Laurent Alexandre  
Le Breton Tanguy  
Leconte Jean-yves  
Mainguy Jean-Louis  
Muller Nelly  
Petri-Guasco Raymond  
Pripp Nadine  
Ricci Didier  
Savoie Jean-Baptiste  
Schmid Claudine  
Tétu dite Tétu de Labsade Françoise

## **Commission des finances et des affaires économiques**

### **Président :**

Villard Marc

### **Rapporteur :**

Rahal Radya

### **Vice-Présidents :**

Tizon Michel  
Chaaban Nicole

### **Secrétaire :**

Barbier Michèle

### **Liste des membres**

Aleman Yves  
Bellanger Serge  
Brignoli Daniel  
Cadic Olivier  
Castelnau Jean-Louis  
Chappellet François  
Coffrant Jacques  
Conway Hélène  
Coron Robert  
Courcier Maurice  
Darrason Olivier  
Desplanques Xavier  
Durieux Bruno  
Forler Achille  
Girault Pierre  
Granry Eric  
Hasnaoui Fwad  
Jungblut Henry  
Kondo Njanga Samuel  
Lachaud Jean  
Lepage Claudine  
Mac Gaw Claude  
Makki Guy  
Marcihacy Emmanuel  
Massida André  
Nesins Jean-Michel  
Pelisson Gérard  
Pujol Jean  
Testard Michel  
Vales Alain  
Villeroy de Galhau Claude  
Vinet Serge  
Yung Richard

## **Commission des affaires culturelles et de l'enseignement**

### **Président :**

Mac Coll John

### **Rapporteur :**

Margareto Soledad

### **Vice-Présidents :**

Lubrina François  
Rechenmann Catherine

### **Secrétaire :**

Girault Claude

### **Liste des membres**

Aicardi René  
Balesi Charles  
Cadot André  
Caron Marie-José  
Chostakoff Wladimir  
D'Agescy Gilles  
Deleens Gérard  
Dell'Aquila Bruno  
Depriester Dominique  
Domino Nicole  
Duvernois Louis  
Etlicher Cédric  
Ferrand André  
Gougeon Laurence  
Grunewald Jacquot  
Guerry Michel  
Laugel Marcel  
Laurenti Maryse  
Leboucher Hervé  
Lequet Anne-Colette  
Martin Patrick  
Mayoral Edouard  
Neu-Blotenberg Patricia  
Nizet Francis  
Ouradou Jean  
Owen Colette  
Picharles Chantal  
Pontvianne Marie-Hélène  
Pretet Jean-Charles  
Thomas Hugh  
Urban-Iniesta Catherine  
Valenza Antoine  
Viala Denis

## **Commission des affaires sociales**

### **Président :**

Savery Guy

### **Rapporteur :**

Ducaud Michel

### **Vice-Président :**

Capelli Jean-Pierre  
Lindemann Françoise

### **Secrétaire :**

Labro Robert

### **Liste des membres**

Auguste Michel  
Bahsoun Hassan  
Béraud Gilbert  
Bottagisio Jean  
Cantegrit Jean-Pierre  
Casamitjana Ramon  
Consigny Thierry  
de Tassigny Marie-Françoise  
Doglioni Joel  
Donet Jean  
Goupil Michèle  
Guilbaud Marie-Claire  
Hirsh Nicole  
Joinet Bernard  
Kammermann Christiane  
Katz Michel  
Lafaverge Gabriel  
Maculan Anne-Marie  
Meunier Jean-François  
Mignon Alain Pierre  
Miranda Armanda  
Monier Christophe  
Morales Monique  
Mwenetombwe Michelle  
Quelen (de) Jean-Louis  
Revers-Haddad Denise  
Sadet Bernard  
Sandmayer Jeannine  
Semhoun Sadia  
Shankar Vajoumouny  
Signoret Gérard  
Trah Bi Yvonne  
Valeri Joëlle  
Zipfel Bernard

## **Commission des lois et règlements**

### **Président :**

Frassa Christophe

### **Rapporteur :**

Schoeppner Martine

### **Vice-Président :**

Dendene Karim  
Beye Marie-Hélène

### **Secrétaire :**

Michon Gérard  
Liste des membres  
Alvarez Richard  
Auclair Christine  
Bakhtri Marie-Claude (Annick)  
Bertin Olivier  
Blandin Renée  
Brisepierre Paulette  
Cariot Bernard  
Cavasino Claude  
Charveriat Hélène  
Clave Paul  
Durand Claire  
Garriaud-Maylam Joëlle  
Gorny Violette  
Haritçalde Marie-Christine  
Hidalgo-Mandirac Eve  
Isnard Marie-Antoinette  
Janson Jacques  
Katende Souad Madeleine  
Le Borgn' Pierre-Yves  
Loron Bernard  
Loustau Henry-Jean  
Naeder Alain  
Oliviero Pierre  
Picot Jean-Paul  
Poznanski Daphna  
Rateau Jean-Jacques  
Roullet de la Bouillerie Bertrand  
Sarrazin Louis  
Sauvage Brigitte  
Sayag Pierre  
Seingry Georges-Francis  
Sparrow Marie-Claire  
Wildenstein Guy

## COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE

Par Jean-Pierre VILLAESCUSA,  
*Président*

### Composition du Bureau de la Commission :

**Président** : Jean Pierre VILLAESCUSA  
**Rapporteur** : Anne MONSEU-DUCARME  
**Vice Présidents** : Francis HUSS,  
Claude CHAPAT  
**Secrétaire** : Michel CHAUSSEMY

Trois ans après sa création, la Commission souhaite s'engager davantage dans une **réflexion plus pratique que théorique**, afin d'améliorer concrètement la vie de nos compatriotes, tant au sein de l'Union Européenne qu'en dehors de l'Union Européenne.

Il a été convenu que la Commission se rapprocherait de la **Délégation de l'Union européenne du Sénat et de la Délégation de l'Union européenne du Conseil Economique et Social**. Ces deux Délégations pourraient être ses interlocuteurs privilégiés et, en ce qui concerne le Sénat, notre relais parlementaire.

Dans cette optique, nous avons reçu le **Président de la Délégation pour l'UE au Sénat Monsieur Hubert HAENEL**.

Selon le **Président HAENEL**, la Commission pourrait être utile à deux niveaux :

- d'une part, comme **outil de « veille »**, en suivant tous les travaux de l'Union Européenne qui peuvent avoir une incidence sur les Français résidant à l'Etranger.

Dans cette hypothèse, dès que notre Commission aurait connaissance du dépôt d'un projet de texte, nous pourrions en débattre au sein de notre Commission et dégager une position ou des demandes spécifiques ;

- d'autre part, en étant les **messagers** et les **relais auprès des Français de l'Etranger** et en jouant un rôle d'information sur l'Union Européenne et ses travaux.

Enfin, à l'avenir, la Commission n'émettra plus systématiquement de vœux puisque ceux-ci restent souvent sans réponse satisfaisante.

**La Commission s'en référera donc directement à la Délégation U.E. du Sénat et aux instances communautaires françaises.**

**3 thèmes de réflexion pratique** ont été retenus :

**1** - Création d'un **fonds de solidarité européen** en cas de crise, réservé aux citoyens d'un pays membres de l'Union européenne et habitant hors de l'Union européenne.

**2** - Mise en place d'un « **référént communautaire** » au sein des administrations locales des 25 pays membres de l'UE, comme il est également conseillé de le créer au sein des administrations françaises. Ce référént permettrait d'aider les Français au sein de l'U.E. en cas de difficulté d'application des directives européennes.

**3** - **Simplifications des formalités administratives** en faveur des Français résidant dans la **bande frontalière avec la France**. Possibilité pour un Français habitant dans la bande frontalière de s'adresser aux autorités françaises sur le territoire français pour la délivrance de documents administratifs (passeport, carte d'identité, etc.)

Enfin, il a également été décidé que lors de prochaine Assemblée plénière en mars 2007, les membres de la Commission **se rendraient à Bruxelles** afin d'avoir différents contacts auprès des Institutions Européennes.

### Membres du RFE

**Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président**

[jp.villaescusa@assemblee-afe.fr](mailto:jp.villaescusa@assemblee-afe.fr)

**Robert DEL PICCHIA**

[r.delpicchia@senat.fr](mailto:r.delpicchia@senat.fr)

**Nelly MULLER**

[n.muller@assemblee-afe.fr](mailto:n.muller@assemblee-afe.fr)

**Raymond PETRI-GUASCO**

[rd.del-picchia@assemblee-afe.fr](mailto:rd.del-picchia@assemblee-afe.fr)

**Françoise TÉTU de LABSADE**

[f.tetu@assemblee-afe.fr](mailto:f.tetu@assemblee-afe.fr)

## COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Par Karim DENDENE,  
*Vice Président*

Avant d'entamer les travaux, les membres de la commission ont procédé à l'élection du bureau qui comprend :

- 1 Président UFE-R ;
- 1 Vice-Président ADFE ;
- 1 Vice-Président RFE ;
- 1 Rapporteur UFE-Dil ;
- 1 Secrétaire UFE-R.

**Le premier thème abordé** a été le nouveau système de travail en matière de communication avec l'administration. Les vœux et motions sont abandonnés au profit des résolutions. Subsistent également les avis.

**Le Sénateur Robert del PICCHIA** qui a brièvement fait partie de notre commission (quittée en raison du surnombre pour laisser la place) a proposé une idée qui a séduit l'ensemble des participants : il s'agit de convoquer à l'AFE des fonctionnaires afin de répondre dans un temps limité à des questions sur le modèle des questions d'actualité posées au gouvernement au Parlement.

La commission a donc retenu cette idée, mais un problème de forme nous à été signalé : l'AFE n'a pas vocation à convoquer mais à inviter.

**Un autre thème a été l'objet d'un débat** : la question de la création d'une commission temporaire chargée des élections, idée émanant du groupe UFE-RFE.

Certains membres de notre commission ont émis des craintes que cette nouvelle commission n'empiète sur le domaine de compétence de la commission des lois et règlements.

Aussi a-t-il été décidé qu'il appartenait à la commission permanente de définir les champs d'action de la commission temporaire.

3 sujets ont été retenus :

- raisons de l'abstention ;
- modalités de vote ;
- communication.

\*\*\*

Monsieur Serge MUCETTI a bien voulu entretenir les membres de la commission sur deux sujets :

- **les commissions administratives**
- **le bilan des élections du 18 juin 2006.**

• **Monsieur MUCETTI nous a fait part d'un nouveau texte régissant les commissions administratives.** Dorénavant, les membres titulaires de ces commissions ne sont pas reconductibles. Il a été rappelé que dans de nombreux postes les commissions sortantes avaient déjà été reconduites sans tenir compte de la nouvelle réglementation. Monsieur MUCETTI a donc proposé que dans ce cas, il soit procédé à une permutation entre titulaires et suppléants. La commission a accepté cette solution pour les listes dont les conseillers concernés ne verraient pas d'inconvénients, et a demandé que pour les autres cas, le bureau de décembre 2006 statue.

• **Concernant le vote du 18 juin,** Monsieur MUCETTI a insisté sur la difficulté d'organisation d'élection à l'étranger en général, difficulté accrue cette année par l'instauration du vote par Internet. Bien entendu, nous avons tous déploré la faible participation et indiqué les difficultés rencontrées

par les électeurs ayant choisi Internet. Monsieur MUCETTI nous a fait part de 6 recours dans 5 circonscriptions suite à ces élections.

Les membres de la commission se sont quittés après avoir retenu les thèmes qui seront abordés en mars 2007, à savoir :

- application du programme Racine ;
- nouvelle carte consulaire ;
- état des lieux de l'inscription au registre ;
- état de la nationalité suite à la loi Sarkozy.

**Karim DENDENE, Vice-Président**

[k.dendene@assemblee-afe.fr](mailto:k.dendene@assemblee-afe.fr)

**Renée BLANDIN**

[r.blandin@assemblee-afe.fr](mailto:r.blandin@assemblee-afe.fr)

**Marie-Antoinette ISNARD**

[ma.isnard@assemblee-afe.fr](mailto:ma.isnard@assemblee-afe.fr)

**Georges-Francis SEINGRY**

[gf.seingry@assemblee-afe.fr](mailto:gf.seingry@assemblee-afe.fr)

**Marie-Claire SPARROW**

[mc.sparrow@assemblee-afe.fr](mailto:mc.sparrow@assemblee-afe.fr)

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**Par Robert LABRO,  
Secrétaire**

### – Les personnes handicapées

• Invités : **Jean Wolos** : représentant le Délégué Interministériel aux personnes handicapées. **Didier Boiko** : adjoint au sous-directeur des affaires sociales et de l'expatriation.

**Vincent Caumentat** : assistant à l'adjoint du sous-directeur des affaires sociales et de l'expatriation

• **Constat** : Déjà défavorisés auparavant par la nécessité d'avoir un handicap de 80% à l'étranger en tant qu'adulte (au lieu de 50% en France). Se pose la question de leur intégration dans les Maisons du Handicap qui sont des structures départementales. **Absence totale** de dispositions concernant les personnes handicapées française à l'étranger dans le texte de loi du 11 Février 2005. Absence d'intervention au Parlement en faveur de ces personnes.

- Actions : **Mission prioritaire**

**de la CAS** : améliorer les droits et la condition des personnes handicapées françaises à l'étranger notamment en obtenant le droit à compensation à la scolarisation, l'accès aux aides et le raccourcissement des délais (beaucoup trop long) d'obtention de la carte d'invalidité.

#### – L'assurance Chômage

- Invités : **Nicolas Leclercq** : Directeur Adjoint du GARP (Groupement des ASSEDICS de la région parisienne). **Claire Gaumont** : Chargée de Mission au GARP.

• Constat : Assurance Chômage GARP-ASSEDIC : c'est l'assurance chômage des expatriés hors UE quand l'entreprise qui recrute est située en France. Il peut y avoir une affiliation facultative de la part de l'employeur (s'il est hors convention du 1.1.1997) ou de la part de l'assuré lui-même.

En cas d'ouverture de droits, les prestations sont moins performantes que ce qu'elles seraient en France et surtout le chômeur a l'obligation de s'inscrire en personne à l'ANPE en France. Pourtant les comités consulaires pourraient jouer le rôle de contrôle.

**Montant prohibitif** des cotisations des adhérents individuels salariés. **Discordance de la durée d'indemnisation** des adhérents français de l'étranger par rapport aux conditions existantes en France.

**La CAS souligne l'inconvénient de la nécessité imposée aux adhérents de revenir en France pour toucher leurs indemnités.**

• Actions : Mise en place par la CAS de démarches et négociations avec le GARP.

#### – Retraites françaises à l'étranger et les impayés.

• Invités : **Eliane Kamionkowski** : Responsable des relations extérieures de la CNAV.

**Assia Sixou** : Sous Directrice des conventions et de l'entraide judiciaire.

**Rémy Rioux** : Chef de Bureau des affaires financières internationales à la Direction du Trésor et de la politique économique.

**Sylvie Dreyfus** : Chargée de mission de la Direction des Affaires Communautaires et Internationales auprès de la Direction de la Sécurité Sociale au Ministère de la Santé et de la Solidarité.

• Constat : La lettre circulaire ministérielle du 20

mars 2003 fixant à **deux ans** le délai au terme duquel le Français résidant à l'étranger **perd la possibilité** de s'assurer à l'**Assurance Vieillesse** n'a toujours pas été modifiée.

Situation préoccupante des **Impayés de retraite des Français de l'Étranger** notamment en Afrique Noire. Il y a **urgence à débloquer ces dossiers du fait de l'âge des personnes concernées**. Malheureusement, les démarches diplomatiques n'ont donné que des résultats partiels.

L'action consistant à prélever sur l'aide publique au développement ne peut être que de **dernier ressort**, la France ne souhaitant pas, dans la mesure du possible, couvrir les défaillances des partenaires africains. (risque de désresponsabilisation). Il est à noter une **importante distorsion** entre les listes des ayants droits et les montants des droits impayés (notamment au Congo).

• Actions : **La CAS réitère (depuis 3 ans)** sa demande urgente de modification de la lettre circulaire ministérielle du 20 mars 2003.

**Le CLEISS** (Centre des Liaisons Européennes Internationales de Sécurité Sociale) est chargé de l'établissement du fichier unique (en rassemblant les informations des Caisses, Postes Consulaires, etc...). Il jouera aussi le rôle de facilitateur et centralisateur des informations.

**Cameroun** : Juin 2006, signature d'un cadre de partenariat avec engagements précis.

**Congo** : Mission prévue en Novembre

**Cote d'Ivoire** : la CNPS en charge des démarches.

**La CAS réitère sa demande que l'État fasse des avances aux familles dans l'attente du règlement des actions en cours.**

#### – Les jeunes français en détresse à l'étranger

• Invités : **Dominique Versini** : Défenseure des enfants. **Patrice Blanc** : son Secrétaire Général.

**Françoise Le Bihan** : Chef de Service des Français à l'Etranger. **Didier Boiko. Vincent Caumentat.**

• Constat : 2004 : signature d'un **Protocole** concernant l'aide aux enfants français en détresse à l'étranger. (à ce titre il est à noter que les services consulaires peuvent saisir la Défenseure des enfants et organiser les rapatriements).

**Reconduction** par la Commission Permanente de la Protection Sociale des Français de l'Étranger des mesures d'aide aux enfants en détresse suite aux recommandations de la CAS. Soit 90K€ plus 80K€ pour 538 dossiers d'aides complémentaires. 214K€ pour les secours mensuels spécifiques concernant 148 enfants.

#### – La Caisse des Français de l'Étranger

•Invité : **Michel Touverey** : Directeur de la Caisse des Français de l'Étranger.

•Constat : Les comptes de la CFE sont **équilibrés** (obligatoire) même si les résultats financiers se sont dégradés en 2005 pour l'Assurance Maladie (le contraire pour le risque accident du travail). 78.000 cotisants et 131.000 personnes couvertes en septembre 2006 (+ 6.500 sur une année). L'augmentation des dépenses d'hospitalisation a entraîné des **hausse de cotisation**. La CFE est préoccupée par la situation de ses 1.730 assurés au **Liban**.

•Actions : **Action d'information** de la CFE pour éviter les facturations d'honoraires majorés en France. Nouvelles Feuilles de soin expérimentées au Sénégal et en Tunisie pour suivre les modifications de la nomenclature française. Diffusion de cartes de Sécurité Sociale aux pensionnés qui dépendent de la Caisse de Tours. Nouvelle **convention de Tiers payant** signées avec **Bangkok** en Septembre 2006. Prochaine réunion du Bureau de la CFE le 8 Septembre concernant les **assurés du Liban**.

#### **Situation des Français de l'étranger dépourvus de protection sociale française.**

La Commission tente de faire recenser les exclus Français de l'Étranger. Elle est préoccupée par le fait que si un Français de l'étranger non affilié à un régime de sécurité sociale française doit rentrer précipitamment en France, il ne peut pendant 3 mois disposer d'une couverture sociale, pas même de la CMU.

#### – **Les Pandémies**

•Invités : **Le Père JOINET. Bernard ZIPFEL.**

Constat : Les antiviraux sont disponibles à des prix très bas mais utilisés par moins de 15% des séropositifs. Dans les pays d'Afrique où la séroprévalence est supérieure à 5%, les Consulats et les CMS (Centres médicaux sociaux) disposent d'anti-rétroviraux pour gérer les cas d'agressions sexuelles.

**La CAS est préoccupée par le développement de l'usage de la drogue dans les Établissements Français de l'étranger.**

Actions : Demande de la CAS de généraliser ces dotations à toutes les représentations consulaires des pays à risque. Pour la grippe aviaire, mettre en avant la prévention.

Les Centres Médico-sociaux : Ils sont à présent rattachés au Programme 151. Cela doit les rendre plus autonomes, les ouvrir à toute la communauté française, tout en gardant la protection du consulat. Ils seront implantés là où le système local est insuffisant.

– **L'assurance maladie des personnes se déplaçant sur le territoire de l'UE.**

M. IZARD, Chef de la Division des Affaires communautaires et internationales à la Direction de la Sécurité sociale.

a) les soins prévisibles :

- qu'une entente préalable était toujours nécessaire pour les soins hospitaliers et les soins nécessitant un équipement lourd.

- depuis avril 2005, pour les autres soins, l'entente préalable n'est plus demandée.

b) les soins inopinés lors d'un voyage : la carte plastique européenne suffisait. La complexité de la procédure a toutefois été évoquée, par exemple lorsqu'un Français utilise la carte en Allemagne sans qu'il soit prévu par les caisses allemandes publiques que le malade paie.

**En Conclusion**, votre serviteur a exprimé deux souhaits :

- Couverture des élus de l'AFE dans le cadre de l'intégralité de nos missions à l'étranger et non plus seulement lors de nos déplacements à Paris.
- Possibilité d'affiliation des élus AFE à une mutuelle spécifique comme c'est le cas pour nos parlementaires.

*La Commission se fixe pour objectifs la rédaction de Mémoires qui feront l'objet d'avis motivés en septembre 2006.*

#### **Membres du RFE**

**Jean BOTTAGISIO**

[j.bottagisio@assemblee-afe.fr](mailto:j.bottagisio@assemblee-afe.fr)

**Nadine FOUQUES-WEISS**

[n.fouques-weiss@assemblee-afe.fr](mailto:n.fouques-weiss@assemblee-afe.fr)

**Jean-Louis de QUELEN**

[jl.de-quelen@assemblee-afe.fr](mailto:jl.de-quelen@assemblee-afe.fr)

**Denise REVERS-HADDAD**

[d.revershaddad@assemblee-afe.fr](mailto:d.revershaddad@assemblee-afe.fr)

**Bernard SADET**

[b.sadet@assemblee-afe.fr](mailto:b.sadet@assemblee-afe.fr)

**Joëlle VALERI**

[j.valeri@assemblee-afe.fr](mailto:j.valeri@assemblee-afe.fr)

## **COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES AFFAIRES CULTURELLES**

**Par Bruno DELL'AQUILA**

**1 – Enseignement :**

→ **AEFE**. La Directrice, **Mme BOSSIÈRE**, a fait état



d'une augmentation du budget de l'Agence pour 2007 (+10 M euros, passant à 332 M euros), mais le problème du gel budgétaire de 5% n'est pas toujours tranché par le gouvernement. Hormis cette hypothèque qui affecte le fonctionnement de l'Agence, l'évolution est considérée comme bonne. A noter :

- un lourd programme d'investissement immobilier ;
- le recrutement de 5 inspecteurs propres à l'AEFE ;
- doublement des bourses d'excellence, créations de bourses au mérite par les académies ;
- mises en place d'un programme d'attractivité des universités françaises.

-Monsieur **OLLIVIER** (inspection générale de l'Education nationale) a présenté son excellent rapport sur le « Partage des compétences et responsabilités entre l'organe gestionnaire et le chef d'établissement au sein des établissements conventionnés ». Propositions : meilleure formation des chefs d'établissements avant leur départ, guide de gestion et manuel de procédure à l'attention des gestionnaires, élaboration de plan à moyen terme pour éviter les accoups de gestion, modification de la convention type, représentation de l'AEFE dans « les comités de cogestion » au prorata de sa participation financière.

→**Bourses** en quelques chiffres (Monsieur **MASSIN**) : bilan 2005/2006 : 19.571 boursiers, montant total : 44.51M euros dépassement de 8.5% des crédits. Point sur la campagne actuelle : dotation initiale de 42.36M euros, revalorisée par 3.58 M euros (sur fonds de roulement) portant la dotation à 45.94 M euros (+12% par rapport à 2005). Faible augmentation du nombre des boursiers (moins de 1%) mais montants en hausse.

→Le **sénateur André FERRAND**, après avoir fait une synthèse de son rapport sur le financement de l'enseignement français à l'étranger, a présenté le « **Plan Ecoles** » qui consiste, sous la responsabilité de chaque ambassadeur et en relation avec tous les acteurs sur place (notamment les Conseillers à l'AFE) à analyser la demande d'enseignement français (capacités d'accueil, attractivité, accès aux universités) et à développer la capacité de financement et d'accueil des Lycées français à l'étranger.

→Mise au point sur le sujet complexe de l'internationalisation des programmes et des certifications (**Mme LE PELLEC** – chef du service pédagogique de l'AEFE)

→**Accueil des étudiants en France**. Constat par la Directrice de la coopération culturelle et du

Français (**Mme SARAGOSSE**) : 80% des élèves des Etablissements français à l'étranger ne poursuivent pas leurs études en France. **MM. AUDRIC** (Directeur général d'EduFrance) et **TROTTIGNON** (Directeur du réseau « n+i » (pour national + international)) prouvent qu'avec des actions soutenues de promotion (colloques, salons, sites internet avec inscription en ligne groupées par spécialité, réponses rapides) le nombre des étudiants étrangers est remonté à 250.000 par an, provenant essentiellement d'Asie et d'Amérique latine, nous plaçant derrière les EU et le RU. Le réseau « n+i » réservé aux élèves ingénieurs forme 400 étudiants par an combinant formation scientifique et acquisition du français avec un accompagnement individuel remarquable.

→**Promotion du français à l'étranger et l'avenir du programme FLAM** par l'équipe de la sous-direction du français dirigée par **Mme LOVY**

## 2 – Culturel et audiovisuel

\* **Monsieur BLOT** conseiller d'Etat en mission spéciale présente ses travaux sur « Les nouvelles perspectives concernant l'action culturelle extérieure de la France ». Création d'un nouvel opérateur « Culture France » au statut non encore fixé, regroupant tous les acteurs culturels extérieurs ( diffusion de la culture française et coopération culturelle) tout en accroissant son périmètre d'action (cinéma notamment, avec le ministère de la Culture).

\* **Mr. BONNEMAIN**, président de TV5 évoque le lancement de la CFII désormais baptisée **France 24** (qui a pour mission d'exprimer la vision française de l'information à travers le monde). TV5, chaîne généraliste francophone et multinationale, doit son succès sans cesse confirmé à la spécificité géographique (7 chaînes), notamment pour les infos, son réseau très dense de correspondants, à **l'absence totale de programmes anglo-saxons** (fait unique au monde et semble t-il très apprécié...) et à l'importance du sous-titrage.

\* **M. SCWHARTZ**, président de RFI **Avenir et perspectives de RFI**

### Membres du RFE

**Marie-José CARON**

[mj.caron@assemblee-afe.fr](mailto:mj.caron@assemblee-afe.fr)

**Wladimir CHOSTAKOFF**

[w.chostakoff@assemblee-afe.fr](mailto:w.chostakoff@assemblee-afe.fr)

**Bruno DELL'AQUILA**

[b.dellaquila@assemblee-afe.fr](mailto:b.dellaquila@assemblee-afe.fr)

**Louis DUVERNOIS**

[i.duvernois@senat.fr](mailto:i.duvernois@senat.fr)

François LUBRINA

[f.lubrina@assemblee-afe.fr](mailto:f.lubrina@assemblee-afe.fr)

Francis NIZET

[f.nizet@assemblee-afe.fr](mailto:f.nizet@assemblee-afe.fr)

Hugh THOMAS

[h.thomas@assemblee-afe.fr](mailto:h.thomas@assemblee-afe.fr)

## COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Par **Radya RAHAL**,  
*Rapporteur*

Membres du bureau :

- Président : M. Marc **VILLARD**
- Vice-présidents : Mme Nicole **CHAABAN** et M. Michel **TIZON**
- Rapporteur : Mme Radya **RAHAL**
- Secrétaire : Mme Michèle **BARBIER**

Après une présentation des membres de la commission, le président a proposé une base de travail pour les trois prochaines années, proposition qui est adoptée par la Commission.

La Commission s'est fixée comme but de finaliser des actions concrètes et de fournir à l'Administration, aux Agences impliquées dans le développement des entreprises françaises à l'étranger et aux entreprises elles-mêmes, des outils de travail.

**Nous pouvons citer comme exemple :**

- l'élaboration d'une base de données référençant les PME/PMI et entreprises individuelles de droit local mais dirigées par des Français.
- Utilisation du rapport du Conseil Economique et Social sur l'implantation des PME/PMI à l'étranger, pour faire l'inventaire des difficultés rencontrées, cela nous permettra de rechercher et proposer des solutions concrètes.

### A- Objectifs

Améliorer les conditions d'expatriation des PME/PMI et des Entrepreneurs Individuels pour faciliter leur implantation et leur développement et ainsi augmenter la présence de la France à l'étranger.

### B- Méthodologie :

**Gardant comme objectif principal les PME/PMI et Entrepreneurs individuels, mais sans écarter les problèmes des individus**

-Etude des thèmes récurrents : fiscalité, UBIFRANCE, AFD...

-Etude spécifique des difficultés rencontrées par les PME/PMI et entrepreneurs individuels et recherche de solution.

### Sous Commission

Afin de poursuivre le travail entrepris par la Commission temporaire de la formation professionnelle, dont chacun s'accorde à reconnaître l'intérêt, création d'une sous-commission de l'emploi et de la formation professionnelle. Hélène CONWAY dirigera les débats, aidée dans la synthèse par Olivier CADIC, au titre de rapporteur. Membres : Mesdames et Messieurs BELLANGER, CHAABAN, CONWAY, DAWIDOWICZ, HASNAOUI, JUNGBLUT, KONDO NJANGA, LEPAGE, MARCILHACY, NESSINS, YUNG.

Lors de la première réunion les membres ont décidé des objectifs et de la méthode de travail à adopter. La sous-commission se réunira lors des plages horaires réservées aux commissions temporaires et fera son rapport qui sera intégré à celui de notre commission.

Il a été enfin décidé d'établir le bilan des activités des postes et de faire des propositions concrètes afin de dynamiser l'emploi et la formation professionnelle pour les Français de l'étranger.

### Groupe de Travail

-Création d'un groupe de travail ayant pour but de proposer un budget prévisionnel pour les Conseillers de l'AFE dans le cadre de la future collectivité publique d'Outre-frontière. Membres : Michèle BARBIER, Serge VINET, François CHAPPELLET, Michel TIZON, Dan BRIGNOLI, Jean LACHAUD, Eric GRANRY, Jean-Louis CASTELNAU.

### Auditions des Invités :

- a) - Monsieur **COMOLET-TIRMAN**, conférencier référendaire Direction de la législation fiscale, accompagné par trois collaborateurs :
  - Madame Carole **BOURSIKOT**, pays OCDE.
  - Monsieur Blaise Philippe **CHAUMANT**, en charge des conventions fiscales.
  - Monsieur Eric **BONNOT**, pays hors OCDE.
- b) - Monsieur **LAPEYRE**, chef de centre des impôts des non-résidents à Noisy le Grand.
- c) - Monsieur Michel **JACQUIER**, directeur exécutif, directeur des opérations à l'AFD.
- d) - Monsieur Michel **MORRIS**, directeur général d'UBIFRANCE.

**Conclusion :** La Commission note avec satisfaction que des contacts directs ont été pris pour un travail en collaboration, avec nos 4 invités, sur des sujets très concrets.

**Avec l'Administration Fiscale :** Collaborer et nous informer sur les avancements des différentes conventions fiscales, collaboration dont cette administration dit être demanderesse. Il semble que les Ambassades et Consultats n'aient pas relayé ces demandes auprès des conseillers.

**Avec AFD :** Etablir un recensement de l'expertise française à l'étranger

**Avec UBI France :** Travailler au statut fiscal des VIE dans différents pays, collaborer aux nouvelles règles d'attribution des VIE

#### Membres du RFE

**Yves ALEMANY**

[y.alemany@assemblee-afe.fr](mailto:y.alemany@assemblee-afe.fr)

**Olivier DARRASON**

[o.darrason@assemblee-afe.fr](mailto:o.darrason@assemblee-afe.fr)

**André MASSIDA**

[a.massida@assemblee-afe.fr](mailto:a.massida@assemblee-afe.fr)

**Radya RAHAL, Rapporteur**

[t.rahall@assemblee-afe.fr](mailto:t.rahall@assemblee-afe.fr)

### COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

#### Par François LUBRINA

Election du bureau. Une longue et très épineuse discussion a tenté de trancher la question suivante : un « membre désigné », désormais « personnalité qualifiée », peut elle se présenter à la Présidence de la Commission ? En cas d'égalité de voix, et lors d'une consultation, celle du Président de la Commission reste prépondérante.

Président : Commandant LOUSTAU, lequel n'assurera cette fonction que jusqu'en mars 2007, à sa demande.

Monsieur Jacques JANSON a été reconduit au poste de rapporteur.

Les invités de cette réunion étaient :- M. Gilles de LACAUSSADE, Directeur de Cabinet du Ministre délégué ;

- M. Christain PROTAR, conseiller technique auprès du Ministre délégué (décristallisation, carte et retraite du Combattant) ;

- le Général Patrick JARDIN directeur de l'ONAC.

- M. Jean-Pierre BEAUCHESNE, administrateur de l'ONAC, a mentionné, dans le cadre de l'Oeuvre national du Bleuets de France, la vente souhaitée

des bleuets auprès de la communauté française à l'étranger dans le cadre des cérémonies commémoratives.

Pour plus d'informations :

01 49 55 75 48,

fax 01 49 55 75 05

ou encore à [renaud.lavoissiere@onacvfg.fr](mailto:renaud.lavoissiere@onacvfg.fr)

Il a été demandé à M. Gilles de LACAUSSADE que les délais soient réduits pour l'obtention de la carte et la retraite du combattant.

Le Général JARDIN, Directeur de l'ONAC, a déclaré que depuis le rapprochement franco-algérien, dans le cadre de la visite du Président de la République en 2003, ses services avaient reçu plus de 120.000 lettres de demande (soit 84% de toute la correspondance). Les citoyens algériens qui demandent la carte du combattant doivent attendre 5 ans environ, le temps de procéder aux vérifications d'usage.

Pour les citoyens français résidant dans le reste du monde, soit moins de 1% des demandes, leurs dossiers sont traités avec la même promptitude que ceux qui résident à Paris : il faut compter de 6 à 8 mois pour la carte du Combattant et 2 à 3 mois de plus pour la retraite, soit un an environ pour le tout.

En cette occasion, M. Charles BALES, a vivement déploré l'attribution de la carte du combattant à des membres du FLN (notamment en Indochine, soit cent vingt mille personnes environ) dans le cadre des lois d'amnistie.

#### Voeux et Motions :

La Commission a émis un vœu et demande que seuls les combattants Algériens restés fidèles à la France soient bénéficiaires de la carte du combattant, ce dont les harkis demeurés fidèles sont actuellement exclus.

La Commission a aussi émis une motion concernant la retraite du combattant, en demandant que les autorités de tutelle filtrent avec soin la délivrance de la carte du combattant et attribuent aussi, au titre de reconnaissance de la nation, l'alignement de la retraite des anciens combattants des pays autrefois sous souveraineté française, sur celle des anciens combattants de la Métropole.

#### Membres du RFE

**François LUBRINA**

[f.lubrini@assemblee-afe.fr](mailto:f.lubrini@assemblee-afe.fr)

**Denise REVERS-HADDAD**

[d.revershaddad@assemblee-afe.fr](mailto:d.revershaddad@assemblee-afe.fr)

**Bernard SADET**

[b.sadet@assemblee-afe.fr](mailto:b.sadet@assemblee-afe.fr)

**Vajoumouny SHANKAR**

[v.shankar@assemblee-afe.fr](mailto:v.shankar@assemblee-afe.fr)

**Françoise TÊTU de LABSADE**

[f.tetu@assemblee-afe.fr](mailto:f.tetu@assemblee-afe.fr)

## CRÉATION DE DEUX COMMISSIONS TEMPORAIRES À L'AFE

### Commission temporaire de la participation électorale des Français établis hors de France

J.O n° 239 du 14 octobre 2006 page 15268 texte n° 19

Arrêté du 27 septembre 2006.

NOR: MAEF0610074A

Le ministre des affaires étrangères,  
Vu la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée relative à l'Assemblée des Français de l'étranger,  
Vu le décret n° 84-252 du 6 juin 1984 modifié portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres,

Arrête :

#### Article 1

Il est créé au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger une commission temporaire de la participation électorale des Français établis hors de France. Cette commission formule des propositions visant à améliorer la participation des Français établis hors de France aux scrutins à l'étranger.

#### Article 2

La commission est composée de vingt-sept membres au plus, représentant de façon équilibrée les différents groupes de l'Assemblée des Français de l'étranger. Elle désigne en son sein, parmi les membres ayant voix délibérative, un président et un rapporteur.

A l'invitation du président de la commission, le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, ou son représentant, participe aux travaux à titre consultatif.

#### Article 3

Le mandat de cette commission prend fin lors de l'adoption de son rapport par l'assemblée plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger. L'adoption de ce rapport doit intervenir, au plus tard, au cours de la session plénière de septembre 2008. Avant cette échéance, la commission a la faculté de présenter des rapports intermédiaires.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2006.

Philippe Douste-Blazy

### Création d'une commission temporaire de la sécurité des Français à l'étranger

J.O n° 239 du 14 octobre 2006 page 15268 texte n° 18

Arrêté du 27 septembre 2006 portant

NOR: MAEF0610073A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée relative à l'Assemblée des Français de l'étranger,  
Vu le décret n° 84-252 du 6 juin 1984 modifié portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres,  
Arrête :

#### Article 1

Il est créé au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger une commission temporaire de la sécurité des Français de l'étranger.

Cette commission est chargée de faire des propositions :

- en vue d'améliorer la sécurité et la protection des Français à l'étranger ;
- pour contribuer à la définition du périmètre de la protection que l'Etat français apporte à ses ressortissants à l'étranger dans le cadre juridique de la convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963.

Elle étudie la possibilité de création d'un fonds de garantie en faveur des Français établis hors de France spoliés de leurs biens.

#### Article 2

La commission est composée de vingt-sept membres au plus, représentant de façon équilibrée les différents groupes de l'Assemblée des Français de l'étranger. Elle désigne en son sein, parmi les membres ayant voix délibérative, un président et un rapporteur.

A l'invitation du président de la commission, le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, ou son représentant, participe aux travaux à titre consultatif.

#### Article 3

Le mandat de cette commission prend fin lors de l'adoption de son rapport par l'assemblée plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger. L'adoption de ce rapport doit intervenir, au plus tard, au cours de la session plénière de mars 2009. Avant cette échéance, la commission a la faculté de présenter des rapports intermédiaires.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2006.

Philippe Douste-Blazy

## La première impression est toujours la bonne...

*Après une semaine de réunions intensives en session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), RFE Info a interrogé les « nouveaux élus » du 18 juin 2006, car ils représentent le renouvellement d'une partie de l'Assemblée, et par conséquent le renouveau des idées, des mentalités, des attentes des communautés françaises à travers le monde. 6 nouveaux élus du Mouvement RFE nous ont répondu avec un œil neuf et sans concession sur l'organe qu'ils viennent d'intégrer, leurs aspirations et ce qu'ils en ont retenu de retour dans leur circonscription.*

***Marie-José CARON, conseillère élue - circonscription Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède.***

**RFE Info. Vous avez été élu(e) le 18 juin 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Quel a été votre parcours, comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?**

**Marie-José CARON.** Arrivée au Danemark en 1987, j'ai vécu en milieu danois pendant quelques années jusqu'à ce que j'éprouve le besoin de me joindre à un mouvement associatif me permettant de reprendre contact avec « mes racines », ce fut sous l'égide de la Fédération Internationale des Accueils Français à l'Etranger (la FIAFE), l'association Copenhague Accueil, qui facilite l'intégration des familles françaises et francophones ; j'y ai occupé des fonctions à compter de 1998 jusqu'en 2001 où je prends la tête de l'association et ce pendant 5 ans. Ces fonctions m'ont permis d'acquérir des connaissances et une expérience de la communauté expatriée.

J'occupe également des fonctions au lycée français de Copenhague qui me permettent d'être en contact direct avec les familles locales et expatriées, le corps enseignant et la direction de l'école et de connaître de cette façon leurs demandes. Quelques amis connaissant l'importance de l'AFE m'ont incitée à me présenter à cette élection et m'ont soutenue dans ce parcours.

**RFE Info. Quelles sont vos premières impressions sur l'AFE ?**

**MJC.** Je suis très heureuse d'avoir intégré l'Assemblée des Français de l'Etranger. Lors de cette première assemblée plénière, j'ai eu très vite le sentiment de faire partie d'un groupe bien soudé. J'ai eu le plaisir d'y rencontrer les nouveaux élus, qui comme moi, me semblait-il, découvraient avec un grand intérêt cette assemblée.

Les anciens du groupe RFE nous ont accueillis avec une grande gentillesse et nous ont tout de suite mis à l'aise. Les sénateurs et leurs assistantes parlementaires m'ont accueillie avec beaucoup de simplicité et se sont tenus à ma disposition pour les informations nécessaires.

Par ailleurs, tous les conseillers de l'AFE m'ont semblé agréables et accueillants. Le travail en commission a été très enrichissant. Je siège à la commission des affaires culturelles et de l'enseignement.

**RFE Info. Quelle sera, selon vous, votre contribution au travail de l'AFE ?**

**MJC.** Elue pour représenter les pays nordiques et baltes, je souhaite contribuer à faire connaître la culture de cette partie du monde et compléter l'expérience et les connaissances

de mes collègues conseillers dans d'autres parties du monde dans le domaine de la culture et de l'enseignement.

Les échanges avec mes collègues conseillers qui portent sur des sujets variés enrichissent ma vision du monde français et francophone en passant par des cultures différentes. Cela me permet de mieux analyser les besoins éventuels de notre communauté. J'ai ainsi le sentiment de pouvoir apporter une dimension nouvelle à mon action sur le terrain.

Les spécialistes conviés à participer aux différentes commissions nous donnent à travers leurs informations, des réponses et des bases de réflexion dont nous tirons partie afin d'apporter nous-mêmes d'éventuelles solutions à la communauté française.

### **RFE Info. Que va apporter l'AFE à votre travail sur le terrain ?**

**MJC.** Je souhaite contribuer à une meilleure information sur l'Assemblée des Français de l'Étranger, qui n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur. Je voudrais renforcer les liens au niveau de notre communauté en Scandinavie et dans les pays baltes. Mon élection à l'AFE donne un cadre officiel à cette action et me permettra d'ouvrir des dialogues avec les parties concernées.

### ***Robert LABRO, conseiller élu - circonscription d'Italie, Malte et Saint Marin.***

### **RFE Info. Vous avez été élu(e) le 18 juin 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Quel a été votre parcours, comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?**

**Robert LABRO.** Bi-national franco-américain, ayant vécu 10 ans en Californie après mes études à l'IEP Paris et 7 ans en Italie, je suis, de part mon éducation et ma vie d'expatrié, toujours resté sensible aux préoccupations de nos concitoyens à l'étranger. Élu conseiller municipal à l'âge de 18 ans, j'ai mordu à l'hameçon de la politique et suis resté « ferré » jusqu'à ce jour.

En Italie, j'ai fait un constat simple : les Français de l'étranger ont le droit de s'exprimer comme ceux de métropole et d'Outre mer.

Je me suis inscrit à l'UMP et j'ai découvert la Fédération des Français de l'Étranger. Malgré les efforts déployés par celle-ci pour nous faire entendre, je constate que les Français de l'Étranger ne font pas partie des priorités de nos politiques. Après deux ans de développement et d'animation de l'UMP en Italie, je me suis engagé dans la seule voie possible de notre représentation : l'élection des conseillers à l'AFE. Ce sont d'anciens élus et le siège de mon parti politique qui ont en premier évoqué cette possibilité, les Français comme moi-même ne connaissant pas cette Assemblée. En effet, AFE ou CSFE furent des acronymes inconnus de moi jusqu'il y a deux ans.

Commença alors un véritable parcours du combattant pour faire accepter l'idée d'une liste « politique » et non simplement « soutenue par un parti politique ». Supportés par le Président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, nous nous sommes présentés devant les électeurs.

Permettez-moi d'associer mes 5 collègues élus, qui se sont heurtés aux mêmes difficultés. Je tiens aussi à saluer Raymond PETRI-GUASCO qui m'a aidé auprès de nos Sénateurs (bien que sur une liste concurrente, mais ça, c'est l'Italie...) et a eu l'intuition que cette élection serait différente.

Nous avons finalement gagné ce pari que beaucoup croyais impossible, et nous sommes la première liste de droite.

Nous avons démontré que, même si la politisation du scrutin n'est peut-être pas l'unique solution, son « apolitisation » ne l'est certainement pas.

M'étant battu pour cette élection, j'y appris que la politique était « l'art du possible » au service de mes idéaux. Cette maxime sous-tendra mon action au cours de ce mandat.

J'ai adhéré au groupe RFE. Nos Sénateurs n'étant pas intervenus lors de ma campagne, je dis sans complaisance que j'y ai trouvé un groupe démocratique où la liberté d'expression n'est pas qu'une façade. Les « anciens » ont eu la gentillesse de nous accueillir et de nous guider dans nos premiers pas.

### **RFE Info. Quelles sont vos premières impressions sur l'AFE ?**

**RL.** Tout d'abord je ressentis une certaine confusion bien normale pour les nouveaux venus. Au bout de la première semaine, nous nous sommes acclimatés.

Au-delà du travail sérieux en commission et des séances plénières plus formelles, je me suis aperçu que c'est aussi au travers des rencontres multiples lors des temps de pause ou des réceptions que nous pouvions faire avancer nos dossiers.

Dispersés de par le monde, nos sessions nous permettent de nous réunir et de nous rendre compte que sur une grande majorité des sujets, nous avons une vision commune.

Je reste néanmoins frustré que cette identité de vue ne se traduise officiellement que par des vœux ou des mémoires. Sans l'appui de nos Sénateurs, nous pourrions peu.

### **RFE Info. Quelle sera, selon vous, votre contribution au travail de l'AFE ?**

**RL.** Il serait prétentieux de l'affirmer mais j'essaierai néanmoins d'accomplir mon mandat dans le respect des engagements de ma profession de foi.

En premier lieu, il s'agira par un travail actif dans ma circonscription, de représenter et de défendre au mieux les Français d'Italie. Nous sommes aussi l'image de l'AFE pour nos électeurs. Il est important « d'exister » vis-à-vis de nos ambassades et consulats respectifs dans le respect de nos règles de fonctionnement.

Le travail sur le terrain au service de nos concitoyens reste la base essentielle de notre activité. Il y a tant à faire si on veut le faire avec sérieux. Espérons que notre implication remontera par capillarité chez nos gouvernants et que ceux-ci se rendront compte de l'utilité et la légitimité de notre Assemblée.

Ensuite, de fournir un travail sérieux dans la Commission des Affaires Sociales dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire. Il s'agit aussi d'ajouter ma voix aux nouvelles propositions.

Je pense par exemple à l'absence de couverture dans nos pays respectifs (accidents, santé) nous concernant (élus AFE) et/ou de mutuelles spécifiques comme c'est le cas pour nos Députés et nos Sénateurs. Pour l'essentiel, bourses, éducation, retraites, etc.... je souhaite contribuer à ce que les Français de l'étranger accèdent aux mêmes droits que leurs compatriotes de métropole afin de sortir de leur situation de citoyens de deuxième catégorie.

Enfin, participer activement aux actions de soutien pour notre territorialité d'outre-frontière. Ce but sera atteint par des avancées progressives, constantes et difficiles.

### **RFE Info. Que souhaiteriez-vous voir évoluer ?**

**RL.** Les pouvoirs de l'AFE.

En effet, le problème du taux d'abstention à nos élections résulte de multiples causes :

- absence de publicité et de communication (TV, Radio, Presse) sur l'AFE et nos scrutins.
- désintérêt de nos politiques qui entraîne un manque de motivation des électeurs.

- rôle uniquement consultatif de l'AFE : pourquoi se donner la peine de voter pour une Assemblée qui ne décide de rien.
- tutelle d'un ministère (MAE) qui est chroniquement « sans le sou ».
- Dépolitisation du débat et confusion des genres qui donnent parfois à ces élections un caractère « prud'homal » et à notre Assemblée l'image d'une « chambre basse »..

Pour remédier à ce problème d'image il faudrait donc que nous soyons dotés de réels pouvoirs.

La première étape est que nous disposions d'un budget propre.

La deuxième est que nous puissions disposer d'un droit de veto (après consultation) sur les décisions du parlement qui concernent nos 2,5 millions de concitoyens.

Le suffrage universel nous a donné une légitimité qui n'est, malheureusement aujourd'hui, pas reconnue dans les faits.

### **RFE Info. Que va apporter l'AFE à votre travail sur le terrain ?**

**RL.** Confrontés à des situations identiques, les conseillers partagent leurs expériences au sein de l'AFE. Ceci me permettra d'être plus efficace, plus vite, au service de nos concitoyens.

L'appui de nos Sénateurs reste un élément clé de notre réussite. Leurs contacts et leurs réseaux sont indispensables aujourd'hui à la réussite de nos actions.

L'AFE est la « caisse de résonance » des Français de l'étranger. Elle permet d'alerter les pouvoirs publics sur des situations spécifiques et de leur apporter ainsi une certaine publicité.

Nous, Conseillers, avons peu de droits, beaucoup de devoirs mais par dessus tout la fierté de représenter nos compatriotes d'outre-frontière. Comme le disait Eisenhower : « we will prevail ».

### ***Nelly MULLER, conseillère élue - circonscription de Chypre, Grèce et Turquie.***

#### **RFE Info. Vous avez été élu(e) le 18 juin 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Quel a été votre parcours, comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?**

**Nelly MULLER :** J'ai toujours été très attirée par les actions à mener avec les associations (Présidente de parents d'élèves au Maroc et Présidente d'Athènes Accueil à Athènes)

Comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?

Pas par hasard !

J'avais entendu parler de cette Assemblée par Noëlle KOUDOUNIS quand elle s'était présentée en 1999. Après son décès, nous n'avons pas eu beaucoup d'informations. Ce n'est qu'en 2002, que notre Consule en poste à cette époque - Marie-Christine GLAS - m'a conseillée de me présenter à l'élection de 2006 (mais c'était très loin encore). Je n'ai pris ma décision que tardivement (c'est-à-dire fin mars 2006) car je ne voulais pas prendre la place



d'une autre personne qui aurait souhaité se présenter. Je pense avoir commis une erreur d'appréciation quant au travail que représente une campagne électorale : j'aurais dû commencer beaucoup plus tôt, ce qui aurait permis à notre liste d'avoir deux sièges.

**RFE Info. Quelles sont vos premières impressions sur l'AFE ?**

**NM :** Pour moi, nouvelle élue, les conseillers ont beaucoup à apprendre sur l'accueil ! Il n'y a pas beaucoup de personnes à gérer et avec un peu de préparation et d'organisation, on aurait pu s'acquitter des formalités administratives sans soucis et voter plus rapidement sans perdre de temps. Heureusement qu'il y avait les anciens de notre groupe pour nous aider ! De plus, je pense que certaines personnes du secrétariat général étaient aussi nouvelles que nous... et avaient du mal à nous guider.

**RFE Info. Quelle sera, selon vous, votre contribution au travail de l'AFE ?**

**NM :** Déjà dans les trois pays que je représente : Chypre, Grèce, Turquie. J'ai des plans d'actions sur différents domaines que je vais mener avec l'aide de nos deux Sénateurs : Robert del PICCHIA et Louis DUVERNOIS.

Ensuite à Paris : faisant partie de la Commission européenne, je vais participer activement aux travaux prévus et j'apporterai tous les éléments pour la préparation des dossiers.

**RFE Info. Que souhaiteriez-vous voir évoluer ?**

**NM :** Pour l'instant, je débute et ce n'est qu'au fil du temps que je pourrai faire un point et voir ce qu'on pourrait faire évoluer.

Malgré tout, j'aimerais que l'Assemblée se penche sur les problèmes posés par le découpage de ma circonscription, la Turquie se trouvant rattachée à la Grèce. Problème géographique d'une part : La Turquie n'est pas si proche de la Grèce et de plus c'est un grand pays et les liaisons avec la capitale et les autres villes sont compliquées et très onéreuses. Et d'autre part, au niveau politique, les deux pays ne sont pas amis-amis...les mentalités sont différentes aussi. Ainsi le travail du second de liste peut se révéler être un travail réel d'élus et non de représentant d'élus (qui gère lui aussi un autre pays). Aussi, ne pourrait-on pas envisager que la Turquie soit un pays à part entière avec son représentant élu ? Peut-être prématuré ?

**RFE Info. Que va apporter l'AFE à votre travail sur le terrain ?**

**NM :** Un important soutien logistique sur le terrain : mise en place du projet FLAM, réouverture de centres culturels français (notamment à Nauplie et Patras), aide aux familles françaises défavorisées, etc.

Je demanderai très souvent à nos Sénateurs de venir avec moi sur le terrain afin de rencontrer les personnes vivant dans le pays et qui rencontrent des difficultés, soit avec l'administration française, soit avec l'administration du pays d'accueil.

***Francis NIZET, Conseiller élu - circonscription Chine, Corée, Hong Kong, Japon et Mongolie.***

**RFE Info. Vous avez été élu le 18 juin 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Quel a été votre parcours, comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?**

**Francis NIZET.** Pour être élu à l'Assemblée des Français de l'étranger, encore faut-il résider à l'étranger. L'histoire commence donc forcément par une expatriation. Dans mon cas, j'ai quitté la France à l'âge de 25 ans pour aller travailler en Afrique comme coopérant et depuis je suis toujours resté à l'étranger. Deux choses m'avaient alors tiré loin de mon *homeland* : l'appel du dépaysement (j'avais toujours rêvé, entomologiste que je suis, de pouvoir aller chasser un jour les papillons dans la forêt tropicale) et l'envie de changer d'air professionnellement (il faut dire que mon job français traitait de guerre nucléaire, bactériologique et chimique...). Je ne me suis pourtant jamais coupé de mon pays d'origine, bien au contraire. Les Français de l'étranger le savent bien, c'est loin de chez soi qu'on mesure avec le recul nécessaire les nombreux avantages et objets de fierté d'être français. Les journaux reçus avec une semaine de retard, RFI écoutée au bon vouloir des ondes courtes et de leurs caprices étaient avant l'arrivée de l'Internet les seuls médias permettant de rester en contact avec l'actualité sociale et politique française. J'en ai donc beaucoup abusé. A tel point que mon goût de jeunesse pour la technicité des mathématiques s'est rapidement émoussé pour laisser la place à un intérêt grandissant pour les affaires de la cité, c'est-à-dire de la chose politique.

La volonté de peser sur les événements, même le plus modestement, la tristesse de voir notre pays s'enfoncer dans le marasme et les turpitudes du second mandat de François Mitterrand m'ont convaincu de m'engager en 1993 et de rejoindre les rangs du Rassemblement Pour la République, mouvement qui en Afrique était essentiellement composé de gaullistes orthodoxes farouchement attachés à la grandeur et au rayonnement de la France. Trésorier à Yaoundé, Délégué au Cambodge et à Pékin, mon engagement de militant n'a jamais cessé.

Ma candidature à l'Assemblée des Français de l'Etranger rentrait donc dans la logique de cet engagement d'autant que la circonscription de Tokyo venait d'hériter d'un poste supplémentaire de Conseiller et que les listes sortantes n'en proposaient pas en position éligible sur la Chine. Il fallait donc réagir, ce qui fut fait et notre liste intitulée « Servir » fut rapide constituée, ralliée qu'elle fût par des gens enthousiastes venus de tous horizons.

### **RFE Info. Quelles sont vos premières impressions sur l'AFE ?**

**FN.** La première session plénière de septembre a été, pour les nouveaux élus, notre premier véritable contact avec l'institution. Mon impression est très favorable. L'ambiance qui règne entre collègues est très courtoise, voire même cordiale sinon amicale. Le secrétariat s'attache à régler les moindres détails d'organisation de l'événement. Les commissions travaillent avec grand sérieux pour auditer des personnalités du plus haut rang toutes à même de donner un état des lieux fidèle de leur agence, direction, service ou mission. Les événements en marge de la session, réceptions et cocktails, contribuent à donner de l'importance à notre mission et à l'assemblée que nous constituons. Oui, vraiment je suis rentré en Chine très satisfait de cette expérience.

### **RFE Info. Quelle sera, selon vous, votre contribution au travail de l'AFE ?**

**FN.** On ne fait bien que ce que l'on sait faire. Après un court passage chez Thomson CSF comme ingénieur, je suis devenu enseignant dans plusieurs établissements supérieurs en Afrique et en Asie. J'enseigne désormais la physique au Lycée Français de Pékin. Mon choix d'appartenir à la commission des affaires culturelles et de l'enseignement allait donc de soi. Je compte donc m'y impliquer fortement en connaissance de cause d'autant que la situation de nombre de nos écoles françaises dans la circonscription de Tokyo est en pleine évolution parfois de façon préoccupante. Je compte donc y être un relais et un élément de veille sur

ce sujet. La mise en place du « Plan Ecole » sera d'ailleurs une excellente occasion de fédérer les énergies sur ces questions et d'affirmer l'autorité des conseillers sur le terrain.

D'autre part, enseignant que je suis, je ne peux me désintéresser de la situation de mes congénères personnels des écoles françaises de part le monde. La situation des enseignants et d'une façon générale des agents publics en contrat local est souvent précaire, juridiquement floue et leur statut, si le mot peut être employé en telles circonstances, régresse en de nombreux endroits. Je m'impliquerai également sur ce dossier.

Enfin, bien décidés à continuer comme pendant la campagne à travailler en équipe, nous continuerons à œuvrer sur le terrain en réseau. Celui-ci comprend des gens impliqués dans les actions de promotion de notre culture à l'étranger. Nous resterons très à l'écoute des mesures de redimensionnement de notre action culturelle extérieure. En tant que scientifique, je mettrai mon peu de poids à demander que nos actions de mise en vitrine du savoir-faire français ne se limitent pas, comme on le constate souvent, à la mise en avant de notre seule bonne cuisine ou de nos bons vins. La promotion de notre savoir faire technologique, industriel et scientifique me semble bien insuffisant.

### **RFE Info. Que souhaiteriez-vous voir évoluer ?**

**FN.** On ne peut évidemment que souhaiter que le rôle, la mission et la place institutionnelle de notre Assemblée soient davantage reconnus par les pouvoirs publics et que l'autorité des conseillers soit affermie sur le terrain auprès des postes et ce dans le seul objectif que les Français de l'étranger soient mieux encore représentés et défendus. Il n'est pas excessif en effet de déclarer que ces Français installés au loin sont les grands oubliés de la République. L'indigence des crédits d'aide sociale affectés aux comités consulaires correspondants en est un cruel témoignage !

Quelques milliers d'euros à Pékin pour quatre mille ressortissants, soit moins d'un euro par individu !

Il est vrai que les choses évoluent rapidement. La récente affectation d'une indemnité mensuelle pour l'exercice de la mission des conseillers ainsi que le projet de création d'une collectivité territoriale propre aux Français de l'étranger en sont des signes visibles.

### **RFE Info. Que va apporter l'AFE à votre travail sur le terrain ?**

**FN.** Les prérogatives du Conseiller sur le terrain sont loin d'être négligeables. Seul élu sur le terrain, il bénéficie de la légitimité du suffrage universel et possède de fait l'autorité d'être l'interlocuteur reconnu des autorités administratives composées d'agents nommés. Son rang protocolaire dans les postes lui ouvre donc une écoute et une attention particulière de ceux-ci. Sa fonction et la campagne qui l'a précédée lui apportent la publicité nécessaire pour acquérir la notoriété qui le fait devenir le point de convergence des doléances des administrés. Travaillant en étroite collaboration avec les Sénateurs des Français établis hors de France, il a accès aux informations de première main et en temps réel. C'est peut-être là où l'Assemblée peut le mieux relayer son action sur le terrain car si l'argent est le nerf de la guerre, l'information en est, dans nos sociétés modernes, le plus fidèle lieutenant.

***Georges-Francis SEINGRY, conseiller élu - circonscription de la Belgique***

**RFE Info. Vous avez été élu(e) le 18 juin 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Quel a été votre parcours, comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?**

**Georges-Francis SEINGRY.** Parce qu'on a envie que les choses changent. Par exemple, lorsqu'on en a assez de l'attitude désinvolte, voire abusive, de l'administration française à l'égard des administrés. C'est un puissant moteur.

Certes, l'omnipotence de l'administration est un problème commun à nos sociétés européennes.

Mais, c'est d'autant plus vrai, me semble-t-il, quand on habite l'étranger. Ne fut-ce que parce qu'il faut se battre doublement, à la fois contre l'administration française locale (autorités consulaires) et contre l'administration française en métropole.

Qui pourrait soutenir que, au quotidien, les Français de l'étranger sont des Français à part entière...?

Enfin, quand on habite l'étranger, le seul canal, la seule façon d'avoir un engagement citoyen, de pouvoir (ou espérer pouvoir) agir sur le cours des choses, c'est de siéger à l'AFE.

### **RFE Info. Quelles sont vos premières impressions sur l'AFE ?**

**GFS.** Je manque de recul – après une malheureuse (petite) semaine de tourbillon ! Ma réponse risque donc de ne pas être très objective ni très complète...

De surcroît, je n'ai pas connu de l'intérieur la période CSFE et je juge donc mal l'évolution vers l'AFE, évolution dont on me dit grand bien...

Je retiens de cette première session, d'une part, le faste des ors de la République et la pléthore de personnel (nettement sous-employé, ce qui ne peut que révolter le contribuable qui ne sommeille jamais en moi). Des moyens qui pourraient être mobilisés autrement !

D'autre part, – sous réserve d'inventaire au cours des prochaines sessions – que c'est une montagne qui accouche d'une souris. A l'instar de l'autre, « un grand machin », sans réels pouvoirs, qui, au mieux, émet des vœux pieux. Le reste, c'est se gargariser de mots. Et pourquoi pas si ça fait avancer les choses (voir point 4).

### **RFE Info. Quelle sera, selon vous, votre contribution au travail de l'AFE ?**

**GFS.** Les petits ruisseaux font les grands fleuves.

### **RFE Info. Que souhaiteriez-vous voir évoluer ?**

**GFS.** Il faut donner à l'AFE le statut d'une véritable Assemblée, avec de vrais pouvoirs de décision, comme dans une assemblée territoriale. Sinon, elle restera un hochet pour amuser la galerie des expatriés.

D'autre part, il faut cesser de jouer l'hypocrisie de l'apolitisme, principalement à droite.

Enfin, il faut assurer aux Français de l'étranger une représentation à l'Assemblée nationale et au Parlement européen.

### **RFE Info. Que va apporter l'AFE à votre travail sur le terrain ?**

Bonne question !

En tant qu'institution – en tout cas pour le moment, compte tenu de son peu de notoriété et de son peu de poids – je crains que ce ne soit pas grand chose.

En tant qu'élu sur le terrain, un (tout) petit peu de considération de la part des autorités consulaires, de quoi mettre de l'huile dans les rouages...

## ***Marie-Claire SPARROW, conseillère élue - circonscription de Grande Bretagne.***

**RFE Info. Vous avez été élu(e) le 18 juin 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Quel a été votre parcours, comment et pourquoi arrive-t-on à l'AFE ?**

Je défends les cas sociaux depuis fort longtemps.

J'ai été sur les listes de droite depuis plus de 20 ans et je me contentais de faire le travail en coulisse. Quand les têtes de listes comme notre sénateur Joëlle Garriauld Maylam, Charles Tombarel et Eric Simon ne se sont plus présentés, je ne savais pas à qui j'allais m'adresser pour faire passer mes dossiers délicats. J'ai donc décidé de me présenter sur une liste indépendante composée de personnes qui défendent les intérêts des Français de l'étranger depuis de nombreuses années (on n'est jamais mieux servi que par soi-même).

**RFE Info. Quelles sont vos premières impressions sur l'AFE ?**

J'ai trouvé l'AFE très accueillante car nous ne sommes pas motivés par le gain mais par le désir sincère d'aider nos compatriotes qui ont le talent de se fourrer dans des situations impossibles.

**RFE Info. Quelle sera, selon vous, votre contribution au travail de l'AFE ?**

Comme j'exerce au barreau anglais depuis 29 ans et que je suis plus que qualifiée en droit français, ma contribution ne peut être que juridique : ayant défendu les Français depuis de nombreuses années, je connais bien leurs problèmes.

En outre, j'ai l'habitude du travail en Commissions, à travers celles qui existe au sein du Barreau anglais. D'ailleurs, il me semblerait intéressant que l'appartenance aux commissions de l'AFE soit déterminée plus par les capacités que par les goûts personnels.

**RFE Info. Que souhaiteriez-vous voir évoluer ?**

Je pense que le faible nombre d'électeurs est causé par le fait que l'électorat ne sait pas qui nous sommes ni à quoi nous servons, il ne se rend pas compte que nous sommes là pour les aider. Je suggère que notre Assemblée, en plus de son travail créateur, se dirige plus vers le concret et se concentre vers un travail d'information. Je sais que ce travail d'information existe déjà, mais il peut s'améliorer.

**RFE Info. Que va apporter l'AFE à votre travail sur le terrain ?**

Je me suis lancée dans un travail d'information, et à chaque fois qu'on me demande un conseil juridique gratuit (plusieurs fois par jour) j'explique l'importance de l'AFE et surtout à quel point il est important de voter pour la survie de l'AFE.

## Sondages, sondages...

*Sondage quand tu nous tiens ! Ah ces chiffres qui font tourner la tête ! Mais qu'est-ce qui fait courir les hommes et femmes politiques ? Les pourcentages...Et pourtant... !*

Le choc des photos était nettement battu en 2002 par le choc du dernier sondage, non publié et connu de quelques initiés seulement, le samedi précédent le premier tour de la présidentielle. Il laissait entendre en effet que Jospin serait battu par Le Pen pour la course au second tour. Il était totalement en contradiction avec les précédents sondages. On sait, depuis qu'ils existent, que le meilleur des sondages est bien celui du soir d'élection.

Le choc des « erreurs » ? A qui en revient la faute ? A ceux qui interprètent les sondages ou à ceux qui y croient trop ? Alors attention, plus on est loin d'une échéance, plus les prévisions sont difficiles. Un bel exemple lors de la dernière élection en France : le referendum sur le projet constitutionnel pour l'Europe en mai 2005. Depuis mai 2004, les sondages annonçaient une très large victoire du oui. Cela a duré de longs mois. Donc campagne « facile » pour les tenants du oui. Ce n'est que deux mois avant le referendum que les chiffres se sont inversés, le non étant majoritaire dans les deux dernières semaines seulement.

La photographie de l'opinion ne devient claire et nette que très près de l'élection. La marge d'erreur ou de variation, reconnue et annoncée d'ailleurs par les instituts de sondages, est négligée, oubliée, volontairement ou non. Ces chiffres ont alors une grande chance d'être éloignés ou très éloignés du résultat final. C'est pourquoi il est intéressant, à quelques mois de la présidentielle, alors que les sondages foisonnent, de regarder en arrière...

Pour la présidentielle de 2002, la surprise était de taille, d'autant que la Sofres donnait à l'automne 2001, Lionel Jospin à 51% contre 49% à Jacques Chirac au second tour.

En 1995, c'était pire. Pendant des mois, les favoris des sondages étaient Edouard Balladur à droite, Jacques Delors à gauche. Ce dernier était le « candidat logique » de la gauche. Les sondages le donnaient à l'automne 2004 vainqueur avec 51,5% des voix contre 49% à Edouard Balladur. A la fin de 2004, Delors était même à 60% ! Ce qui ne l'a pas empêché d'annoncer quelques jours plus tard qu'il avait promis à son épouse de ne pas être candidat...

Cette élection allait réserver d'autres surprises que les sondages n'avaient pas anticipées. Edouard Balladur était nettement leur favori face à Jacques Chirac. Et ce depuis l'automne 1993 et jusqu'en février 1995. Pendant plus de 18 mois, le Premier ministre sortant a devancé très nettement Jacques CHIRAC, avec jusqu'à 25 points d'avance. On se souvient que ce dernier était donné en novembre 1994 à seulement 11% des intentions de vote. « Edouard Balladur dans un fauteuil » disait les commentateurs politiques après le sondage IPSOS de l'automne 94 qui le faisait battre même Delors 54% à 46%.

Ce fut le même imbroglio politico-sondagiste pour la droite en 1988. Le favori des sondages était cette fois là Raymond Barre qui battait Jacques Chirac. Fin juillet 1987, l'institut BVA publiait un sondage très favorable à Raymond Barre qui éliminait Chirac du premier tour, et le faisait même gagner contre François Mitterrand avec 51% des voix contre 49% pour le Président sortant. Plusieurs mois plus tard, Jacques Chirac, alors Premier ministre, commençait à remonter et éliminait Raymond Barre. Fin septembre un sondage IPSOS nous apprenait que François Mitterrand gagnerait contre Barre avec 52%, et contre Chirac avec 54%.

En 1981, la gauche connaissait ce problème éternel de quel bon candidat peut l'emporter ? Valéry Giscard d'Estaing était sortant. Pendant un peu plus d'un an, il était favori des instituts de sondages. En juillet 1980, Public SA le voit gagnant avec 52% face à Michel Rocard 48%. Et même gagnant 53% contre 47 à François Mitterrand. Ce même été 80, c'est Michel Rocard le candidat de la gauche. Pas un seul institut ne parle de Mitterrand mais tous s'accordent à donner Rocard comme le meilleur candidat pour la gauche à 55% contre 20% pour Mitterrand. On connaît la suite.

Ainsi donc les sondages vont au gré des mois qui précèdent l'élection. Une bonne leçon ce rappel d'histoire de pourcentages. Soyons prudents et perspicaces sur ceux qui fleurissent dans les journaux, salles de rédactions et sièges des partis politiques en cet automne 2006. N'en tirons pas trop vite des conclusions.

Robert del Picchia



# ELECTION PRESIDENTIELLE 2007

## *Les candidats, les candidatures et le calendrier*

En 2002, Il y avait eu 30 candidats à la candidature. Finalement les Français ont dû départager pas moins de 16 candidats à la Présidentielle. Un record, qui pourrait encore une fois être battu en 2007. A six mois de l'échéance, ils sont nombreux à se bousculer, plus ou moins ouvertement, aux portes du « Château ». Certains, conscients de ne pas passer le premier tour, ni d'y arriver, veulent bénéficier du battage médiatique pour se faire connaître et / ou tester dans les sondages leur popularité du moment. En effet, il faut franchir la redoutable barrière des 500 parrainages d'élus<sup>1</sup>. Difficile....

Mais qui sont ces candidats déclarés, potentiels grands et petits ?

Nous avons tenté d'en établir la liste, non exhaustive....

### LES CANDIDATS DEJA DECLARES

- **UMP. Nicolas SARKOZY** est grand favori. Mais à quelques semaines de la désignation par l'UMP de son candidat à la présidentielle, des voix commencent à s'élever pour contester cette situation dominante de Nicolas SARKOZY. **Michèle ALLIOT-MARIE** se dit ainsi désormais « *prête à y aller* » si elle est « *la personne la mieux à même de porter* » les idées de la droite, tandis que **Dominique de VILLEPIN** prône l'unité du mouvement. **Christine BOUTIN** a renoncé à se présenter, au profit de **Nicolas SARKOZY** dont elle est devenue conseiller politique.

- **PARTI SOCIALISTE. Ségolène ROYAL** a triomphalement été élue candidate pour le PS par 60,60% des adhérents, le 16 novembre. **Le Parti radical de gauche** a décidé, le 23 octobre, qu'il soutiendrait le candidat du Parti socialiste. La députée de Guyane **Christiane TAUBIRA** n'est plus candidate à la candidature. L'ancien ministre **Jean-Pierre CHEVENEMENT** a retiré sa candidature au profit de Ségolène ROYAL, après avoir obtenu un résultat favorable aux négociations avec le PS pour les législatives pour 2007.

- **UDF. François BAYROU**. Il avait recueilli 6,84% des voix en 2002. Dans un ouvrage publié récemment, il explique vouloir être la voix du « *tiers état* » qui gronde. Le dernier sondage lui accorde un potentiel de près de 27% mais 3% déclarent « *vouloir sûrement* » voter pour lui.

#### Les autres formations :

**Olivier BESANCENOT** : sa candidature a été décidée dès le 25 juin par conférence nationale de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Il avait recueilli 4,25% des voix en 2002.

**Arlette LAGUILLER** : âgée de 66 ans, la porte-parole de Lutte Ouvrière est candidate pour la sixième -et dernière- fois. Elle avait recueilli 5,72% des voix au premier tour en 2002.

**Corinne LEPAGE** : 1,88% des voix en 2002. C'est la présidente de Cap 21. Elle veut continuer à défendre un « *réformisme écologique* » dans la campagne présidentielle.

**Jean-Marie LE PEN** : Il est candidat à la présidentielle pour la cinquième fois. Le président du Front national espère faire mieux qu'en 2002 : avec 16,86% des voix, il s'était qualifié pour le second tour, face à Jacques CHIRAC, en éliminant le candidat socialiste Lionel JOSPIN. Le dernier sondage lui donne une probabilité à 18%, mais 81% déclarent ne « *vouloir voter en aucun cas pour lui* ».

**Frédéric NIHOUS** : désigné le 2 septembre candidat du mouvement CPNT (Chasse, Pêche, Nature, Traditions). Agé de 39 ans, il avait été directeur de campagne de Jean SAINT-JOSSE pour la présidentielle de 2002. Celui-ci avait alors recueilli 4,23% des suffrages.

**Philippe de VILLIERS** : Le président du Mouvement pour la France (MPF) a officiellement annoncé sa candidature dès septembre 2005. Il entend être le « *porte-parole des 15 millions* » de Français ayant voté « *non* » au référendum du 29 mai sur la Constitution européenne et veut des voix du FN.

**Dominique VOYNET** : Elle a été désignée le 18 juillet par « Les Verts », avec 50,59% des suffrages contre 49,41% à Yves COCHET. En 1995, Mme Dominique VOYNET avait obtenu 3,32% des suffrages. Noël MAMERE avait fait lui 5,25% en 2002.

### LES CANDIDATS DU RASSEMBLEMENT ANTILIBERAL

<sup>1</sup> Proposition de loi organique (N°472) déposée au Sénat le 30 août 2006 par Robert del PICCHIA portant réforme des modalités de présentation d'un candidat au 1er tour de l'élection du Président de la République.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pp105-472.html>



**Marie-George BUFFET.** Elle a été désignée par la Conférence nationale du PC pour incarner un « *grand rassemblement antilibéral* ». Mais le PC compte 4 candidats à la candidature pour l'investiture à la présidentielle de 2007 : Marie-George BUFFET, secrétaire nationale, André GERIN, député-maire de Vénissieux, Maxime GREMETZ député de la Somme, et Jean-Jacques KARMAN vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Mais Maxime GREMETZ a déclaré qu'il serait prêt à se présenter si le PC s'alliant à d'autres formations antilibérales ne présentait pas de candidats propres.

**José BOVE.** L'ex-leader de la Confédération paysanne, confronté à de nombreux « amis » concurrents, ambitionne aussi de porter les couleurs de la gauche antilibérale.

**Clémentine AUTAIN,** adjointe apparentée communiste au maire de Paris, **Patrick BRAOUEZEC,** député communiste de Seine-Saint-Denis, et **YVES SALESSE** président de la fondation Copernic, se sont déclarés également prêts à être candidats du rassemblement antilibéral. Sans compter quelques militants inconnus. Mais, les Altermondialistes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le candidat du rassemblement.

#### LES CANDIDATURES THEORIQUEMENT POSSIBLES

**Jacques CHIRAC.** Le président sortant dira s'il est candidat ou non à sa succession « *au premier trimestre de l'année prochaine* ». La constitution lui permet d'être de nouveau candidat. Même s'il ne l'est pas, ses déclarations sur la Présidentielle pourraient avoir une certaine influence.

**Nicolas HULOT.** Au nom de la lutte contre le changement climatique, Nicolas HULOT laisse planer le doute sur son éventuelle candidature à l'élection présidentielle.

#### LES « VOLONTIERS » CANDIDATS

Il s'agit de candidats déjà déclarés à la Présidentielle. Ils sont chefs de file d'un parti, d'un groupe ou simplement issus de la société civile. Leur premier objectif est déjà de se faire entendre, puis de parvenir à rassembler les 500 parrainages nécessaires. En voici une petite liste non exhaustive :

- **Yves-Marie ADELIN.** Il ambitionne de porter les couleurs de l'Alliance royale.
- **Jean-Philippe ALLENBACH.** Ancien président du Parti fédéraliste. Il se veut le « candidat de la province ». Le nouveau président du Parti fédéraliste, Christian CHAVRIER, est aussi candidat.
- **Yves AUBRY.** Ingénieur en électronique de 38 ans, veut « *permettre aux salariés, aux RMistes, aux pauvres, de pouvoir vivre décemment et dans la sérénité* ».
- **Yvan BACHAUD.** Retraité de 67 ans, veut défendre le référendum d'initiative citoyenne lors de la campagne présidentielle.
- **Soheib BENCHEIKH.** Ancien grand mufti de Marseille, s'est déclaré candidat à la présidentielle.
- **Leila BOUACHERA.** 45 ans, ex-UMP, chargée de mission au CSA, s'est déclarée candidate.
- **Roland CASTRO.** Membre du Parti communiste, a annoncé sa candidature à la présidentielle au nom du « Mouvement d'utopies concrètes ».
- **Jacques CHEMINADE.** Il avait été candidat à la présidentielle de 1995 et avait fait seulement 0,29% des suffrages. Le président de « Solidarité et Progrès » est à nouveau candidat en 2007.
- **Nicolas DUPONT-AIGNAN.** Le député souverainiste président de « Debout la République », a annoncé sa candidature, qu'il veut « *libre* », donc hors de l'UMP.
- **Romdane FERDJANI.** 59 ans, adjudant-chef à la retraite, veut « *sécuriser le futur* » et « *rétablir l'ordre républicain* ».
- **Edouard FILLIAS.** 27 ans, candidat pour « Alternative libérale », mouvement créé en mars 2006.
- **France GAMERRE.** De « Génération écologie », le mouvement créé par l'ancien ministre Brice LALONDE en 1990. Elle souhaite défendre les couleurs de GE.
- **Christian GARINO.** Il veut défendre lors de la campagne présidentielle l'idée d'une langue européenne commune, l'Esperanto.
- **Daniel GLUCKSTEIN.** Selon toute vraisemblance, il devrait être le candidat du Parti des travailleurs. Il avait recueilli 0,47% des voix en 2002.
- **Jean-Marc GOVERNATORI.** 47 ans, se présente sous les couleurs de « La France en action ».
- **Gaël HASCOËT.** Agé de 28 ans seulement, sans étiquette et sans emploi, il veut dénoncer, sous la bannière du « Cœur de la France » le « *clientélisme et la démagogie dont font preuve nos dirigeants* ».
- **Daniel LACROZE-MARTY.** Il est candidat à la présidentielle pour le mouvement « C.E.S.P.R.I.M.E.R... Autrement », un « *mouvement politique d'éducation populaire* » créé en 1999.
- **Pierre LARROUTOUROU,** socialiste, pour la promotion de la semaine de 4 jours.

- **Michel MARTUCCI**. Président de la Confédération nationale des syndicats CID (artisans, commerçants), s'est déclaré candidat à 75 ans.
- **Bruno MEGRET**. Après avoir recueilli 2,34% des voix au premier tour de 2002, le président du Mouvement national républicain (MNR) ambitionne d'être à nouveau candidat en 2007. Seul « hic » : il a été condamné à un an d'inéligibilité par le tribunal correctionnel de Marseille. Il a fait appel.
- **Nicolas MIGUET**. Président du Rassemblement des contribuables français. Il l'avait été et est à nouveau candidat à la Présidentielle.
- **Alain MOURGUY**. 59 ans, est candidat au nom de l'UDG (Union Droite/Gauche).
- **Rachid NEKKAZ**. C'est le président du « club des élus Allez France » qui défend une proposition de loi sur l'inscription automatique de tous les citoyens sur les listes électorales.
- **Jean-Christophe PARISOT**. Tétraplégique, myopathe et trachéotomisé, 39 ans, président-fondateur du CDH (Collectif des Démocrates Handicapés), est candidat à la présidentielle pour « *réconcilier le handicap et la démocratie* ».
- **Stéphane POCRAIN**. 33 ans, ancien porte-parole des Verts et fondateur du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN). Il s'est déclaré candidat à la présidentielle.
- **Lucien SORREDA**. 64 ans, il est ouvrier chaudronnier. Il veut être « *président dictateur républicain* », car « *mieux vaut une bonne dictature qu'une mauvaise démocratie* ».
- **Eric TAFFOUREAU-MILLET**. Il portera les couleurs de l'association « Attention! Handicap! ».
- **Antoine WAECHTER**. Les Ecologistes-MEI ont investi en octobre 2005 Antoine WAECHTER, déjà candidat en 1988 sous l'étiquette des Verts, comme candidat à la présidentielle.

### Le calendrier politique en 2007

- **13 ou 14 janvier** : congrès de l'UMP pour investir le candidat soutenu officiellement par le parti.
- **9 ou 16 mars** : date limite pour la remise au Conseil constitutionnel des 500 parrainages d'élus.
- **21 avril**<sup>2</sup>: Premier tour de la présidentielle pour les 836.000 inscrits qui résident à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les Caraïbes, dans les Amériques et en Polynésie française (Tahiti).
- **22 avril** : Premier tour de la présidentielle.
- **5 mai** : Deuxième tour de la présidentielle pour les 836.000 inscrits qui résident à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les Caraïbes, dans les Amériques et en Polynésie française (Tahiti).
- **6 mai** : Deuxième tour de la présidentielle.
- **16 mai** : 24h : le mandat du Président Jacques CHIRAC prend officiellement fin.
- **19 mai** : Expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale.
- **10 juin** : Premier tour des élections législatives
- **17 juin** : deuxième tour des élections législatives.

<sup>2</sup>Les dates annoncées correspondent à la prise en compte de la proposition de loi constitutionnelle N° 302 <http://www.senat.fr/dossierleg/ppl01-302.html> et la proposition de loi 303 déposées au Sénat par Robert del PICCHIA le 21 février 2002. <http://www.senat.fr/dossierleg/ppl01-303.html> (sur la suggestion des élus à l'AFE - « ex-CSFE », en particulier Claude GIRAULT, élu de la côte ouest des Etats-Unis, donc de la région particulièrement concernée).

Ce dossier législatif a été repris avec [le projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République](#). En effet, l'article 7 de la Constitution a été modifié pour permettre le vote le samedi, par loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

Le vote le samedi a été possible pour la première fois lors de référendum sur le projet de traité constitutionnel européen. En effet, le décret du Président de la République n° 2005-218 du 9 mars 2005, décidant de soumettre un projet de loi au référendum, était ainsi rédigé :

#### Article 1

Le projet de loi annexé au présent décret, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat, sera soumis au référendum le 29 mai 2005, conformément aux dispositions de l'article 11 de la Constitution.

*Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, le scrutin sera organisé le samedi précédent à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, en Polynésie française et dans les centres de vote des Français de l'étranger situés sur le continent américain.*

Enfin, la loi organique n° 2006-404 du 5 avril 2006 relative à l'élection du Président de la République, permet l'extension du vote le samedi pour les collectivités françaises d'Amérique et aux ambassades et postes consulaires français situés sur le continent américain.

<http://www.senat.fr/seances/s200603/s20060329/s20060329001.html#section44>

# LOI DE FINANCES POUR 2007

## Action extérieure de l'État

**M. le président.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». [...]

**M. le président.** La parole est à M. Robert Del Picchia.

**M. Robert Del Picchia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mise en oeuvre du contrat de modernisation permet d'envisager aujourd'hui l'avenir avec une certaine sérénité. Les progrès déjà réalisés seront poursuivis et confortés en 2007.

Les hommes et les femmes du ministère des affaires étrangères ont consenti de nombreux efforts afin que notre diplomatie s'adapte aux nouvelles réalités. Qu'ils en soient ici remerciés au nom des Français de l'étranger et en mon nom.

S'agissant de la politique étrangère, la volonté politique n'a jamais failli depuis le début de la législature : la détermination du Président de la République ne s'est pas démentie. Ainsi, la France a pu influencer sur les décisions internationales et elle a su, à maintes reprises, faire entendre sa voix et montrer la voie.

**M. Serge Vinçon,** président de la commission des affaires étrangères. C'est vrai !

**M. Robert Del Picchia.** Vous y avez contribué, monsieur le ministre, et nous vous en remercions.

Je n'analyserai pas en profondeur le budget consacré à la mission « Action extérieure de l'État », les rapporteurs l'ont fait excellemment. Dans un premier temps, je me concentrerai sur les opérations de maintien de la paix décidées par l'Organisation des Nations unies, puis, dans un second temps, je traiterai de sujets qui concernent plus directement les Français établis hors de France et les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, l'AFE.

La France assume des responsabilités déterminantes dans les opérations de maintien de la paix. J'insiste sur le fait que nos armées interviennent désormais exclusivement sous mandat de l'ONU - ce qui légitime donc pleinement leur action -, dans un cadre interallié ou multinational, le plus souvent.

La France participe à onze opérations sur quinze. Elle se situe au premier rang des grands pays industrialisés. Sa présence est

particulièrement notable au Liban, en Côte d'Ivoire et au Kosovo.

En dix ans, à l'échelon mondial, le nombre de militaires et de civils participant aux opérations de maintien de la paix est passé de 20 000 à 80 000, pour un coût qui, lui, est passé de 1,25 milliard de dollars à 5 milliards de dollars. Avec une quote-part de 7,32 % du budget, la France se place au cinquième rang des contributeurs de l'Organisation des Nations unies.

Mes chers collègues, les affrontements qui embrasent de nombreux pays ont des répercussions régionales, voire mondiales, parce qu'elles sont amplifiées par le progrès des techniques de l'information. Je procéderai à un rapide tour d'horizon.

L'Afghanistan éprouve des difficultés à instaurer un État de droit et à lutter contre la drogue. Nous sommes présents en Afghanistan.

Au Kosovo, les positions se durcissent depuis le référendum serbe sur la Constitution, qui reconnaît le Kosovo partie inaliénable du pays. Nous sommes présents au Kosovo.

La situation au Proche-Orient est très préoccupante en raison des suites du conflit israélo-libanais et du conflit avec la Palestine. Nous sommes présents au Proche-Orient.

Cependant, les crises les plus dramatiques se situent en Afrique : en 2003, 20 % de sa population étaient touchés par la guerre. Leurs conséquences sont désastreuses.

Le Darfour représente la plus grave des crises africaines. Le drame est à la fois humanitaire et politique ; il est également régional, puisqu'il affecte très fortement le Tchad, la République centrafricaine et le reste du Soudan. Nous sommes présents dans la région.

La Côte d'Ivoire tarde à retrouver l'unité : les Ivoiriens souhaitent ardemment recouvrer la liberté. Nous sommes présents en Côte d'Ivoire.

Vous le voyez, nous sommes présents un peu partout. Nous ne cherchons pas à résoudre les crises que traverse l'Afrique au nom d'une pseudoculpabilité coloniale. Nous y menons des missions humanitaires, des actions de stabilisation, parce que notre destin et celui de ce continent sont liés et que nous ressentons toutes les secousses qui l'agitent.

Après ce tour d'horizon des opérations de maintien de la paix, permettez-moi d'aborder maintenant des sujets qui préoccupent nos compatriotes expatriés.

S'agissant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, son budget est accepté

par le conseil d'administration de l'Agence, mais il est refusé par Bercy. Nous sommes donc dans l'impasse, monsieur le ministre.

Dans le budget primitif de l'AEFE, sur les 47 millions d'euros de budget des bourses scolaires, 2,35 millions d'euros sont inscrits en réserve au titre de la prévision de régulation pour 2007, ce qui représente 5 % de ce budget. S'agit-il d'un gel provisoire ? Une baisse du budget des bourses scolaires ne pourrait être que très mal perçue par nos ressortissants. J'espère donc qu'une solution budgétaire sera trouvée, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, vous venez de publier le premier numéro de La Dépêche du Quai d'Orsay. Je vous remercie d'informer les parlementaires par cette voie. Vous rappelez le dispositif mis en place pour permettre aux Français inscrits sur une liste électorale consulaire de voter pour l'élection présidentielle ; près de 700 000 personnes ont déjà fait le choix de voter à l'étranger. Vous précisez également que plusieurs mesures ont été adoptées pour lutter contre l'abstention et pour faciliter le vote. Est notamment prévue la création de 200 bureaux de vote décentralisés, à côté des 200 bureaux habituellement ouverts dans les consulats et dans les ambassades.

S'agissant de ces bureaux décentralisés, monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire part des interrogations des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Quels sont les critères retenus pour leur création ? Selon quels paramètres le chef de poste procèdera-t-il au découpage de la liste électorale consulaire en sections ? Quand et comment les électeurs seront-ils informés du lieu du bureau de vote dont ils dépendent ?

Le bureau de vote décentralisé sera présidé par le chef de poste ou son représentant. Que faut-il entendre précisément par « représentant » ? Cela signifie-t-il tout agent de l'État ? Par exemple, des militaires ou des enseignants, qui sont des agents de l'État à l'étranger, pourront-ils présider un bureau de vote décentralisé ?

Monsieur le ministre, l'information des électeurs est également déterminante pour lutter contre l'abstention. Les adresses électroniques sont-elles utilisées pour inciter nos concitoyens de l'étranger à s'inscrire sur la liste électorale, et pour informer régulièrement les électeurs tout au long de la campagne ?

Des spots d'information et des émissions électorales seront-ils relayés sur TV5, RFI, et France 24 - la nouvelle chaîne internationale d'information -, à une heure de grande écoute, comme vous l'avez suggéré ?

Dans le livre vert sur la protection diplomatique et consulaire des citoyens de l'Union dans les pays tiers qu'elle a présenté voilà quelques jours, la Commission européenne dresse un bilan de la situation : les vingt-cinq États membres ne sont représentés que dans trois pays, la Chine, les États-Unis et la Russie ; dans 107 pays sur 167, dix États de l'Union européenne au plus sont représentés.

La Commission européenne soumet des pistes de réflexion visant à renforcer, à l'échelon européen, la protection des citoyens sur deux axes : d'une part, le développement de la coopération entre les États membres dans les affaires consulaires pour assurer une protection similaire à tous les citoyens de l'Union européenne ; d'autre part, l'amélioration de l'information des citoyens de l'Union européenne sur leurs droits en matière de protection diplomatique et consulaire.

La Commission européenne propose la création de bureaux communs, fondés sur un système de suppléance, pour assurer la cohérence des fonctions et économiser les coûts de fonctionnement.

La délégation parlementaire pour l'Union européenne m'a chargé d'établir un rapport, que je présenterai au mois de janvier prochain, dans lequel je formulerai des propositions pour défendre le modèle français et la représentation de nos citoyens expatriés. J'ai associé les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger à cette réflexion, afin qu'ils apportent leur expertise au débat. En effet, il est essentiel que les élus jouent pleinement leur rôle dans l'élaboration des textes qui concernent les Français établis hors de France.

Enfin, je profiterai de l'occasion qui m'est donnée pour rectifier l'interprétation erronée, me semble-t-il, de la réponse que vous avez adressée au vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger, monsieur le ministre. J'ai lu attentivement cette lettre : je n'y trouve ni refus catégorique ni rejet des propositions qui ont été formulées ; je pense en particulier à celle qui concerne la collectivité d'outre-frontière. Vous relevez que des difficultés sérieuses restent à surmonter - nous en sommes conscients - mais vos services comme vous-même restez ouverts à une poursuite de la réflexion. Je vous demande donc, monsieur le ministre, pour septembre 2007, peut-être, la continuation des travaux de la commission de décentralisation afin d'approfondir cette réflexion, ainsi que vous le suggérez dans votre lettre.

Ma dernière question, subsidiaire, concerne le Centre international de conférences de l'avenue Kléber, qui, nous dit-on, va être mis en vente. Quand doit être réalisée cette opération ? Et qu'advient-il des réunions

de l'Assemblée des Français de l'étranger ? Peut-être auront-elles lieu au Sénat...

Sans doute ne pourrez-vous pas répondre ce soir à ces nombreuses questions, monsieur le ministre, mais vos services pourront le faire ultérieurement. Quoi qu'il en soit, je vous assure que, sans hésitation, sans arrière-pensée, je voterai très volontiers votre budget. (Applaudissements sur les travées de l'UMP et de l'UC-UDF, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

#### **Extraits de la réponse du Ministre**

**M. Philippe Douste-Blazy**, ministre. Un mot, enfin, des élections pour vous répondre, monsieur Del Picchia, sur ce sujet majeur des prochains mois. La décision de créer des bureaux de vote décentralisés relève des ambassadeurs et des chefs de postes consulaires en fonction des circonstances locales et des moyens techniques disponibles, mais j'ai souhaité que nous adoptions une attitude volontariste en incitant à la création de tels bureaux.

**M. Robert Del Picchia**. Très bien !

**M. Philippe Douste-Blazy**, ministre. Une enquête a ainsi été lancée auprès de nos postes pour identifier les zones de grande densité de résidents français. Sur cette base, la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a identifié une centaine de villes où pourraient être implantés des bureaux de vote.

De leur côté, nos postes ont parfaitement joué le jeu et proposé la création de 167 bureaux de vote décentralisés, qui s'ajoutent aux 356 bureaux de vote ouverts dans les locaux diplomatiques ou consulaires : au total, ce sont 523 bureaux de vote qui seront ouverts pour la prochaine élection présidentielle. (M. Robert Del Picchia applaudit.)

Quant à la présidence des bureaux de vote, elle revient en principe à l'ambassadeur, au chef de poste consulaire ou à leur représentant, lequel peut être un fonctionnaire relevant de leur autorité ou l'un des Français inscrits sur la liste électorale consulaire.

Monsieur Del Picchia, je termine sur l'information des électeurs, sujet majeur évidemment, en vous indiquant que chaque électeur sera individuellement informé par lettre ou par courrier électronique des modalités de l'élection, y compris la localisation du bureau de vote. Ces renseignements seront disponibles également par Internet sur le serveur ELECTIS, dès le 10 mars.

[...]

**M. Philippe Douste-Blazy**, ministre. Je tiens également à le souligner devant vous, mon ministère a conduit avec succès la négociation sur les frais de dossiers des visas Schengen, qui passent donc de 35 à 60 euros. Pour donner une nouvelle impulsion, messieurs Del Picchia et de Montesquiou, à la coopération consulaire européenne, nous avons proposé à nos partenaires de développer la colocalisation des guichets consulaires et de mettre en place des services consulaires européens communs.

Cette mutualisation est un levier essentiel pour mettre en place, dès 2007, la biométrie dans la délivrance des visas.

La France a également lancé, avec le Royaume-Uni, une initiative en matière de protection consulaire d'urgence dite « d'État pilote », qui vise à mieux coordonner les interventions des États en cas de crise.

#### **Aide au Développement**

**M. le président**. La parole est à M. Robert Del Picchia.

**M. Robert Del Picchia**. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous avons entendu beaucoup de chiffres à propos des crédits de la mission « Aide publique au développement » que nous examinons.

Madame la ministre, je développerai dans un premier temps les réflexions qu'ils m'inspirent avant de vous parler des retraites, comme ma collègue Paulette Brisepierre, dont j'appuie totalement la démarche.

L'engagement pris par le Président de la République est donc en voie d'être tenu, puisque nous y répondons avec 0,5 % du revenu national brut consacré à l'aide publique au développement, soit 9,2 milliards d'euros. Il faut préciser et rappeler que ce montant ne prend pas en compte la contribution de solidarité sur les billets d'avion que nous avons votée l'année dernière. Cette initiative française a déjà été suivie par quarante-cinq pays ! À l'époque, certains pensaient que nous serions bien seuls.

Avec ce budget, la France est le premier pays de l'Union européenne par le volume de son aide au développement et le premier pays du G8 par le pourcentage du PNB consacré à cette aide. C'est donc un effort sans précédent.

Mais nous devons être lucides : en matière d'aide au développement, il est peut-être temps de changer d'échelle. Nous savons tous qu'il faudra doubler d'ici à 2050 le montant des aides à l'Afrique, par exemple, et porter notre

aide au développement à 0,7 % du PNB en 2012.

Madame la ministre, la France devrait fixer avec les pays destinataires des objectifs plus précis dans les domaines prioritaires - la santé et l'éducation, bien sûr - mais aussi développer une action inscrite dans la durée et plus rapide dans son évolution. Il faudrait aussi que le dialogue et la concertation avec ces pays soient encouragés. La clé du développement est dans les mains des Africains eux-mêmes : nous serons d'autant plus efficaces que nous serons capables d'adapter nos solutions aux situations locales, en nous inspirant de ce qui réussit et en améliorant ce qui ne fonctionne pas.

Une solution d'avenir consisterait à permettre, par exemple, aux banques privées de financer les initiatives économiques des plus pauvres, leur accès au logement, à la santé ou à l'éducation.

Associer le secteur privé à notre politique de coopération serait aussi une bonne solution même s'il en existe d'autres. Nous savons que l'effort des États ne suffira pas à lui seul et qu'il nous faut, dès aujourd'hui, mettre en place de nouvelles sources de financement. La France l'a fait, pour les moyens de lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme, en lançant cette taxe sur les billets d'avion, sous l'impulsion du Président de la République.

Dans le domaine de l'aide au développement, l'Europe a aussi son rôle à jouer et doit augmenter ses ressources. À nous d'inciter nos partenaires européens à le faire !

L'Afrique a besoin de stabilité et de sécurité pour relever tous ses défis particuliers et pour trouver sa place dans la mondialisation. L'aide au développement va dans ce sens. Une Afrique non développée, c'est l'immigration assurée, avec les conséquences que nous connaissons, en Europe et dans notre pays. Elles ne feront que s'aggraver tant que des gens seront prêts à perdre leur vie pour fuir l'Afrique dans l'espoir d'une vie meilleure. Je rappelle que, d'ici à 2050, la population de l'Afrique doublera et que celle de l'Europe diminuera de 10 %.

Madame la ministre, si je constate avec satisfaction que l'Afrique reste la priorité de la France avec les deux tiers de son aide bilatérale, je souhaiterais néanmoins rappeler que certains de nos partenaires africains ne respectent pas les accords bilatéraux, en particulier les conventions de sécurité sociale. Je souhaite, sur ce point, appuyer les propos de ma collègue Paulette Brisepierre.

L'année dernière, madame la ministre, j'avais tiré la sonnette d'alarme sur la situation de nos compatriotes retraités d'Afrique qui ont travaillé et cotisé pendant vingt ou trente ans mais ne perçoivent plus, depuis des années, leurs pensions des caisses locales de sécurité sociale.

Je tiens à témoigner devant la Haute Assemblée que mon appel n'est pas resté sans réponse. Vous avez pris personnellement ce dossier en main, madame la ministre, avec succès, puisqu'une nette évolution est observable dans les trois pays où les difficultés sont les plus importantes : le Cameroun, le Gabon, et le Congo.

Au Cameroun, plus de la moitié des dossiers ont déjà été mis en paiement, les autres devant être complétés.

S'agissant du Gabon, je sais qu'une commission mixte de sécurité sociale devrait se réunir à Paris, les 20 et 21 décembre 2006, mais qu'un premier examen des dossiers doit avoir lieu auparavant avec les autorités gabonaises. Seriez-vous en mesure de nous donner des précisions à ce sujet ?

En ce qui concerne le Congo, vous avez lancé un appel d'offres pour la réalisation d'un audit sur place par un prestataire de services privé, afin de vérifier au cas par cas les dossiers de nos ressortissants. Pouvez-vous nous dire, madame la ministre, quel prestataire a été retenu et à quelle date il commencera sa mission ? En outre, le processus sera-t-il mis en oeuvre en concertation avec les associations de retraités concernées ?

Si je pose ces questions, c'est parce que nos compatriotes qui attendent le versement de ces pensions depuis des années sont inquiets. De jour en jour, leurs revenus diminuent, et ils sont bien sûr très préoccupés par cette situation. Nous espérons très vivement que, grâce à votre action, les arriérés de pensions pourront enfin être versés aux bénéficiaires dans le courant de l'année 2007 et que tous les dossiers pourront être apurés.

Il n'en reste pas moins que le non-respect des conventions bilatérales de sécurité sociale par plusieurs États africains doit pousser le ministère des affaires étrangères dans la voie d'une renégociation de ces accords. Pouvez-vous nous dire si une telle démarche est en cours ou prévue ?

Par ailleurs, s'il est clair que l'aide publique au développement est un élément indispensable de la croissance des pays bénéficiaires, elle est aussi un outil nécessaire aux équilibres internationaux et à la gouvernance mondiale. Il faut que l'Afrique trouve sa place dans la mondialisation, que ce soit dans le commerce

international ou dans les institutions financières internationales - à cet égard, on est peut-être sur la bonne voie grâce aux actions gratuites qui seront développées par la Banque mondiale -, tout en maîtrisant ses ressources et en luttant pour le développement durable. C'est son intérêt, mais aussi celui de la France, mes chers collègues.

La France doit être aux côtés de l'Afrique, en particulier grâce à l'aide publique au développement. Sur ce point, madame la ministre, comment voyez-vous l'évolution de notre coopération à moyen terme ?

En conclusion, c'est avec conviction que je voterai les crédits de la mission « Aide publique au développement », qui respectent nos objectifs et préservent les intérêts des différents partenaires. (Applaudissements sur les travées de l'UMP.)

**Extrait de la réponse  
de la Ministre déléguée**

**Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** En effet, il est absolument nécessaire, lorsqu'on demande aux contribuables français de consacrer des sommes importantes à des dépenses réalisées en faveur de pays étrangers, de souligner que notre pays n'oublie pas ses propres intérêts.

Ainsi, Il n'est pas acceptable que les Français qui ont cotisé à des caisses de retraite africaines ne perçoivent pas le juste fruit de leur travail. C'est pourquoi, madame Brisepierre, monsieur Del Picchia, je serai particulièrement vigilante au respect des droits des retraités français dans les pays concernés.

Monsieur Del Picchia, s'agissant du Congo-Brazzaville, l'appel d'offres nécessaire au choix d'un cabinet de consultant en est à sa phase finale puisque les plis ont été ouverts hier. Par ailleurs, je veillerai à ce que la question des retraites soit traitée lors de la négociation du document-cadre de partenariat avec le Congo.

S'agissant du Gabon, dans la perspective de la commission mixte des 20 et 21 décembre, notre consulat a recensé 350 dossiers litigieux.

**Défense**

**M. Robert Del Picchia.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je ne rappellerai pas les chiffres et les données

que vous avez déjà tous entendus. Toutefois, je souhaite à mon tour vous féliciter, madame le ministre, de respecter, pour la cinquième année consécutive, la loi de programmation militaire. Vous avez ainsi rendu à la France les moyens de ses ambitions,...

**M. Jean-Louis Carrère.** Mais ils vont finir par s'en persuader !

**M. Robert Del Picchia...** qui doivent être grandes, car les difficultés auxquelles sont confrontés les pays et leurs populations qui nous sont chers sont aujourd'hui plus graves que jamais.

J'abonderai donc dans le sens de Serge Vinçon, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en évoquant le rôle de la France en Afrique.

Permettez-moi, mes chers collègues, de m'appesantir quelque peu sur ce sujet, car je rentre d'un déplacement réalisé aux côtés du Premier ministre, et qui nous a conduits, Mme Paulette Brisepierre et moi-même, au Tchad, puis en Afrique du Sud.

J'aimerais partager avec vous les enseignements que j'en ai tirés, ainsi que les conclusions qui me semblent s'imposer, d'une part, pour notre doctrine de défense dans la sous-région, sur le continent, et, d'autre part, pour la politique d'engagement de nos troupes sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Bien sûr, nous pouvons nous poser des questions : pourquoi l'Afrique ? Pourquoi notre présence sur ce continent ?

De fait, au-delà de nos obligations historiques et humanitaires, nous ne pouvons rester les bras croisés face aux crises qui se propagent rapidement et à la violence qui menace la stabilité du continent, sans parler du fondamentalisme islamique, qui sévit dans certaines régions, ou du terrorisme ; certains groupes semblent s'installer, en particulier dans la corne de l'Afrique.

Notre présence en Afrique est également nécessaire parce que ce continent a besoin de stabilité et de sécurité, pour relever les défis particuliers auxquels il est confronté et trouver sa place dans la mondialisation, mais aussi pour ne pas subir de brutales évolutions sans en tirer des bénéfices.

L'Afrique ne peut pas être seulement la « mine du monde ». L'exploitation illégale de ses ressources par des réseaux mafieux constitue un danger majeur, qui empêche le continent de développer ses entreprises et son industrie. Or

une Afrique non développée, c'est l'immigration assurée, avec les conséquences que nous connaissons.

Il peut être bon de rappeler que, d'ici à 2050, la population de l'Afrique aura doublé, quand celle de l'Europe aura diminué. La seule possibilité qui s'offre à nous est donc la conclusion d'un véritable partenariat avec ce continent.

L'Afrique dans la mondialisation contribue à l'équilibre de la planète en matière d'économie, d'environnement, de développement durable et de lutte contre les grandes épidémies, à commencer par celle du sida. Tout cela est lié à notre propre sécurité, et il est important d'y participer, mes chers collègues. C'est ce que font nos quelque 10 000 militaires présents sur ce continent, et nous devons les en remercier. Il convient de préciser que cet engagement en Afrique s'accomplit en accord avec la communauté internationale et les pays concernés, mais aussi, de plus en plus, dans un cadre européen.

Au lendemain de sa visite au Tchad, un État dont le régime se trouve affaibli par plusieurs rébellions et déstabilisé par la crise régionale du Darfour, le Premier ministre a indiqué que, « face aux crises, la France ne choisit pas un camp, elle choisit la paix. Elle ne défend pas des régimes, elle défend des valeurs ».

Madame le ministre, s'il était besoin de démontrer l'importance de notre présence dans la sous-région, la déclaration du président Idriss Déby y suffirait. En effet, le chef d'État du Tchad a consenti au déploiement d'une troupe mixte composée de soldats de l'ONU et de l'Union africaine, ce qui est heureux, car les troupes françaises se trouvent en première ligne au Tchad, au titre des accords de défense. Ces accords nous avaient déjà permis d'apporter un soutien au gouvernement de ce pays, en matière de logistique et de renseignement, lors d'une tentative de coup d'État, en mai dernier.

À l'occasion d'une question d'actualité, j'avais évoqué l'équilibre précaire qui règne dans ce pays, dont la déstabilisation aurait des conséquences dramatiques pour toute la sous-région.

Le Tchad jouxte le Darfour et abrite 400 000 réfugiés chassés par des combats de cette province de l'ouest du Soudan. Ce conflit, nous le savons, a fait des dizaines de milliers de morts depuis 2003, et les convois d'aide humanitaire à destination des camps installés au Darfour transitent par le territoire tchadien.

Bref, si le Tchad implosait, ou s'il devait sombrer dans une guerre civile généralisée, aucune solution durable ne pourrait être trouvée pour le Darfour et la situation dans toute la zone serait difficilement contrôlable.

C'est pourquoi, madame le ministre, les forces françaises sont totalement impliquées pour préserver cet équilibre fragile, mais primordial, et ce dans toute la région. La communauté internationale nous reconnaît ce rôle clef.

Nous avons rendu visite aux forces françaises au Tchad et nous avons pu apprécier la qualité des hommes et du matériel. Ce constat est rassurant pour nos compatriotes présents sur place, au nom desquels, comme je le leur ai promis, madame le ministre, je vous remercie de la présence de nos troupes, de leur efficacité, de leur compétence et de leur disponibilité. Enfin, j'aimerais adresser une pensée toute particulière au personnel de l'hôpital militaire de N'Djamena, qui accomplit un travail remarquable.

Mes chers collègues, voilà une semaine, l'armée française a renforcé son dispositif au Tchad, qui compte désormais 1 200 hommes bien armés, dans le cadre du dispositif Épervier. Notre objectif est d'apporter un soutien logistique et de maintenir l'ordre intérieur, car des colonnes de rebelles sont régulièrement signalées à l'est du pays.

Nos troupes sont intervenues récemment en Centrafrique, pour reprendre l'aéroport de Birao. En état de légitime défense, elles ont même été amenées à tirer. Elles ont soutenu l'effort du gouvernement pour stabiliser la région.

En ce qui concerne le Soudan, les relations entre le nord et le sud semblent s'enflammer de nouveau, puisque 150 personnes ont été tuées et 400 autres blessées lors de combats dans le sud du pays. La mission de l'ONU a d'ailleurs lancé un appel pour venir en aide aux blessés.

Les affrontements qui se sont produits depuis plusieurs semaines entre soldats soudanais et anciens rebelles du mouvement populaire de libération du Soudan semblent être l'une des plus graves violations de l'accord de paix signé en 2005.

Madame le ministre, comme vient de le rappeler le secrétaire général adjoint des Nations unies aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland, les violences au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine sont en passe de devenir un seul et même conflit régional de grande ampleur.

Dans les trois pays, il y a des combattants venus de l'un ou l'autre pays, qui franchissent



la frontière pour chercher un refuge. Tous appliquent le principe selon lequel « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », ce qui crée des complications.

Face à cette montée des tensions dans la région, nous ne pouvons qu'espérer très fermement que se mettent en place des dispositifs hybrides ONU - Union africaine, et ce le plus rapidement possible. Le président du Tchad en a déjà accepté le principe. Reste le Soudan, mais il s'agit là d'un grand point d'interrogation.

Madame le ministre, vous conviendrez que cette situation ne fait que souligner, une nouvelle fois, le rôle et la place de la France dans la résolution des crises africaines. Cette question fondamentale a fait l'objet d'un rapport de mes éminents collègues ici présents, André Dulait, Robert Hue, Yves Pozzo Di Borgo et Didier Boulaud. Un débat a été organisé sur ce sujet au Sénat, auquel vous avez participé, madame le ministre : vous avez indiqué, notamment, que la gestion des crises africaines ne pouvait être seulement militaire, mais qu'elle était aussi militaire.

Dès lors, pourriez-vous nous rappeler brièvement la position de la France, aujourd'hui, dans cette sous-région en crise ? L'excellent rapport de nos collègues rappelait qu'actuellement la France s'efforce de faire évoluer le programme RECAMP, renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, et ce dans deux directions : au niveau africain, afin de l'articuler avec les Forces africaines en attente de l'Union africaine, et à l'échelon européen, pour y associer d'autres partenaires et impliquer davantage l'Union européenne. Madame le ministre, quelle place peut tenir le programme RECAMP dans cette sous-région ?

Consciente de ses limites, l'ONU cherche des partenariats pour poursuivre son action de maintien de la paix.

Les organisations régionales de sécurité, prévues par la charte des Nations unies, constituent une déclinaison logique de l'action de l'ONU. Elles offrent certainement une piste de réflexion primordiale pour la redéfinition des objectifs dans l'avenir. Nous pouvons toutefois nous demander s'il existe une place pour un partenariat avec la France, et dans quelles régions.

Pour terminer, je voudrais associer aux félicitations et remerciements adressés aux soldats de la mission Épervier au Tchad tous les militaires français présents en Afrique et dans le monde, en Côte d'Ivoire, bien sûr, mais aussi dans les différents pays où la présence de ces troupes est bien acceptée et très

appréciée par nos compatriotes qui résident dans ces pays.

**M. André Dulait**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. C'est vrai!

**M. Robert Del Picchia**. Madame le ministre, permettez-moi de citer cette compatriote rencontrée au Tchad qui m'a demandé de vous féliciter - c'est donc fait ! -, et qui a ajouté : « Et surtout, vous, les parlementaires, votez bien le budget de la défense. Au moins, celui-là, on sait à quoi il sert ! »

Je n'avais pas besoin de cet encouragement, madame le ministre, mais c'est avec d'autant plus de conviction que je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'UMP et de l'UC-UDF.)*

**Tous les débats : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)**

# PROTECTION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

\*\*\*

INTERVENTION DU SÉNATEUR DEL PICCHIA  
*Bureau de l'AFE – 16 décembre 2006*

Comment renforcer la protection consulaire des citoyens européens qui voyagent ou qui séjournent hors de l'Union européenne ?

Pour répondre à cette question, la Commission européenne a lancé, le 28 novembre dernier, une vaste consultation en présentant un Livre vert sur la protection diplomatique et consulaire. Cette consultation, qui prendra fin au 31 mars 2007, sera suivie d'une « initiative stratégique », puisque la protection consulaire fait partie des priorités de la Commission pour 2007.

## I – LE CONTENU DU LIVRE VERT

Chaque année, les citoyens de l'Union européenne effectuent environ 180 millions de voyages hors des frontières de l'Union européenne.

Conformément à l'article 20 du traité instituant la Communauté européenne, ces citoyens ont droit à une protection diplomatique et consulaire de la part des autorités de tout autre État membre présentes sur place, aux mêmes conditions que celles que cet État applique à ses propres citoyens. Cependant, les citoyens européens ne sont pas forcément au courant de ce droit puisque, selon un récent sondage Eurobaromètre, seulement 23 % des personnes interrogées en ont connaissance.

Pourtant, la protection consulaire est essentielle, comme l'ont montré récemment le tsunami en Asie du sud est ou la guerre du Liban. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, il n'y a que trois pays tiers dans lesquels les vingt-cinq États membres sont représentés par une ambassade ou un consulat : les États Unis, la Russie et la Chine. Dans ce contexte, la Commission estime qu'il est temps d'engager un large débat pour renforcer le droit effectif à la protection diplomatique et consulaire des citoyens de l'Union européenne et de leur famille. C'est l'objet de son Livre vert qui identifie différents thèmes et suggère, pour chacun, plusieurs mesures :

– **l'information des citoyens** via, par exemple, des brochures ou des affiches dans les aéroports, mais également en adoptant une recommandation invitant les États membres à reproduire l'article 20 du traité dans les passeports ;

– **l'étendue de la protection des citoyens** : la Commission suggère l'inclusion, dans les accords bilatéraux conclus entre des États membres et des pays tiers, de dispositions protégeant les citoyens de l'Union européenne travaillant et résidant dans ces pays, l'extension de la protection consulaire aux membres de la famille du citoyen européen ayant la nationalité d'un pays tiers, la simplification des procédures d'identification et de rapatriement des corps des personnes décédées et la simplification des procédures d'avances pécuniaires aux citoyens européens en difficulté ;

– **les structures et ressources** : la création de « bureaux communs » dans certaines régions – quatre en priorité : les Caraïbes, les Balkans, l'Océan indien, l'Afrique de l'Ouest – permettrait d'économiser les coûts fixes des structures des réseaux diplomatiques et consulaires des États membres. De son côté, la Commission pourrait organiser des formations communes pour les fonctionnaires des États membres et des institutions communautaires, notamment sur le contenu du droit à la protection diplomatique et consulaire ;

– **le consentement des autorités des pays tiers** est indispensable pour la mise en oeuvre de la protection consulaire. La Commission propose d'insérer une clause de consentement dans les accords mixtes conclus avec les pays tiers et d'examiner, à long terme, les possibilités d'assurer leur consentement pour que l'Union européenne puisse exercer un devoir de protection sur des citoyens européens, via les délégations de la Commission européenne dans les pays tiers.

## II – LES ELEMENTS D'APPRECIATION

### **La plupart des mesures envisagées ne semblent pas poser de difficultés.**

Certaines de ces mesures ont d'ailleurs déjà été mises en œuvre par les États membres, comme la diffusion de brochures sur la protection consulaire par exemple, si bien que l'on voit mal quelle pourrait être la « valeur ajoutée » d'une intervention européenne dans ce domaine.

On peut même se demander si la coopération bilatérale ou une coopération à plusieurs États membres, plutôt qu'une intervention de la Commission européenne, ne serait pas plus efficace dans ce domaine, par exemple pour assurer la sécurité des citoyens européens et des membres de leur famille lors des situations de crise.

**La principale nouveauté** du Livre vert résiderait dans la création de « bureaux communs » ou de « consulats européens », qui avait été préconisée par Michel Barnier dans son rapport « Pour une force européenne de protection civile » remis au Président de la Commission européenne.

Toutefois, cette proposition nécessiterait vraisemblablement une révision constitutionnelle en France.

Enfin, le Livre vert n'aborde pas la question sensible du financement de ces mesures. **Il ne faudrait pas que la charge financière pèse uniquement sur les pays (comme la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) qui disposent du plus vaste réseau d'ambassades et de consulats à l'étranger**, mais qu'il soit prévu un mécanisme de partage des coûts entre les États membres.

En définitive, renforcer la protection diplomatique et consulaire des citoyens européens et des membres de leur famille est un excellent objectif et une concrétisation de la citoyenneté européenne. Mais on peut se demander si une approche pragmatique n'est pas la meilleure solution pour atteindre cet objectif.

---

## PROJET DE CODE COMMUNAUTAIRE DES VISAS

La Commission européenne a présenté, en juillet 2006, un projet de Code communautaire des visas, qui reprendrait, dans un instrument unique, tous les textes juridiques régissant les procédures et les conditions de délivrance des visas de court séjour (d'une durée inférieure à trois mois).

Ce projet vise également à harmoniser les pratiques existantes en matière de délivrance de visas entre les États membres afin de prévenir le risque de « visa shopping », c'est à dire la pratique consistant à déposer des demandes multiples de visas dans différents consulats.

En l'état, ce texte pourrait toutefois avoir un impact important sur l'organisation et le fonctionnement quotidien des consulats français à l'étranger.

### I. LE CONTENU DU PROJET

Le projet vise à intégrer, dans un Code unique, tous les instruments juridiques régissant les procédures et les conditions de délivrance des visas de court séjour, en prévoyant une harmonisation accrue :

- il **définit des règles de compétence** afin de déterminer l'État membre responsable du traitement de la demande de visa ;
- il **détaille le processus de la demande de visa** (délai de dépôt, justificatifs à produire, relevé des identifiants biométriques, frais de traitement administratif des demandes de visas, appel à des prestataires de service extérieurs) ;
- il **prévoit des formulaires harmonisés** pour les demandes de visas, les refus, mais aussi les déclarations d'invitation, les déclarations de prise en charge ou les attestations d'accueil ;
- il **définit les modalités d'instruction des demandes de visas** (possibilité de rejeter comme irrecevables et non susceptibles de recours les dossiers incomplets, énumération des motifs légaux de refus de visa, généralisation de l'obligation de notifier et de motiver toutes les décisions portant refus de visa) ;
- il **instaure un délai strict** de délivrance (délai de 10 jours ouvrables, pouvant être porté, dans des cas particuliers, à 30 jours) ;

- il **formalise les procédures** de consultations préalables internes ou entre États membres, en prévoyant un délai de réponse de 3 jours ;
- il **prévoit des principes d'organisation** des services en charge des demandes de visa (rotation régulière des agents en contact avec le public, conservation pendant 5 ans des dossiers) ;
- il **prévoit des règles harmonisées** pour la coopération entre les missions diplomatiques et consulaires des États membres, par exemple pour la création de centres communs de traitement des demandes de visas.

## II. LES DIFFICULTES SOULEVEES PAR LA PROPOSITION

Si la présente proposition permet un accès facilité aux règles communes en matière de visas et une harmonisation accrue des décisions prises par les différents États membres, elle contient néanmoins des **dispositions susceptibles d'avoir un impact important sur l'organisation et le fonctionnement quotidien des consulats** et d'entraîner des modifications législatives en France. Ainsi, **les autorités françaises sont fortement opposées à la généralisation de l'obligation de notifier et de motiver les décisions de refus de visas.**

Elles font valoir que cette proposition serait **irréaliste à moyens constants** et qu'elle nécessiterait une **modification de notre législation**. En effet, l'article L 211-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dispose que les décisions de refus de visa d'entrée ne sont motivées que dans les cas où le visa est refusé à un étranger appartenant à une catégorie de personnes limitativement énumérées et sous réserve des considérations tenant à la sûreté de l'Etat.

Les **autorités françaises sont également opposées** à certaines dispositions relatives à la procédure de délivrance de visas, comme la distinction entre demandes irrecevables et demandes formellement refusées, à la consultation préalable entre États membres, notamment sur le délai de réponse de 3 jours, et à certaines dispositions relatives aux centres communs de demande de visas, telle que l'inclusion du coût du prestataire extérieur de service dans les frais de traitement.

### Extrait des débats en séance – Budget pour 2007 – Action extérieure

**M. Robert del PICCHIA.** Dans le livre vert sur la protection diplomatique et consulaire des citoyens de l'Union dans les pays tiers qu'elle a présenté voilà quelques jours, la Commission européenne dresse un bilan de la situation : les vingt-cinq États membres ne sont représentés que dans trois pays, la Chine, les Etats-Unis et la Russie ; dans 107 pays sur 167, dix États de l'Union européenne au plus sont représentés. La Commission européenne soumet des pistes de réflexion visant à renforcer, à l'échelon européen, la protection des citoyens sur deux axes : d'une part, le développement de la coopération entre les États membres dans les affaires consulaires pour assurer une protection similaire à tous les citoyens de l'Union européenne ; d'autre part, l'amélioration de l'information des citoyens de l'Union européenne sur leurs droits en matière de protection diplomatique et consulaire.

La Commission européenne propose la création de bureaux communs, fondés sur un système de suppléance, pour assurer la cohérence des fonctions et économiser les coûts de fonctionnement.

La délégation parlementaire pour l'Union européenne m'a chargé d'établir un rapport, que je présenterai au mois de janvier prochain, dans lequel je formulerai des propositions pour défendre le modèle français et la représentation de nos citoyens expatriés. J'ai associé les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger à cette réflexion, afin qu'ils apportent leur expertise au débat. En effet, il est essentiel que les élus jouent pleinement leur rôle dans l'élaboration des textes qui concernent les Français établis hors de France.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre.** Je tiens également à le souligner devant vous, mon ministère a conduit avec succès la négociation sur les frais de dossiers des visas Schengen, qui passent donc de 35 à 60 euros. Pour donner une nouvelle impulsion, messieurs Del Picchia et de Montesquiou, à la coopération consulaire européenne, nous avons proposé à nos partenaires de développer la colocalisation des guichets consulaires et de mettre en place des services consulaires européens communs. Cette mutualisation est un levier essentiel pour mettre en place, dès 2007, la biométrie dans la délivrance des visas.

La France a également lancé, avec le Royaume-Uni, une initiative en matière de protection consulaire d'urgence dite « d'État pilote », qui vise à mieux coordonner les interventions des États en cas de crise.

# Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne

## *Adoption d'un projet de loi*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne (n° 429, 2005-2006, n° 489).

Mes chers collègues, avant de donner la parole à Mme la ministre déléguée, j'ai le très grand plaisir de saluer la présence, dans notre tribune officielle, de M. Ivaïlo Kalfin, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie, de Mme Irina Bokova, ambassadeur de la République de Bulgarie en France, de Mme Anca Boagiu, ministre de l'intégration européenne de la Roumanie et de M. Sabin Pop, ambassadeur de Roumanie en France. (Mme la ministre déléguée, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent et applaudissent.)

Au nom du Sénat tout entier, je leur souhaite une cordiale bienvenue et les remercie chaleureusement d'honorer de leur présence le débat qui va s'ouvrir dans notre assemblée sur l'élargissement de l'Union européenne à leurs deux pays.

Dans la discussion générale, la parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, monsieur le président de la délégation pour l'Union européenne, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, en l'absence de Mme Catherine Colonna, empêchée, il me revient de représenter le Gouvernement pour cette importante séance consacrée au projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

En mai 2004, dix nouveaux États membres ont rejoint la famille européenne. Toutefois, ce cinquième élargissement de l'Union, ouvert avec la reconnaissance du statut de candidat à douze pays en 1997, était resté inachevé en l'absence de la Bulgarie et de la Roumanie. C'est dans ce contexte que vous est soumis aujourd'hui le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de ces deux pays, lequel a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin dernier.

Je veux rappeler que le processus qui s'achève avec ces deux pays a débuté au lendemain de la chute du mur de Berlin. En même temps qu'il scellait la fin de la division de l'Europe, cet événement majeur offrait à de nombreux pays de notre continent une promesse d'Europe et d'avenir meilleur. Celle-ci a pris forme en juin 1993, à Copenhague, avec une perspective d'adhésion à l'Union, devenue réalité pour dix d'entre eux en mai 2004. Aujourd'hui, à l'automne 2006, en vous prononçant sur l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, vous vous apprêtez à clore un chapitre fondamental de l'histoire européenne et à écrire celui de la famille européenne réunifiée.

Je souhaiterais insister sur trois points : le processus a été conduit dans le respect de plusieurs exigences ; le cinquième élargissement qui se termine consacre davantage l'Europe comme espace de paix, de sécurité et de développement économique et social ; enfin, au-delà de l'adhésion de ces deux pays, le moment est venu de mener une réflexion approfondie sur le processus d'élargissement en tant que tel.

Premièrement, le processus a été conduit dans le respect de plusieurs exigences.

Exigence, d'abord, quant à la qualité du processus de négociations : la Roumanie et la Bulgarie ont déposé leur demande d'adhésion en 1995 ; ces pays se sont vu reconnaître la qualité de candidats par le Conseil européen en 1997 et les négociations ont débuté en 2000 ; elles se sont achevées en décembre 2004 et le traité a été signé le 25 avril 2005, à Luxembourg. Près de cinq ans de négociations ont donc été nécessaires pour déterminer les modalités d'entrée de ces pays dans l'Union.

La date prévue pour cette entrée a été fixée par le traité au 1er janvier 2007. Ses auteurs avaient, par précaution, prévu la possibilité de différer cette adhésion d'une année en cas de préparation insatisfaisante de ces pays. Dans son rapport du 26 septembre dernier, la Commission a jugé, au terme d'une évaluation rigoureuse et objective, qu'un tel report n'était pas nécessaire et que les deux pays étaient suffisamment préparés pour remplir les critères politiques et économiques ainsi que pour respecter l'acquis au 1er janvier 2007, sous réserve de quelques mesures d'accompagnement. Ils pourront donc rejoindre l'Union à cette date, après que chaque État membre aura accompli sa procédure de ratification.

Tout au long du processus, la France a été vigilante pour s'assurer que ces pays garantissent un haut niveau de contrôle à leurs frontières, réforment leur système judiciaire, luttent contre la corruption, le crime organisé et la traite des êtres humains. Des progrès considérables ont été réalisés et des mécanismes d'accompagnement ont été prévus pour faire face aux difficultés qui demeurent. En effet, l'élargissement ne peut se faire au détriment de l'acquis communautaire et il doit permettre la diffusion des principes politiques qui sont au coeur du projet européen.

Exigence, ensuite, quant au respect de l'intégrité de la construction européenne : l'adhésion d'un État à l'Union implique par définition qu'il respecte l'ensemble des règles communes. Tel sera le cas pour la Bulgarie comme pour la Roumanie dès le premier jour de leur adhésion. Les deux adhérents ont ainsi entrepris des réformes considérables pour adapter leurs économies et se doter d'une administration et d'une justice capables d'appliquer la législation européenne. Des périodes de transition ont cependant été prévues dans des secteurs sensibles. Ainsi, comme à l'égard de huit des dix États ayant rejoint l'Union en 2004, la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains sera soumise à une période transitoire pouvant durer jusqu'à sept ans. Bien sûr, ces pays ne pourront en outre adhérer à la zone euro et à l'espace Schengen qu'une fois remplies les conditions requises.

Enfin, des mesures de sauvegarde prévues par le traité pourront être prises si des difficultés se font jour. La Commission a notamment prévu la mise en place d'un mécanisme de coopération et de vérification dans les domaines de la réforme de la justice, de la lutte contre la corruption et le crime organisé. Les progrès des deux pays seront régulièrement évalués et la Commission décidera, si nécessaire, d'utiliser la clause de sauvegarde qui prévoit la suspension de la reconnaissance mutuelle des décisions de justice. Une première évaluation aura lieu dès le 1er juin 2007.

La Commission a également adopté un mécanisme ad hoc relatif aux aides agricoles, permettant d'en suspendre le versement à la Bulgarie et à la Roumanie en cas de non-fonctionnement des systèmes intégrés de gestion et de contrôle à la date d'adhésion.

Outre ces clauses de sauvegarde spécifiques à ces deux pays, pourront être mises en oeuvre les clauses de sauvegarde générales prévues par l'acquis communautaire, par exemple pour le versement des aides de cohésion.

Enfin, des dispositions exigeantes en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de sécurité nucléaire ont également été introduites à la demande de l'Union. L'ensemble de ces mesures permettra de préserver l'intégrité de la construction européenne.

Dernière exigence : veiller au bon fonctionnement de l'Union et de ses politiques communes ! Sur le plan institutionnel, les règles avaient été définies dès le traité de Nice et elles s'appliqueront dès le 1er janvier prochain.

S'agissant des politiques communes, la Bulgarie et la Roumanie y participeront selon les mêmes principes que pour les États entrés dans l'Union en 2004. Elles bénéficieront ainsi progressivement de la politique agricole commune et de la politique régionale. Le coût de leur adhésion a par ailleurs été strictement encadré.

Deuxièmement, ce cinquième élargissement consacre davantage l'Europe comme espace de paix, de sécurité et de développement économique et social.

En permettant que la Bulgarie et la Roumanie d'entrer dans l'Union européenne, ce sont deux nouveaux pays qui nous rejoignent au coeur de notre espace de paix et de démocratie commun. C'est conforme à la vocation première de l'Europe depuis les origines.

Par ailleurs, avec ces deux nouveaux États, l'Europe comptera plus de 480 millions d'habitants et sera la première puissance économique du monde. Ces deux pays connaissent une croissance économique soutenue et leur adhésion constitue une opportunité pour les entreprises européennes.

Le processus d'adhésion a d'ailleurs déjà eu un impact positif sur nos exportations et nos investissements, qui ont connu une croissance importante ces dernières années. Avec une hausse de 20 % de nos exportations vers la Roumanie et de plus de 11 % vers la Bulgarie en 2005, la France est aujourd'hui un de leurs partenaires majeurs et elle bénéficie de l'élargissement.

Cet élargissement permet également d'accueillir deux partenaires avec lesquels nos relations politiques et culturelles sont anciennes et denses. Je pense en particulier aux liens qu'entretiennent plus de 800 communes, institutions et associations françaises avec leurs homologues roumaines.

En outre, avec cette adhésion, la diversité linguistique et culturelle de l'Europe sortira renforcée. La place de notre langue en particulier sera plus forte avec ces deux nouveaux États, membres de la Francophonie et dont une grande partie de leurs citoyens pratique le français. La Roumanie a ainsi accueilli la semaine dernière le XIe sommet de la francophonie, auquel a participé le Président de la République et auquel j'ai eu l'honneur de l'accompagner. L'adhésion de ces pays est donc conforme aux intérêts de l'Europe comme à ceux de notre pays.

En tant que ministre chargée de la francophonie, je souligne que l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie porte désormais à quatorze sur vingt-sept le nombre de pays membres de l'Union européenne appartenant à l'Organisation internationale de la francophonie. (Applaudissements.) Au moment où nous menons tous le combat pour préserver l'usage du français au sein de l'Union européenne, l'arrivée de ces deux États est une très bonne nouvelle pour notre langue.

Troisièmement, au-delà de l'adhésion de ces deux pays, le moment est venu de conduire une réflexion approfondie sur le processus d'élargissement en tant que tel.

Nous devons donc à présent réfléchir aux conditions dans lesquelles nous déciderons d'accueillir, à l'avenir, de nouveaux membres. Cette réflexion, nous l'avons engagée en juin dernier à vingt-cinq sur l'initiative de la France, qui a proposé à ses partenaires de mieux définir le concept de capacité d'absorption qui figurait déjà dans les conclusions du Conseil européen de Copenhague en 1993.

Cette réflexion doit porter bien sûr en premier lieu sur l'avenir des institutions.

Le président de la Commission européenne l'a lui-même souligné : « Il serait imprudent d'avancer avec des nouveaux élargissements sans règlement de la question institutionnelle ». Je ferai mienne cette remarque de bon sens.

Les règles que nous nous sommes fixées à quinze ne peuvent pas rester les mêmes alors que nous sommes vingt-cinq et que nous nous apprêtons à passer à vingt-sept. Nous devons donc donner à l'Union élargie les moyens d'être plus efficace, plus transparente et plus démocratique. La séquence qui sera définie par le Conseil européen de juin, lequel débutera sous présidence allemande et s'achèvera sous présidence française, doit nous permettre de trouver les solutions nécessaires.

Mais la réflexion sur la capacité d'absorption supposera aussi de s'interroger sur l'évolution des politiques communes et de leur financement. Cette dimension figure d'ailleurs expressément dans les conclusions du Conseil européen de juin. En outre, cette réflexion devra également prendre en compte la perception actuelle et future de l'élargissement par les citoyens.

Telles sont les questions auxquelles nous devons continuer de réfléchir. La Commission européenne présentera, au mois de novembre prochain, un rapport spécial sur tous les aspects qui ont trait à la capacité d'absorption. Et je veux le dire de façon claire : il ne serait pas responsable d'envisager de nouveaux élargissements tant que ces questions n'auront pas trouvé de réponse. Le Sénat peut compter sur le Gouvernement afin que cette réflexion, qui est d'ores et déjà engagée, soit menée à son terme.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pour l'ensemble des raisons que je viens d'exposer, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser la ratification du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. (Applaudissements sur les travées de l'UMP et de l'UC-UDF, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Del Picchia.

**M. Robert Del Picchia.** Monsieur le président, madame la ministre déléguée, mes chers collègues, je crois que tout ou presque a été dit en ce qui concerne l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. Nous y sommes, semble-t-il, pratiquement tous favorables, mais encore faut-il attendre le résultat du vote, qui peut toujours réserver des surprises.

De quoi s'agit-il aujourd'hui, deux ans et demi après l'adhésion de dix pays d'Europe de l'Est à l'Union européenne ? Nous nous retrouvons pour débattre de la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. En clair, il s'agit donc d'accepter ou non que ces deux pays deviennent respectivement les vingt-sixième et vingt-septième membres de l'Union. Nous devrions tous, ou presque, nous accorder sur ce point.

Pour sa part, le groupe UMP se félicite du texte qui nous est soumis et du pas que nous allons sans doute franchir. Avec ces adhésions, l'Union européenne va achever la démarche entamée au lendemain de la chute du mur de Berlin, en 1989, qui a permis aux pays d'Europe centrale et orientale de rejoindre la famille européenne. Ayant longtemps séjourné dans ces pays, y compris en Bulgarie et en Roumanie, et été élu pendant des années par les Français établis dans cette partie de l'Europe, j'ai pu assister au déroulement du processus. Je puis donc en témoigner, nos compatriotes résidant en Bulgarie et en Roumanie, qui sont de plus en plus nombreux, se réjouissent de cet aboutissement.

Devant l'Histoire, la construction européenne apparaîtra avant tout comme une grande oeuvre de réconciliation. Notre débat d'aujourd'hui est la suite logique et la conclusion du cinquième cycle d'élargissement. C'est donc une étape historique qui renforce le poids de l'Union européenne dans le monde et rend chacun de ses États membres plus fort et plus influent à travers elle.

Mes chers collègues, comme l'a dit notamment M. le rapporteur, un engagement avait été pris, notre parole avait été donnée aux peuples bulgare et roumain. Qui peut nier aujourd'hui la vocation de ces pays à nous rejoindre, pourvu, comme l'a souligné M. le rapporteur, qu'ils respectent les devoirs de tout candidat à l'entrée dans l'Union européenne ? En les accueillant, la France aura tenu ses promesses.

Par leur histoire et leur géographie, la Bulgarie et la Roumanie font naturellement partie de l'espace politique européen. Je crois qu'il s'agit là d'une évidence et nul ne le conteste aujourd'hui. J'y reviendrai tout à l'heure.

En tout état de cause, les liens que ces deux pays ont su nouer avec ceux de l'Union européenne, et singulièrement avec la France, manifestent bien leur volonté de s'ancrer définitivement au sein de cette organisation politique et économique.

Cela étant, si la Bulgarie et la Roumanie doivent entrer dans l'Union européenne, puisque c'est leur vocation, elles ne doivent pas le faire dans des conditions contestables, ce qui affaiblirait leur position parmi les pays membres et finalement discréditerait la construction européenne.



Il avait été reconnu que ces deux pays avaient vocation à adhérer à l'Union européenne en même temps que les dix autres pays d'Europe de l'Est l'ayant rejointe en 2004. Les mêmes conditions avaient été posées pour tous ces pays, mais c'est précisément parce que la Bulgarie et la Roumanie ne les remplissaient pas entièrement que le Conseil européen leur a réservé un sort particulier et n'a accepté d'ouvrir les négociations en vue de l'adhésion qu'en 2002.

Il convient, me semble-t-il, de souligner encore une fois que le processus de négociation a été marqué par une grande prudence de la part des institutions européennes et des États membres. Je crois même que l'on peut parler de rigueur.

Cette prudence doit être saluée, car elle est de nature à éviter les malentendus qui se présentent toujours, on le sait, lorsque de nouveaux pays adhèrent à l'Union européenne. Les États membres savent donc aujourd'hui à quoi s'en tenir concernant l'état de préparation de la Roumanie et de la Bulgarie.

À cet égard, j'ai entendu mon collègue Aymeri de Montesquiou évoquer les centrales nucléaires bulgares. Je pense qu'il a raison de souligner que de grands progrès ont été accomplis. J'étais sur place lorsqu'une alerte est survenue à la centrale de Kozloduy ; on redoutait alors l'explosion imminente d'un réacteur. C'était voilà bien longtemps, les choses ont finalement pu s'arranger et, depuis, la centrale a été totalement revue, notamment par des entreprises françaises comme EDF et Areva. J'estime donc que l'on devrait aujourd'hui manifester davantage de confiance s'agissant de ce dossier.

Cela étant, il est vrai que certaines difficultés persistent. Des dispositions exigeantes en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement ou de sûreté nucléaire ont été prises, et des clauses de sauvegarde pourront être mises en oeuvre par l'Union européenne, pendant trois ans, si la nécessité s'en fait sentir.

Encore une fois, je me réjouis de cette double adhésion, mais, comme l'ont relevé le président de la délégation pour l'Union européenne et le président de la commission des affaires étrangères, l'Union européenne devrait cesser temporairement de s'élargir après l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie. En effet, l'Union risque pendant assez longtemps de ne plus être en mesure d'accueillir de nouveaux membres, pour différentes raisons, institutionnelles bien sûr, mais aussi budgétaires et financières.

Je rappelle que, si l'entrée de dix nouveaux États membres en 2004 a amené un accroissement de 15 % de la population de l'Union européenne et de 20 % de sa superficie, le produit intérieur brut a progressé de moins de 5 %, car la richesse des dix nouveaux membres était inférieure à la moyenne de l'Union européenne. Sur ce plan, on l'a souligné, de grands progrès ont été accomplis, en particulier par les pays baltes. Précisons toutefois que l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie ne modifiera pas la situation.

Quoi qu'il en soit, une pause devra être observée pour donner le temps de la réflexion. Cela a été clairement souhaité ici : nous sommes en effet tous conscients de la crise institutionnelle, mais aussi politique, que traverse l'Union européenne. La construction européenne souffre déjà d'un déficit de confiance de la part des citoyens et ne résisterait pas, à notre avis, à de nouveaux élargissements. C'est d'ailleurs pourquoi le chef de l'État a voulu que les prochains élargissements soient soumis aux Français par la voie référendaire.

Certes, la Finlande va ratifier cette semaine le traité constitutionnel, comme nous l'a confié le Premier ministre de ce pays à Helsinki. L'Europe peine cependant à tirer les conséquences des événements de ces derniers mois, notamment des votes négatifs intervenus lors des référendums français et néerlandais. Nos concitoyens s'interrogent toujours sur le sens de la construction européenne. Ils perçoivent bien qu'un élargissement irréfléchi représenterait une fuite en avant.

Lors du dernier Conseil européen de Bruxelles, notre pays a d'ailleurs obtenu que la question de la « capacité d'absorption » de l'Union européenne soit prise en considération. Notre collègue

Denis Badré s'est interrogé sur une telle expression ; parler de « capacité d'intégration » serait peut-être plus acceptable par tout le monde.

**M. Jacques Blanc, rapporteur.** C'est plus élégant !

**M. Robert Del Picchia.** En tout cas, cette question mériterait de faire rapidement l'objet d'un débat à l'échelon européen. En effet, si nous souhaitons que l'Europe devienne réellement une union des peuples sans cesse plus étroite, nous devons prendre le temps de la réflexion.

Madame la ministre déléguée, mes chers collègues, le groupe UMP est donc, vous l'aurez compris, favorable, et même très favorable à l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie, ainsi d'ailleurs qu'à celle de la Croatie ultérieurement. Cependant, nous estimons qu'à cet élargissement doit succéder une pause, peut-être même une longue pause. La réflexion devra donc porter désormais sur la question des frontières de l'Union européenne, toute absorption ou intégration nouvelle étant liée à l'environnement institutionnel que se donnera cette dernière. Ce sera le principal enjeu des prochaines années.

En conclusion, je voudrais revenir sur l'histoire et la géographie, qui marquent les peuples.

Au-delà des réflexions qui nous conduisent à dire « oui » à la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, nous avons plaisir à souligner, en présence de nos amis bulgares et roumains, la vocation culturelle et européenne de ces deux pays.

Tout d'abord, la Roumanie est une île de latinité dans un océan slave. L'étymologie du nom de ce pays renvoie à Rome, car le mot « Romania » a longtemps désigné toute la partie orientale de l'empire romain. Plus d'un quart de la population roumaine comprend et parle le français, en partie grâce à l'héritage latin commun à nos deux langues.

La Roumanie est francophone et vient d'ailleurs, comme vous l'avez très justement souligné, madame la ministre déléguée, d'accueillir le XI<sup>e</sup> sommet de la francophonie. Il m'est d'ailleurs agréable de relever que, grâce à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, la francophonie sera majoritaire au sein de l'Union européenne, regroupant quatorze pays sur vingt-sept. Ce sommet a été un grand succès, tout le monde le reconnaît. Il s'agit d'un événement important, puisque c'était la première fois qu'un sommet de la francophonie se tenait en Europe dans un pays autre que la France. Nous remercions donc la Roumanie d'avoir prouvé, une fois de plus, son talent.

Quant à la Bulgarie, c'est un creuset européen dont la fondation remonte à l'an 681. À cet égard, je voudrais évoquer, par exemple, la ville de Plovdiv, que l'on appelait la « Babylone des Balkans », cité heureuse où Bulgares, Grecs, Tziganes, Juifs, Albanais, Turcs, Arméniens vivaient en harmonie... Si ce n'est pas là un bel exemple européen, je ne sais pas ce que c'est !

Dans son livre *Le Pentateuque ou les cinq livres d'Isaac*, Angel Wagenstein, célèbre auteur bulgare qui vécut en exil à Paris, raconte l'histoire d'un petit tailleur de pierre de Galicie, Isaac Blumenfeld.

« - Ah ça, j'en ai vu du pays ! s'exclame Isaac Blumenfeld. Autriche-Hongrie, Pologne, Union soviétique, Allemagne...

« - Ah bon ? Tu as visité tous ces coins ? s'étonne Mendel.

« - Pas du tout, je n'ai jamais quitté mon village ! »

À la faveur de la valse des frontières, Isaac Blumenfeld aura changé cinq fois de nationalité, ballotté au gré des vagues de l'histoire. Aujourd'hui, l'histoire remet ces deux pays européens au cœur de l'Europe, au sein de l'Union européenne, et nous nous en réjouissons. (Applaudissements sur les travées de l'UMP et de l'UC-UDF, ainsi que sur certaines travées du RDSE.) **M. Hubert Haenel, président de la délégation pour l'Union européenne.** Très bien !

La Ministre Déléguée aux Affaires Européennes, Catherine COLONNA, a parfaitement cerné les défis auxquels l'Europe est confrontée dans le discours prononcé lors de la Conférence des Ambassadeurs en septembre 2006.

L'exemple de la couverture sociale est significative du défi à relever :

La couverture sociale fait partie des attributions régaliennes des Etats membres. Une harmonisation n'est même pas possible dans les Eurodistricts.

Mais c'est en revanche un sujet des plus sensibles pour le citoyen européen. Il comprend plus facilement les difficultés rencontrées par l'Union pour instaurer une politique étrangère commune qu'il n'admet celles qui empêchent une politique sociale plus concertée.

En effet, le citoyen européen, plus mobile par rapport aux générations précédentes, refuse d'être pénalisé s'il travaille successivement dans différents pays de l'UE ou s'il tombe malade lors d'un voyage en UE.

Or la coopération ouverte en ce domaine avance « à petits pas » voire même « trébuche » de temps à autre. Il faut veiller à ce qu'une plus grande coopération dans ce domaine soit réaliste et finançable. Or c'est possible.

### **Les soins inopinés : de gros progrès.**

Récemment encore avant le départ pour un voyage en UE il était nécessaire de se faire remettre un imprimé E111, entreprise impossible en cas de départ précipité et imprévu.

Maintenant on dispose de la carte européenne papier. Elle n'est pas parfaite : Si on voyage dans un pays où on ne paye pas le médecin, elle entraîne sur place l'obligation de remplir et de signer des formulaires rédigés en une langue étrangère, du moins si la jurisprudence est appliquée. Si elle ne l'est pas, les malades payent au tarif privé du pays des soins souvent supérieur au tarif français.

Pour améliorer le dispositif, les caisses européennes publiques ont mis en place un lecteur de carte permettant de lire à l'étranger 5 cartes à puce européennes (carte Sesam vitale, Carte AOK allemande, carte italienne de la région Lombardie, carte autrichienne e-card, carte tchèque) et un scanner pour lire toutes les autres cartes papier de l'Union européenne, de façon à les convertir immédiatement en un formulaire utilisable dans le pays concerné. Bientôt pour les cartes à puce, il sera même possible, en ligne, de savoir si la carte présentée est valable.

Pour l'instant ce lecteur est réservé à des sites pilotes, en général des hôpitaux. En tant que Médecin agréé de l'Ambassade et des Consuls, je le teste également actuellement.

Ce procédé, rappelons-le ne concerne que les soins inopinés.

### **Les soins programmés : ils ne fonctionnent parfaitement que pour les salariés frontaliers.**

Chacun peut aller se faire soigner où il veut, quand il veut, et être remboursé au tarif de son pays d'origine, à condition que l'acte donné existe dans la nomenclature du pays d'origine. Evidemment c'est mieux que le tarif d'autorité qui s'appliquait auparavant et qui était inférieur à 1 euro (les frais de remboursement pour la caisse étaient supérieurs au remboursement lui-même !). Mais ce n'est en aucun cas une réponse « aux attentes des peuples ».

Il est désormais nécessaire de mettre en œuvre les décrets d'application d'avril 2005 d'une part et d'autre part d'aller au-delà, en présentant un projet cohérent et responsable pour une coopération plus étroite, plus efficace et moins bureaucratique.

**Docteur Nadine Fouques-Weiss**  
*Conseiller Honoraire à l'AFE*  
*Médecin agréé de l'Ambassade*

# DÉPLACEMENT DU PREMIER MINISTRE EN AFRIQUE

## *Allocution de Dominique de VILLEPIN*

*devant la communauté française d'Afrique du Sud*

### **Un bon ambassadeur en Afrique du Sud**

« Chers, Amis,

Je veux commencer au sujet de votre nouvel Ambassadeur. J'ai bien connu la lignée des ambassadeurs en Afrique du Sud et sachez que vous avez à nouveau un grand ambassadeur qui, après avoir longtemps servi au Moyen-Orient, consul général à Jérusalem puis comme ministre conseiller à Washington est quelqu'un dont je sais qu'il mettra tout son talent, tout son dynamisme et son humanité au service des relations entre nos deux pays et je me réjouis que votre communauté puisse ainsi bénéficier d'un tel atout.

C'est une chance pour moi, et je le fais avec beaucoup d'émotion, de pouvoir vous rencontrer et vous parler à l'occasion de ce passage. En effet, **je suis comme vous un français à l'étranger, ayant grandi à l'étranger**, ayant été un enfant de l'étranger qui connaît donc les problèmes auxquels vous êtes confrontés au quotidien, mais qui connaît aussi cette chance qui est la votre de relever le défi et d'avoir fait un choix.

Vous avez fait un choix, un premier choix qui est celui de **l'Afrique, un continent qui est très cher au cœur des français**, un continent avec lequel nous avons une longue histoire, un continent qui a connu aussi au fil des décennies beaucoup d'épreuves et de difficultés mais qui occupe aussi une place à part pour nous. Ce continent doit relever de grands défis, économiques, sociaux, et celui de la paix. Il doit relever aujourd'hui également le défi de l'environnement et puis celui d'un développement qui doit devenir plus harmonieux, c'est à dire un développement qui bénéficie à chacun des Africains. **Derrière ce choix, il y a aussi le choix d'un pays, l'Afrique du Sud**, et vous avez de ce point de vue également de la chance, parce que l'Afrique du Sud, vous le savez mieux que quiconque, c'est un grand pays.

Un pays qui nous donne un exemple exceptionnel, un pays qui en quelques années a su opérer une réconciliation magistrale, une réconciliation que d'autres mettent des décennies et parfois beaucoup plus à parvenir à faire. La commission qui a été chargée de traiter des difficultés au lendemain de la levée

de l'apartheid, cette commission qui a été en charge de la vérité et du pardon, a fait un travail magistral et je veux rendre hommage à celui qui a été le premier président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, qui fait certainement partie tout au long du XXe siècle des grandes figures qui ont éclairé l'humanité. Cette terre est bénie d'un grand Président, d'un homme qui a su ouvrir un chemin et je sais que Thabo Mbeki s'inscrit dans cette volonté, cette énergie de réconciliation et de défi relevé pour son pays et pour toute l'Afrique.

### **Nous avons des liens très étroits avec l'Afrique du Sud**

des liens économiques et je salue parmi vous beaucoup d'industriels, de chercheurs. Je salue tous ceux qui officient dans le cadre de la coopération technique, scientifique, culturelle, je salue ceux qui viennent défendre les couleurs de notre lycée, de notre école, je salue tous ceux qui s'engagent au service d'idéaux sociaux et c'est vrai qu'il y a beaucoup à faire en matière de santé, en matière d'éducation. Je sais que beaucoup sont engagés dans le cadre de l'Agence Française de Développement ou d'autres institutions qui accompagnent nos amis sud-africains dans la voie du développement.

Ce choix s'accompagne de défis et de difficultés pour vous-mêmes et pour vos familles. **Etre français de l'étranger c'est souffrir souvent de l'expatriation**, souffrir parfois même d'une certaine solitude, et c'est donc éprouver le besoin, dans ce choix que vous avez fait, d'être accompagné. Je pense que tout le sens d'une communauté française et d'une présence française à l'étranger, car la France a l'un des plus vaste réseau diplomatique et consulaire à l'étranger, c'est de faire en sorte que tous ceux qui prennent le risque d'aller ailleurs, de défendre une ambition, puissent être accompagnés, secourus quand c'est nécessaire, appuyés dans leurs efforts, parce que c'est l'intérêt de notre pays mais c'est aussi une solidarité indispensable pour tous ceux qui prennent ce risque.

**Ce choix et cette difficulté c'est aussi un choix partagé avec vos familles.** Je sais que pour beaucoup de conjoints cette solitude est parfois plus lourde, les difficultés du quotidien

plus grandes, le sentiment que vous éprouvez parfois ici d'insécurité lui aussi plus grave. Donc face à ce choix, je veux vous dire notre admiration, notre volonté de tout faire pour alléger ces difficultés et une fois de plus vous accompagner.

**Comme Français d'étranger, je le sais**, tout ce qui touche à la France vous est particulièrement cher et je suis heureux de vous le dire en présence des représentants des Français d'étrangers présents aujourd'hui, deux sénateurs des Français d'étranger et deux députés. Je suis venu avec une délégation de parlementaires qui témoigne de la volonté de notre pays tout entier de véritablement se soucier et de tout faire en direction de ceux qui ont pris le risque de l'expatriation. Ce choix, il est d'autant plus important pour nous que l'enjeu d'une France qui ne se limite pas aux frontières de l'hexagone, qui ne se limite pas à son seul territoire, d'une France qui rayonne, est essentiel dans ce nouveau siècle. Nous le savons, tout ce qui touche à la France a pour vous une sensibilité particulière parce que l'éloignement accroît l'attente, accroît l'impatience, accroît la volonté de voir notre pays jouer tout son rôle sur la scène internationale, mais en même temps, vous le savez mieux que quiconque, nous sommes plus grands et plus forts de l'expérience qui est la vôtre. **Vous êtes quelque part autant d'ambassadeurs de notre pays, vous êtes les témoins de rencontres, les témoins d'amitiés qui démultiplient cette voix de la France**, qui démultiplient le témoignage d'une France capable de partager, capable de comprendre, capable de s'intéresser au sort des autres et en l'occurrence sur ce territoire sud-africain. C'est dire à quel point la responsabilité qui est la vôtre est grande, c'est dire à quel point nous comptons sur vous à la fois sur les assises de votre profession, mais en même temps dans les témoignages quotidiens, dans les témoignages d'humanité pour démultiplier notre pays.

Vous le savez, notre pays est engagé dans un très grand effort pour relever les défis du chômage, relever les défis de la cohésion sociale, relever les défis de l'innovation et de la recherche parce que c'est le visage de la France au troisième millénaire que nous nous efforçons de travailler. Tout cela ne se fait pas en un jour tout cela demande du temps. Tout cela demande beaucoup d'action, beaucoup de décisions et aussi des résultats pour confirmer et conforter notre volonté d'aller de l'avant. Dans le domaine du chômage nous avons réussi à franchir un cap en passant de 10,2 % de taux de chômage à moins de 9 %. Nous voulons aller plus loin comme je le disais

tout à l'heure à un certain nombre des correspondants de presse. Pour un gouvernement, à quelques mois d'une grande échéance présidentielle à laquelle vous prendrez bien sur toute votre part et toute votre place, c'est un formidable sentiment de satisfaction et un grand honneur que de pouvoir jour après jour travailler au bénéfice de nos compatriotes, prendre des décisions dans le sens de l'intérêt général. Bien sûr, la démocratie c'est d'avoir tous les cinq ans à faire des choix, un choix collectif un choix serein. **Mais la démocratie c'est aussi pour ceux qui ont la responsabilité du gouvernement de prendre des décisions au quotidien en ne se préoccupant que du seul intérêt général.** Aujourd'hui c'est ce qui guide le gouvernement face aux difficultés que rencontre notre pays. J'ai annoncé il y a quelques jours un grand plan pour l'automobile comme je l'avais fait pour l'aéronautique. J'ai de la même façon annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre le chômage et en particulier en le chômage des jeunes. C'est honorer des grands rendez-vous. Nous allons rencontrer les partenaires sociaux sur cette grande question des revenus et de l'emploi qui préoccupent tous nos compatriotes. Nous allons de même faire le point à travers une grande conférence sur la croissance et le désendettement. Donc, c'est jour après jour, prendre des décisions difficiles mais qui sont nécessaires pour que notre pays soit véritablement au rendez-vous et puisse faire dans les meilleures conditions le choix serein, le choix démocratique qu'il aura à faire dans quelques semaines. Nécessité d'avancer, nécessité de relever les défis, nécessité de continuer à travailler tous ensemble. Pour le gouvernement c'est une route claire, c'est une tâche claire et je voulais vous dire tout le bonheur que j'ai au quotidien à travailler au service de notre pays, à travailler au service d'une France qui veut jouer tout son rôle.

**Vous connaissez l'engagement du président de la République au service de la paix** vous savez combien pour ce continent, qu'il s'agisse de la Côte d'Ivoire, du Tchad où j'étais hier, de la Centrafrique, qu'il s'agisse de l'ensemble des grandes crises, qu'il s'agisse des problèmes économiques du continent, nous voulons répondre présents. Je sais qu'à travers vous, à travers votre action, cette France est plus grande, elle est plus forte. Cette France est capable de regarder plus loin, elle est capable surtout de tracer un chemin pour nos enfants, pour nos petits-enfants. Votre présence, votre engagement ici, en Afrique du Sud c'est véritablement une chance pour ceux qui viendront après vous ouvrir de nouveaux chemins. C'est une chance pour les

entreprises, c'est un chance pour les intérêts de notre pays et je souhaite, et je le dirai tout à l'heure au président Mbeki, que nous puissions ainsi renforcer notre présence dans tous les grands domaines. Je sais que nous sommes très présents dans le domaine de l'aéronautique, très présents dans le domaine du nucléaire civil, dans beaucoup de domaines industriels et commerciaux. Nous voulons être davantage présents dans le domaine culturel. Dans tous ces secteurs nous voulons apporter la preuve de la capacité de la France à être parmi les meilleurs, la capacité de la France à s'engager dans la durée. Notre présence ici en Afrique du Sud ce n'est pas la présence d'un jour. Quand nous savons que l'Afrique du Sud représente 40% du produit intérieur brut de l'Afrique sub-saharienne, c'est dire qu'il y a une action de long terme, une amitié de long terme à bâtir.

Les Sud-africains ont franchi des étapes extrêmement difficiles. Ils ont réussi dans la dignité et dans le rassemblement à les franchir en préservant cet enthousiasme et cette volonté. Dans quelques années **ils vont recevoir la Coupe du monde de football**. Il y a d'immenses projets, il y a des villes entières qui bougent et qui changent, il y a des quartiers qui sortent de terre. Et bien nous voulons être présents pour ces grands rendez-vous, nous voulons faire partie de ceux qui véritablement sont aux côtés de l'Afrique du Sud dans leur développement. Donc merci à vous d'être à ce rendez vous, merci de rendre la France plus grande, merci pour la présence de la France, l'humanité de la France parce que je sais que beaucoup d'entre vous sont engagés dans des actions humanitaires, dans des actions sociales. C'est vrai qu'un geste, une présence, une affection, un témoignage de solidarité, ça change le regard qu'on peut porter sur un pays. Pour tout cela, je voulais vous dire merci, pour vous, pour vos familles, pour vos enfants qui grandissent ici et qui font que notre pays est plus riche de votre présence, du risque que vous prenez et des voies que vous ouvrez pour nous pour l'avenir. Merci infiniment. »

### **Allocution prononcée devant la base aérienne de N'djamena**

« Vous me permettrez tout d'abord de remercier le président DEBY, le remercier pour son accueil chaleureux, remercier l'ensemble du Gouvernement tchadien. Je veux adresser, de la part du président de la République française, J. Chirac, l'amitié, son amitié personnelle, l'amitié de la France et son soutien dans l'épreuve difficile que traverse aujourd'hui le Tchad et le peuple tchadien. [...] Le Président DEBY l'a dit, aujourd'hui, nous voyons en Centrafrique, nous voyons au Tchad, c'est bien l'ensemble de la stabilité régionale qui est menacé.

Et quand on regarde la situation géographique qui est celle du Tchad, avec pour voisin la Libye, le Niger, le Nigeria, le Cameroun, le Soudan, on mesure à quel point la responsabilité de ce qui se joue ici est déterminante.

La France est au rendez-vous de l'unité, de la stabilité, de la paix en Afrique. Et c'est bien cette responsabilité que nous voulons exercer et je veux remercier le Président DEBY de son engagement d'abord dans le domaine humanitaire parce que c'est vrai que la crise à laquelle nous faisons face au Darfour - plus de 300.000 morts, 2,5 millions de personnes déplacées, 300.000 réfugiés du côté tchadien, tout ceci est une véritable crise humanitaire de très grande dimension, à laquelle nous devons répondre avec l'ensemble de la communauté internationale.

Et pour cela, il faut créer les conditions pour permettre à la communauté internationale d'intervenir efficacement. [...]

Donc c'est un pas que nous franchissons, c'est un engagement qui est pris aujourd'hui et ce que je souhaite, c'est que chacun ait à cœur, au Tchad et dans la région, d'y répondre. C'est la condition à laquelle nous pourrions alléger la souffrance, aujourd'hui, de millions de personnes.

Nous connaissons l'enjeu, je serai tout à l'heure en Afrique du Sud et je sais l'engagement du président MBEKI, je connais l'engagement du président de l'Union Africaine, Denis Sassou N'GUESSO, avec lequel je me suis entretenu juste avant mon départ. Je sais que l'ensemble des chefs d'Etat de la sous-région attendent des actes forts. Je sais aussi que la France a une responsabilité spécifique vis-à-vis du Tchad et vis-à-vis de l'ensemble de la région.

Et c'est bien dans cet esprit, qu'à la demande du président de la République, je suis venu honorer cet engagement, vis-à-vis d'un pays ami et des autorités légitimes du Tchad. »

## Point sur la situation des Français du Liban

*Après les conflits et les bombardements qui ont eu lieu cet été, RFE Info a interrogé Denise REVERS HADDAD, conseillère élue à l'AFE pour le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Irak, sur la situation des Français de sa circonscription. L'élue en poste à Beyrouth a en effet interpellé le Ministère des Affaires étrangères lors de la session plénière de septembre sur les mesures à prendre pour soutenir la communauté française.*

### **RFE Info. Comment se définit et s'évalue aujourd'hui la communauté française du Liban ?**

La communauté Française du Liban est évaluée à 17500 inscrits au registre des Français de l'étranger. Elle est composée de 90% de double nationaux répartis dans toutes les régions du Liban du Nord au Sud en passant par la plaine de la Bekaa. Ce sont pour la plupart des agriculteurs, des commerçants, beaucoup de professions libérales, surtout des médecins, mais la majorité est installée à Beyrouth et sa banlieue nord-est. Dans la banlieue sud, théâtre de bombardements intenses en juillet dernier, se trouvaient aussi de nombreux Français. Il est important de rappeler que tout le Liban s'est trouvé en difficulté durant cette période, l'insécurité régnant sur tout le territoire.

### **RFE Info. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes désormais confrontée dans votre mandat ?**

Les difficultés auxquelles je suis confrontée durant mon mandat sont d'ordre social et se précisent de plus en plus. Nous avons aidés au départ 10500 Français dont 2000 résidents qui ont quitté le Liban en juillet, mais presque tous les résidents reviennent, s'ils ne sont déjà revenus. La crise économique commence à peser sur le Liban, beaucoup de nos compatriotes ont perdu leur travail, les sociétés qui les employaient ayant fait faillite...ils ont été licenciés sans toucher la moindre d'indemnité. Les écoles ouvrent et les scolarités sont élevées, beaucoup d'entre eux se trouvent devant d'énormes difficultés financières.

Les agriculteurs, spécialement au Sud Liban ont vu leurs récoltes perdues par manque d'irrigation. Les plantations d'agrumes parsemées de bombes à « fragmentation » qui empêchent les ouvriers à se hasarder dans les champs, souffrent du manque de soin. Chaque jour, de nombreuses victimes, surtout des enfants, sont sévèrement touchées par l'explosion de ces bombes à retardement en forme de petites balles...

### **RFE Info. Quels seront les besoins et les problèmes de la communauté dans les prochains mois ?**

Les problèmes de la communauté dans les prochains mois seront nombreux : nos compatriotes vont avoir besoin d'assistance dans la durée car beaucoup se trouvent dans une situation dramatique. La rentrée scolaire apporte le souci du paiement de la scolarité, de nouveaux dossiers de demande de bourses se précisent et la révision de certains dossiers à 50 et 75% me semble nécessaire, il est important que la Commission Nationale des bourses tienne aussi compte des conséquences de la guerre au Liban. Il va falloir gérer et défendre également les demandes d'aides ponctuelles ainsi que de nouveaux dossiers de CCPAS.

### **RFE Info. Qu'attendez-vous de la Commission temporaire qui va être prochainement créée pour une solidarité nationale envers les Français de l'étranger ?**

La Commission temporaire qui va être prochainement créée devra à mon avis réfléchir sur un point très important qui est la sécurité des Français de l'étranger. Avant les événements de juillet au Liban, je me souviens de la dernière réunion de

sécurité à l'Ambassade où tout paraissait sous contrôle, les chefs d'îlots et leurs adjoints, le découpage par zone etc.. mais en pratique et sur le terrain, j'ai pu constater que la réalité était différente. Je ne critique personne, le rapatriement c'est très bien passé - J'en profite pour souligner le rôle important de tous les volontaires qui se sont mis spontanément à la disposition de la cellule de crise de l'Ambassade, cellule de crise remarquablement orchestrée par l'Ambassadeur de France -, mais faut il aussi dans une situation semblable savoir mobiliser les énergies afin de mettre en place une structure plus performante encore, découper davantage les zones, utiliser tous les moyens pour mieux développer et moderniser nos circuits informatiques... Il faut pouvoir être plus rapides en cas de crise ; appeler les uns et les autres à faire preuve d'un esprit de responsabilité et enfin ne pas hésiter à utiliser sur le terrain toutes les pistes des Conseillers à l'AFE.

La solidarité nationale envers les Français de l'étranger c'est aussi le regard que doit porter le gouvernement sur les demandes d'aides au travers des Commissions de bourses et d'aides sociales. Quant à l'indemnisation des biens de nos compatriotes, nous savons tous qu'il n'existe aucun fonds public au titre de la solidarité nationale pour ce genre de situation mais nous pourrions envisager un accord international prévoyant le dédommagement des pertes matérielles comme ce fut le cas à travers l'ONU pour les dommages subis par nos compatriotes lors de la guerre du Koweït.

**AFE - Question orale de Mme Denise REVERS-HADDAD.**

**OBJET : Mesures d'aide pour les Français résidant au Liban.**

Les conflits armés qui ont récemment frappé le Liban ont provoqué le retour de 10.500 Français sur le territoire national. Sur ce nombre, seuls 2.000 étaient établis au Liban. Environ 15.000 compatriotes inscrits au registre des Français de l'étranger sont restés dans le pays.

Une crise économique majeure est à craindre. Elle touchera un nombre accru de nos compatriotes.

En conséquence, une forte augmentation des demandes de bourses et d'aides CCPAS est à prévoir.

Le Département dispose-t-il des moyens budgétaires et financiers pour faire face à cette situation de crise ? A la veille des discussions budgétaires pour 2007, quelles mesures peuvent être envisagées ?

**ORIGINE DE LA RÉPONSE :  
Service des Français à l'étranger**

Le Département est particulièrement attentif à la situation de notre communauté française résidant au Liban.

Dans le cadre de sa politique d'aide sociale consulaire aux Français de l'étranger le ministère des Affaires étrangères fait chaque année un effort constant et significatif en faveur de nos ressortissants en difficulté à l'étranger.

Ainsi en 2006, notre consulat général à Beyrouth bénéficie d'un budget social de 1.091.364 euros - incluant une enveloppe d'intervention de 20.000 euros au titre des aides ponctuelles - destiné à répondre aux besoins de nos compatriotes en situation de précarité. Près de 300 de nos ressortissants perçoivent ou ont déjà perçu cette année une aide sociale consulaire, qu'il s'agisse d'aides à caractère permanent, en particulier pour les personnes âgées ou handicapées les plus démunies, ou de secours plus ponctuels.

Dans le contexte que traverse le Liban actuellement, notre consulat général examine bien évidemment la situation de toutes les familles françaises les plus touchées par la crise. Nous veillerons à ce qu'une réponse adaptée à leurs besoins actuels puisse être apportée dans les meilleurs délais.

L'année prochaine, cet effort substantiel de solidarité en faveur des Français de l'étranger se poursuivra et le Département examinera avec attention les demandes budgétaires que lui transmettra le consulat général à Beyrouth dans le domaine de l'aide sociale.

**REPONSE DE L'AEFE**

En matière de bourses scolaires l'Agence devrait disposer des moyens nécessaires qui lui permettraient de faire face à une éventuelle augmentation du nombre de boursiers.



## Pensions des Anciens combattants : de l'équité à l'égalité

**A la demande du Président de la République, le Gouvernement a annoncé, lors du Conseil des Ministres du 27 septembre 2006, une revalorisation des prestations des Anciens combattants de l'armée française ressortissants des Etats autrefois placés sous souveraineté française. Robert del Picchia a interrogé le Ministre délégué aux Anciens Combattants, Monsieur Hamlaoui MEKACHERA qui a bien voulu lui répondre.**

RFE Info. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous expliquer le dispositif de cette décrystallisation ?

Permettez-moi tout d'abord de rappeler qu'après l'accession à l'indépendance de leurs pays respectifs, à la fin des années 50, les combattants de l'armée française ressortissants des Etats autrefois placés sous souveraineté française, ont vu leurs droits à réparation cristallisés, c'est-à-dire gelés.

Pendant plus de 45 ans, rien n'avait été fait. Tous les gouvernements ont ouvert le dossier sans jamais lui apporter la moindre réponse.

Il a fallu attendre 2002 pour que le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN mette fin à cette cristallisation. Les pensions et retraites que touchaient ces anciens soldats de l'armée française ont alors été réévaluées en prenant comme principe la parité de pouvoir d'achat de l'ONU.

Le 27 septembre dernier, à la demande du Président de la République, le Gouvernement de Dominique de VILLEPIN a décidé d'aller plus loin en instaurant l'égalité entre tous les anciens combattants pour les "prestations du feu".

56 600 retraites du combattant et 27 000 pensions militaires d'invalidité vont donc être revalorisées. Leur montant sera absolument égal en valeur nominale pour tous les anciens combattants de l'armée française. Cette mesure sera introduite par la voie d'un amendement gouvernemental au projet de loi de finances pour 2007. Elle sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour un coût global de 110 millions d'euros par an.

***RFE Info. En 2002, le Gouvernement, alors dirigé par Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, avait annoncé des mesures "d'équité". Pourquoi rouvrir ce dossier?***

Parce que force est de constater qu'un sentiment d'injustice persistait. Comme je l'ai dit, nous avons rétabli l'équité, mais il est vrai que la comparaison entre le montant des prestations versées en euros faisait toujours apparaître des différences. D'où un sentiment d'injustice persistant.

Les associations d'anciens combattants nous ont demandé de poursuivre le processus de décrystallisation.

Le Président de la République, dans son intervention du 14 juillet, a exprimé le souhait d'aller plus loin en la matière. C'est ce qui a été fait. Nous sommes passés de l'équité à l'égalité.

***RFE Info. Monsieur le Ministre, avez-vous vu le film "Indigènes"? A-t-il inspiré cette réforme ?***

J'ai eu le privilège de découvrir, en compagnie du Président de la République, le film "Indigènes", avant sa sortie, début septembre. Ce film, particulièrement émouvant, s'est fait l'écho, avec talent, de l'injustice qui frappait les anciens soldats des ex-colonies. Il est vrai que sensibilisé par "Indigènes", le Président de la République nous a demandé d'accélérer la mise en œuvre de la décision qu'il avait annoncée le 14 juillet dernier.

En tout cas, et c'est là le plus important, avec cette parité complète voulue par le Président de la République et réalisée sous l'autorité du Premier Ministre, nous rendons pleinement justice et dignité à ces combattants qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour libérer notre pays.

## Élections américaines - le bilan par Jean LACHAUD

*A la lumière de la récente actualité américaine, RFE Info a choisi de publier cette chronique – analyse de Jean LACHAUD, élu pour la circonscription de Washington, en poste à New York.*

Il aura fallu attendre le milieu de cet après-midi du mardi, pour entendre le sénateur Allen (républicain de Virginie) annoncer qu'il ne demanderait pas de recomptage, reconnaissant ainsi sa défaite.

Les démocrates sont donc majoritaires à la Chambre des représentants (229 contre 196, les résultats de 10 circonscriptions n'étant pas encore définitifs) et au Sénat (51 sur 100), pour la première fois depuis 1992, ainsi que dans les postes de gouverneurs (28 pour 50 états).

Rappel: le Sénat se compose de 100 sénateurs (soit 2 par état), élus pour un mandat de 6 ans. La Chambre des représentants a 435 sièges ; les circonscriptions sont décidées par les états et, si elles évoluent en fonction des recensements (l'état de NY, par exemple, avait perdu quelques sièges après le recensement de 2000), elles ont été copieusement charcutées par les républicains dans de nombreux états, ces dernières années.

Il faut noter que, pour la première fois, c'est une femme, Nancy Pelosi, député de Californie, devenue Présidente de la Chambre des représentants, soit le 3e poste de l'état derrière le président et le vice-président. C'est la première femme à ce poste. Nancy Pelosi est la fille d'un ancien maire de Philadelphie (port important et grande ville ouvrière de la côte Est); elle est donc tombée toute petite dans le chaudron de la politique !

Il faut noter également que les républicains n'ont gagné aucun siège, que ce soit de député (ils en perdent au moins 38, sans compter les 10 circonscriptions en attente), de sénateur (ils perdent 6 sièges) ou de gouverneurs (ils perdent 6 postes).

Le parti républicain ne reste majoritaire que dans ses terres désormais traditionnelles du sud, ainsi que dans quelques états du midwest et de l'ouest. Il perdent en particulier le Colorado (état en pleine expansion), l'Ohio (dans lequel se sont décidées les deux dernières présidentielles) et l'état de NY.

Dans ce dernier état, les démocrates reviennent ou restent au pouvoir, avec les postes de Gouverneur, de Comptroller (Finances) et d'Attorney general (Justice). Il faut y noter la magnifique victoire d'Eliot Spitzer qui s'était fait, dans son poste précédent d'Attorney general, une réputation de champion de l'homme de la rue en s'attaquant (avec succès) aux tricheurs de Wall Street (qui gèrent les économies des américains) et à des chefs d'entreprises escrocs, condamnés pour abus de biens sociaux, entre autres.

Il est majoritaire dans la totalité des Comtés de l'état, ce qui est très significatif, sachant que les zones rurales de cet état, qui fait la moitié de la superficie de la France, votent traditionnellement républicain.

Eliott Spitzer est élu pour son premier poste de gouverneur avec près de 70 % des voix (soit davantage que

le pourcentage de réélection de la sénatrice Hillary Clinton, pourtant plébiscitée avec 66 % des voix). Ces chiffres promettent des débats intéressants au sein du parti démocrate pour les primaires de la présidentielle de 2008 !

Les républicains gardent cependant les postes de gouverneurs de 3 des 4 états les plus peuplés (Californie, Texas, Floride).

Le parti démocrate a obtenu cette victoire à laquelle bien peu croyaient en se recentrant, en recentrant sa plate-forme sur les préoccupations quotidiennes des américains, en présentant des candidats dans tous le pays (alors qu'il semblait depuis de nombreuses années se concentrer sur ses bastions des côtes est et ouest, et autour de Chicago), et en ne se laissant pas prendre au piège des attaques des républicains (à la différence de la campagne de John Kerry en 2004). Il a également bénéficié d'un bon financement, alors que les républicains, bien que plus riches, n'ont peut-être pas disposé d'assez de fonds pour soutenir tous leurs nombreux sortants. La perte de confiance dans l'Administration Bush a certainement ralenti les bailleurs de fonds du parti républicain.

Il est bien entendu clair que la guerre en Irak a été un facteur déterminant du vote, quelle que soit la tendance des électeurs. La règle fondamentale de la politique américaine qui veut que "la politique, c'est la politique locale" a ainsi vécu

une de ces exceptions sans lesquelles une règle ne serait pas générale ! Il était évident, dès le début de la guerre d'Irak en 2003, que c'était la politique du "Ça passe ou ça casse"; ça n'est pas passé...

Donald Rumsfeld, ministre de la défense, qui avait essentiellement perdu le soutien des élus républicains, a (été ?) démissionné dès le lendemain des élections, ce qui lui laissera des loisirs pour admirer la résidence de l'ambassadeur de France (il habite de l'autre côté de la rue). Il sera remplacé par un ancien chef du renseignement à la CIA du temps de Bush père (qui avait lui-même été directeur général de la CIA).

Les deux années de "cohabitation" qui viennent s'annoncent sans grand changement : en effet, aux États-Unis, l'équipe de l'exécutif à la Maison Blanche, qui correspond grosso modo au gouvernement, est nommée par le président, sans contrôle du parlement -- il n'existe pas de procédure de vote de confiance, par exemple. Et le président a le droit de mettre son veto à une loi (donc au budget, le cas échéant).

Le président devra faire des compromis (ce que la presse française appelle le "bipartisme") avec la majorité parlementaire, et peut-être remanier son équipe. Il faudra en tout cas régler la question irakienne, et il restera à préparer la présidentielle de 2008.

*Jean Lachaud (New York)*

## **« Ambassades et consulats virtuels » :** ***accroître et diversifier la présence française à l'étranger à moindre coût***

*La commission des finances du Sénat a entendu la communication du Sénateur Adrien GOUTEYRON, rapporteur spécial des crédits de la mission « Action extérieure de l'Etat », sur l'audit, qu'il a mené « en ligne », relatif à la gestion des sites internet des ambassades et consulats, en application de l'article 57 de la LOLF. Il s'agit d'un audit novateur qui je pense intéressera nos amis établis hors de France. RFE Info vous donne un résumé de ses grandes lignes.*

### **L'audit en ligne sur la gestion des sites internet des ambassades et consulats**

L'audit, portant sur 62 pays dans lesquels la France est présente, souligne les acquis indéniables du Quai d'Orsay en matière d'internet.

### **Des postes de présence virtuels**

M. Adrien GOUTEYRON appelle toutefois le ministère à ne pas prendre de retard dans le *développement des nouvelles formules de présence à l'étranger que sont les « postes de présence virtuels »*, c'est-à-dire non liés à l'implantation physique d'un consulat ou d'une ambassade.

### **L'exemple américain : bientôt 53 consulats virtuels**

Consciente qu'il n'est pas possible, sauf explosion des coûts, d'être présent physiquement dans les 350 villes de plus d'un million d'habitants que compte le monde aujourd'hui, la diplomatie américaine développe ainsi des « consulats virtuels » : au nombre de 33 aujourd'hui, ils seront 53 dans un an. Ces « postes de présence virtuels » pourraient effectuer 50 % des tâches des consulats traditionnels, pour un coût de lancement de l'ordre de 10.000 dollars.

### **Élargir, au lieu de « fermeture ou ouverture ».**

M. Adrien GOUTEYRON souhaite que la gamme des outils de la présence française à l'étranger soit élargie, afin de dépasser l'alternative difficile « ouverture ou fermeture d'un consulat général ».

**Les propositions :** choisir, pour chaque grande ville d'un pays étranger, selon les besoins et les moyens, entre les formules du consulat général,

- consulat d'influence (« à gestion allégée »),
- consulat mixte (qui cumule les fonctions de chef de mission économique et de consul général),
- « consulat virtuel »

- consulat honoraire.

Le rapporteur regrette la timidité du Quai d'Orsay dans le développement de formules de présence alternative à celle du consulat général : on dénombre ainsi aujourd'hui seulement *13 consulats d'influence, 4 consulats mixtes, et aucun « poste de présence virtuel »*.

### **Une dynamique nouvelle vers les étrangers, l'économie et la gestion des crises**

Ceci suppose une dynamique nouvelle du Quai d'Orsay sur internet. Les sites actuels des ambassades sont encore trop tournés vers l'internaute français : seuls 56 % des sites étudiés disposent d'une version traduite dans la langue locale.

L'actualité économique n'est présente « en une » que de manière exceptionnelle : le cloisonnement administratif entre ambassades et missions économiques a sa traduction sur internet.

Enfin, les sites internet sont utilisés de manière très inégale pendant les crises. Leur utilisation est systématique pour l'information des ressortissants français ; en revanche, dans le cadre d'une « crise » des relations diplomatiques, la mise en ligne d'argumentaires ou d'éléments de langage est rare.

### **Un réflexe Internet pour le Quai d'Orsay**

Le développement des « postes de présence virtuelle » nécessitera en conséquence l'amélioration du « réflexe internet » des agents du Quai d'Orsay et le développement de services électroniques, qui devront faire l'objet d'une évaluation coût/avantages systématique, comme par exemple s'agissant des élections électroniques à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE).

**Consulter le rapport d'information :**  
<http://www.senat.fr/commission/fin/>

## Livres

**La province, c'est capital !/ Jean-Philippe Allenbach.** Paris : Archipel, 2006. Candidat aux élections présidentielles de 2007, l'auteur prône une politique fédéraliste et la création des Etats-Unis d'Europe. Il propose la redistribution des richesses aux régions, une décentralisation dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, des services publics, de l'énergie, de l'audiovisuel et de la sécurité.

**Petit manuel du démocrate républicain : (à l'usage de ceux qui aiment la France)/ Yves Censi ; Préface de Jean-François Copé.** Paris : L'Harmattan, 2006. L'auteur propose une réflexion sur la signification d'une identité française, sur les apports et les ambitions de la France dans le monde.

**Histoire documentaire du Parti Socialiste. Tome1/ : L'Entreprise socialiste 1905 -1920 / V. Chambarlhac ; M. Dury, T. Hohl, J. Malois.** Dijon : Ed. universitaires de Dijon, 2005. Retraces l'histoire du Parti socialiste : statuts, discussions et motions des congrès, articles de journaux, brochures et tracts. Le premier tome porte sur la période 1905-1920. Le deuxième porte sur la période 1921-1940. Le troisième tome porte sur la période 1940-1969. Et enfin, le quatrième porte sur la période 1969-2005.

**L'Occident désorienté : enjeux, défis et espérance / Jean-Maurice Devals** Paris : F.-X. de Guibert, 2006. A partir d'une réflexion sur les crises que traverse le monde occidental, l'auteur aborde certains grands défis du monde moderne : crise des valeurs, radicalisme islamiste, repli sur soi.

**Dictionnaire de Gaulle / sous la direction de Claire Andrieu, Philippe Braud, Guillaume Piketty ; coordination Sophie Masse-Quief** Paris : R. Laffont, 2006. Plus de 1.000 entrées présentées sur le général de Gaulle, ses propos et son action avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, son oeuvre politique et littéraire sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques, ainsi que son héritage politique et sa place dans la mémoire nationale contemporaine.

**Bonne année, mes chers compatriotes/ Eric Giacometti ; Henri Vernet** Paris : Lattès, 2006. Analyse des voeux présidentiels du 31 décembre, de Charles de Gaulle à Jacques Chirac. Sélection, pour chaque président, des discours les plus symboliques.

**La lutte pour le droit/ Rudolf von Jhering ; Présentation Olivier Jouanjan.** Reproduction en fac-sim. - Paris : Dalloz, 2006. Présentation de la théorie du pouvoir élaborée au XIX<sup>e</sup> siècle par le juriste Rudolf von Jhering, selon lequel le droit serait l'expression d'un rapport de forces.

**Mignonne, allons voir.../ Marc Lambron** Paris : Grasset, 2006. Marc Lambron s'interroge sur la personnalité de Ségolène Royal et son ascension dans les sondages avant les élections présidentielles de 2007.

**Les années Mitterrand en images 1981-1995/ Laurent Le Roy** Toulouse : Privat, 2006. Issues des archives de l'agence Sipa Press, ces photos retracent les événements qui ont marqué le double septennat de François Mitterrand.

**Quand les exclus font de la politique : le barrio mexicain de San Diego, Californie/ Emmanuelle Le Texier** Paris : Presses de Sciences Po, 2006. L'auteur décrit les multiples formes de participation politique des habitants du bidonville mexicain de San Diego en Californie.

**La France en recomposition/ Jean-François Lhéreté** Paris : Gallimard, 2006. Etude du modèle français depuis le début des années 1970. Celle-ci permet à l'auteur d'évoquer des données sociologiques et d'analyser l'esprit du temps en proposant une synthèse des analyses politiques actuelles.

**Bains de foule : les voyages présidentiels en province, 1888-2002/ Nicolas Mariot.** Paris : Belin, 2007. Agrémenté de commentaires de voyages et d'archives de leurs préparatifs, ce livre est une histoire des tours de France présidentiels.

**Clémentine Autain : portrait/ Anne Delabre** Paris : Danger public, 2006. L'adjointe à la Jeunesse de la Mairie de Paris, apparentée communiste, présente ses idées et revient sur son parcours personnel.

**Les femmes et la Résistance / sous la direction de Laurence Thibault.** Paris : Documentation française : AERI, 2006. Le rôle essentiel des femmes dans la Résistance. Cet ouvrage rappelle leur destin et les risques pris à travers la biographie de personnalités souvent méconnues.

# ORDRE NATIONAL DU MERITE

15 novembre 2006

## Présidence de la République

### GRAND'CROIX

**Jean Lassner**, professeur honoraire de médecine  
**Pierre Lefranc**, préfet honoraire, président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle  
**René Rémond**, membre de l'Académie française, universitaire

### GRAND OFFICIER

**Gilles Curien**, ambassadeur de France  
**Robert Etienne**, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, universitaire  
**Henri de Lumley-Woodyear**, universitaire, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences  
**Jacques Perrilliat**, préfet honoraire, responsable d'organismes professionnels  
**Jean-Claude Servan-Schreiber**, déporté-résistant, président d'un centre médical et chirurgical  
**Agnès Varda**, auteur et réalisatrice de films

### COMMANDEUR

**Robert Guedj**, président de la section sud-africaine de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur  
**Jean-Paul Marrot**, administrateur chargé de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur à l'étranger  
**Lucien Remplon**, procureur général honoraire près la cour d'appel de Toulouse

**ORDRE NATIONAL DU MERITE**  
**AFE – Assemblée nationale – Sénat –**  
**Premier ministre**

### COMMANDEUR

**Hélène Ponceau**, secrétaire générale de la questure du Sénat

### OFFICIERS

- **Françoise TETU de LABSADE**, Conseillère à l'AFE pour le Canada, professeure agrégée de littérature au Québec  
- **René-Yves, JOSEPH**, Ancien conseiller RFE au Maroc. Administrateur d'une société d'assurance (Maroc).

*Avec toutes les félicitations de l'équipe d'Infos Hebdo et des conseillers à l'AFE*

**Edouard Le Jeune**, sénateur honoraire

**Alain Sauret**, secrétaire général d'un groupe au Sénat

**François Bujon de l'Estang**, ambassadeur de France, président de société, ancien vice-président de l'Institut Pasteur

**Michel Didier**, directeur scientifique du centre de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises, membre du Conseil d'analyse économique

**Catherine Nay**, journaliste, directrice adjointe de la rédaction d'une chaîne radiophonique

**Mgr André Vingt-Trois** archevêque de Paris

### CHEVALIERS

- **Marie-José CARON**, Conseillère à l'AFE au Danemark
- **Denis VIALA**, Conseiller à l'AFE au Brésil

*Avec toutes les félicitations de l'équipe d'Infos Hebdo et des conseillers à l'AFE*

**Jean-Paul Boiral**, chef des agents du service général au Sénat ; 33 ans de services civils et militaires

**ORDRE NATIONAL DU MERITE**  
**Chancellerie,**  
**Ministère Affaires étrangères,**  
**Europe, Coopération, Coextérieur**

### COMMANDEUR

**Bernard Garcia**, ministre plénipotentiaire hors classe

**Galilée de Gouttes**, ancien directeur général et administrateur délégué de sociétés en Afrique de l'Ouest

### OFFICIERS

**Laurent Aublin**, ambassadeur de France en Thaïlande

**Chantal Chauvin**, consule générale adjointe à New York

**Serge Degallaix**, ambassadeur de France en Tunisie

**Jean-François Desmazières**, directeur des affaires financières au ministère

**Hervé Ladsous**, directeur d'Asie et d'Océanie au ministère

**Jean-Marie Martinel**, consul général de France à Douala (Cameroun)

### CHEVALIERS

**Marie d'Andurain**, chargé de mission au centre d'analyse et de prévision au ministère

**Bruno Aubert**, deuxième conseiller à l'ambassade de France au Maroc

**Anne Bordron**, épouse Bentaleb, permanente syndicale

**Gilles Briatta**, directeur de la coopération européenne au ministère

**Pierre Cathala**, conseiller régional de coopération et d'action culturelle pour l'Amérique centrale

**Odette Cristini**, née Rostagni, secrétaire à l'ambassade de France au Mozambique

**Marie-Claude Delahaye**, née Diruit, secrétaire de la délégation française d'un groupe au Parlement européen

**Thierry Dinand** vice-consul à l'ambassade de France à Chypre

**Caroline Dumas**, première conseillère à l'ambassade de France aux Etats-Unis

**Francis Etienne** (, Louis, Jean), directeur des systèmes d'information au ministère

**Didier Gaillot**, assistant social au consulat général de France à Tananarive (Madagascar)

**Jeanne Gonzalez**, responsable du protocole à l'ambassade de France au Mexique

**Jacqueline Grouzis**, née Dégusseau, ancienne agente administrative d'administration centrale

**Catherine Hyver**, née Pelletier, missionnaire à la direction des ressources humaines au ministère

**Philippe Janvier**, chef de bureau à la direction des ressources humaines au ministère

**Annie Javelle**, fonctionnaire, experte nationale détachée à la Commission européenne

**Jeannette Kort**, née Misura, ancienne secrétaire de chancellerie ; 44 ans de services civils

**Dominique Landre**, née Labarre, gestionnaire à la direction des systèmes d'information au ministère

**Françoise Elles**, née **Le Bail** directrice générale adjointe à la Commission européenne

**Guillaume Lemoine**, chef de cellule à la direction des systèmes d'information au ministère

**Philippe Leplat-Lebrun**, responsable du bureau du chiffre et du centre d'archives et de documentation à l'ambassade de France à Chypre

**Jean-René Liorzou**, consul adjoint, chef de chancellerie à l'ambassade de France aux Comores

**Odile Lorenz**, née Chaussebourg, ancienne agente contractuelle au ministère

**Florence Mangin**, ministre conseillère à l'ambassade de France en Italie

**Emmanuel Mannoni**, chargé de mission à la direction des affaires financières au ministère

**Françoise Michault**, consule adjointe Bruxelles

**Fadi Mohanna**, chauffeur de l'ambassadeur de France au Liban

**Christian Ottobrini**, consul adjoint à l'ambassade de France en Guinée-Bissao

**Stéphane Romatet**, chef du service des affaires immobilières au ministère

**Sylvie Travaillé**, rédactrice à la direction des systèmes d'information au ministère

**Anne Vahl** conseillère d'un groupe au Parlement européen

**François Vuillemin**, conseiller économique et commercial, chef de la mission économique à l'ambassade de France à Chypre

**Catherine Wallisky**, deuxième conseillère, conseillère de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France en Belgique

### ORDRE NATIONAL DU MERITE (Autres & Résidents à l'étranger)

#### COMMANDEUR

**Gérard Figuié**, lieutenant-colonel honoraire (Liban)

#### OFFICIERS

**Joël Bruant**, chef de cuisine et propriétaire d'un restaurant (Japon)

**Jean-Marie Lannelongue**, conseiller d'une société bancaire (Brésil)

#### CHEVALIERS

**Philippe Amé**, directeur du bureau de liaison agricole franco-égyptien

**Alain Angé**, assistant technique au Botswana

**Brigitte Bacquet**, consule honoraire (Madagascar)

**Jacques de Beauchef de Servigny**, directeur d'un cabinet d'avocats (Hongrie)

**Georges Ben Harroche**, directeur général d'une compagnie aérienne (Italie)

**Henri Benatouil**, gérant de société (Congo)

**Claude Berthelot**, ancien directeur général adjoint d'un groupe automobile (Mexique)

**Joël-Pascal Biays**, coordonnateur de l'Institut de droit des affaires internationales de l'université du Caire

**André de Bussy**, directeur général de l'Alliance française de Toronto

**Christophe Braouet**, directeur central dans une banque (Allemagne)

**Hervé Brossard**, publicitaire

**Martine Calonge**, directrice d'une école française au Mozambique

**Christiane Carat**, vice-présidente régionale d'une organisation non gouvernementale

**Jean Chung Minh**, médecin spécialiste, président d'une association

**Pierre-Paul Cochet**, membre du comité de dir. générale d'un groupe bancaire (Luxembourg)

**Marcia Cozzi Ribeiro**, directrice d'une chambre de commerce, directrice d'une organisation non gouvernementale (Brésil)

**Noëlle Delhomme**, proviseure du lycée franco-libanais Habbouche-Nabatieh (Liban)

**Jean-Paul Dubois**, directeur d'une école française au Ghana

**Pascal Eechout**, médecin (Pologne)

**François Frankel**, secrétaire de chancellerie à l'ambassade de France à Madagascar

**André Fournier**, directeur des importations d'une société de négoce en vins (Etats-Unis)

**Bernard Gourlaouen**, directeur général et administrateur de banque (Bénin)

**Anante Govindjee**, médecin (Madagascar)

**Claudine Groc**, responsable d'une association à vocation humanitaire

**Marie-Christine Guiter-Roché**, déléguée générale d'une association

**Philippe Guyot**, directeur général d'une société de services (Allemagne)

**Hassan Hachem**, conseiller spécial du Président de la République de Guinée équatoriale

**Hadi Hannouche**, directeur d'une filiale d'un groupe de travaux publics (Grèce)

**Christian Katti**, directeur d'hôpital (Syrie)

**Bernard-Olivier Kouaovi**, avocat (Niger)

**Edouard Kovac**, professeur d'éthique et d'anthropologie philosophique

**Jean-Noël Jossé**, maire, vice-président d'une communauté de communes, chargé des jumelages et des échanges de coopération

**Michel Lachaussée**, prés. de société (Japon)

**Fadia Laham**, en religion mère Agnès-Mariam de la Croix, religieuse (Syrie)

**Christian Lamarre**, président-directeur général d'un groupe pétrolier (Thaïlande)

**Eric Landrau**, directeur de société (Espagne)

**Jean Lassalas**, président d'une association

**Thierry Leclair**, responsable d'une organisation non gouvernementale humanitaire en Afrique du Sud

**Nicole Maillard**, ancienne professeure, responsable d'association caritative (Vietnam)

**Marie-Joseph Malé**, directeur général d'un groupe de transport aérien (Etats-Unis)

**Louisa Mezreb**, fondatrice d'une organisation non gouvernementale

**Michèle Marinho**, épouse Vlahos, présidente d'une association aux Etats-Unis

**Alain Martinaud-Déplat**, professeur de médecine, fondateur d'associations humanitaires

**Jean Moisson**, ancien vice-président d'une association pour la promotion de la francophonie

**Denis Palluat de Besset**, directeur général d'une société pétrolière (Koweït)

**Denis Paye**, assistant technique en Guinée équatoriale

**Mgr Pelâtre**, évêque, vicaire apostolique d'Istanbul (Turquie)

**Joël Pujol**, directeur de société (Chine)

**Pierre Roger**, homme d'affaires et négociant (Venezuela)

**Patricia Roman**, proviseure de lycée

**Jean-François Sautier**, ancien directeur de la sûreté publique de Monaco

**Alain Soulard**, ancien président d'une association

**Claude Stresser-Pean, née Gantés**, archéologue, ancienne directrice de l'Alliance française (Mexique)

**Jacques Robinet**, ancien chef de service hospitalier, président d'une association

**Jean-François Salles**, archéologue, directeur dans un institut français de recherche en Jordanie

**Anne-Marie Schlosser**, co-directrice du centre franco-vietnamien de formation à la gestion

**Sylvie Targa**, administratrice d'une société de fret ferroviaire (Italie)

**François Thiébaud**, prés. de société (Suisse)

**Henri Vacques**, anc. chef mécanicien à la brigade des sapeurs-pompiers de Monaco

**Françoise Valière**, directrice de l'Alliance française de Brasilia (Brésil)

**Hervé Vialle**, expert près la Commission européenne

**Florence Villiers**, gérante de restaurant (Pakistan)

**Marc Vrecko**, prés. de société (Corée du Sud)

**Robert Vernet**, enseignant, archéologue

**Ariel de Vidas**, chercheur au centre d'études mexicaines et centre-américaines au Mexique

**Nicole Welmond**, vice-présidente d'une association aux Etats-Unis



# MOUVEMENTS DIPLOMATIQUES ET NOMINATIONS

## Nominations au Gouvernement

### Elysée

**Delphine BORIONE**, conseillère technique à la cellule diplomatique de l'Elysée.

**Marie-Claire CARREGE-GEE** secrétaire général adjoint de l'Elysée.

**Edouard GUILLAUD** chef d'Etat-major particulier du Président de la République.

**Hugues MORET**, conseiller technique, porte-parole adjoint à la présidence de la République.

### Gouvernement

**Damien LORAS**, conseiller au cabinet du ministre des Affaires étrangères.

**Jean-Baptiste MARIN-LAMELLET**, chef de cabinet du ministre de l'Eco., des Fin. et de l'Industrie.

**Stanislas POTTIER**, directeur de cabinet de la ministre déléguée au Commerce extérieur.

**Jacques STURM**, conseiller diplomatique au cabinet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

## Nominations au Quai

**Gérard ARAUD**, directeur des affaires politiques et de sécurité du MAE.

**Jean-Pierre BERCOT** haut fonctionnaire de défense auprès du MAE

**Martin BRIENS**, Directeur adjoint du Centre d'analyse et de prévision au Quai d'Orsay.

**Véronique BUJON-BARRE**, Dir. gen. adj. des affaires pol. et de sécurité du MAE.

**Philippe GUERIN**, chef de la mission d'action sociale à la direction des Ressources humaines.

**Jean-Marie METZGER**, promu Ministre Conseiller pour les affaires économiques.

**Serge TOMASI**, Conseiller financier pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Océan indien.

**Jean-Claude SCHLUMBERGER**, Inspecteur des affaires étrangères.

**Caroline MALAUSSENA**, chef de la mission « Entreprises » à la dir. des affaires éco. et fin.

**Jean MANDELSON**, directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères.

**Daniel PARFAIT**, renouvelé au poste de directeur des Amériques et des Caraïbes.

**Michel RAINERI**, Sous-directeur des personnels à la DRH au quai d'Orsay.

## Nominations Ambassades

**Elisabeth BARBIER**, ambassadrice au Kenya.  
**Frédéric Baleine du Laurens**, ambassadeur en Argentine.

**Bernard BAJOLET**, ambassadeur en Algérie.  
**Catherine BOIVINEAU** serait nommée ambassadeur en Indonésie.

**Jean-François Bouffandeau**, ambassadeur au Kiribati.

**Patrick Boursin**, ambassadeur en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Pierre BUHLER**, ambassadeur à Singapour.

**Jean-Michel CASA**, ambassadeur en Israël.

**Jean-François CASABONNE-MASONNAVE** Ministre conseiller à Tunis

**Alain COUANON**, ambassadeur en Kazakhstan.

**Henri CUNY**, ambassadeur en Slovaquie.

**Michel DUCLOS**, ambassadeur en Syrie.

**Philippe FAVRE**, ambassadeur délégué aux investissements internationaux.

**Bruno FOUCHER**, ambassadeur au Tchad

**Charles FRIES**, ambassadeur en République tchèque.

**Denis GAUER** serait nommé ambassadeur en Jordanie.

**Gilles GAUTHIER**, ambassadeur au Yémen.

**Chantal GHAISNE de BOURMONT**, ambassadeur en Slovaquie.

**Jean-François GIRAULT**, ambassadeur en Irak.

**Denis GAUER**, ambassadeur en Jordanie

**François Goldblatt**, ambassadeur au Burkina Faso

**Gabriel JUGNET**, Ambassadeur au Zimbabwe.

**Daniel LABROSSE**, ambassadeur en Estonie.

**Hervé LADSOUS**, ambassadeur en Chine.

**Hadelin de LA TOUR DU PIN** ambassadeur au Venezuela

**Stanislas LEFEBVRE de LABOULAYE**, ambassadeur à Moscou

**Didier Lopinot**, ambassadeur en Equateur.

**Michel LUMMAUX**, ambassadeur au Sri Lanka

**Mireille Musso**, ambassadrice au Bélarus.

**Nicolas NORMAND**, Ambassadeur au Congo.

**Jean-François PAROT**, ambassadeur en Guinée-Bissau.

**Olivier Pelen**, ambassadeur au Tadjikistan.

**Denis PIETTON**, ambassadeur en Afrique du Sud et au Lesotho.

**Antoine POUILLEUTE**, nommé ambassadeur au Brésil.

**Michèle SAUTERAUD**, ambassadeur à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès.

**Georges Serre**, ambassadeur au Cameroun.

**Antoine Sivan**, ambassadeur au Qatar.

**Serge Smessow**, ambassadeur en Arménie

**Antoine POUILLIEUTE**, ambassadeur au Brésil.

**François RIVASSEAU**, ministre Conseiller à Washington.

**Bernard VALERO**, ambassadeur en Macédoine

**Le contre-amiral Yann TANGUY** devient attaché de défense près l'ambassade de France à Londres.

#### Nominations Consulats et Postes

**Michel AUBRY**, consul général de France à Saint-Pétersbourg.

**Laurence AUER**, premier conseiller, coopération et action culturelle, directeur de l'Institut à Londres.

**Philippe BARBRY**, Consul général à Porto.

**Véronique BRUMEAUX**, consul général à Beyrouth.

**François COUSIN**, consul général de France à Naples.

**Jean-Michel DESPAX**, consul général à Milan.

**Martine Gambard-Trebucien**, consul général à Madrid.

**Bertrand LAVEZZARI**, consul général à Fès.

**Jean-Claude LENOIR**, Consul général à Recife.

**Jean-Baptiste Main de Boissiere**, consul général à Chicago.

**Bernard MAIZERET**, premier conseiller à Montevideo.

**Lionel Majesté-Larrouy**, consul général de France à Sydney.

**Julien PERRIER**, Consul général à Agadir.

**Dominique PIN**, Consul général à Madrid.

**Cyril PORTALEZ**, attaché agricole à Londres.

**Jean-Louis SABATIE**, consul général à Séville.

**Michel Seguy**, consul général de France à Yaoundé.

#### Missions économiques

**Arnaud LERETOUR**, chef de la mission économique à Düsseldorf.

**Jean-François MICHEL**, conseiller économique à Madrid.

#### Nominations Organismes européens et internationaux

**Le général BENTEGEAT**, Président du comité militaire de l'Union européenne qui regroupe les états-majors des pays membres.

**Joël BOUTROUE**, représentant spécial adjoint de la mission des NU pour la stabilisation en Haïti.

**Le Dr. Margaret CHAN**, Directeur général de l'OMS

**Jean-Paul COSTA**, élu à la présidence de la Cour européenne des droits de l'Homme.

**Philippe COSTE**, Conseiller en charge de l'Asie à la Représentation de la France auprès de l'UE.

**Jean GUEGUINOU**, président de la section française du Conseil franco-britannique.

**Christophe GUILHOU**, 1er cons. à la Mission perm. de la France auprès de l'Office des NU à Genève.

**Hervé JOUANJEAN**, secrétaire général adjoint de la Commission européenne.

**Jean-Pierre LACROIX**, Représentant permanent adj. de la France auprès des NU à New York.

**Noëlle LENOIR** se verrait confier une mission sur le statut de société européenne.

**Josette SHEERAN SHINER**, nommée à la tête du Programme alimentaire mondial.

**Valéry TURCEY**, Conseiller juridique à la représentation permanente auprès de l'ONU à Vienne

**Suzanne VAN COESTER**, adjointe au ministre conseiller chargé des questions de politiques commerciales à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

#### Nominations diverses

##### Parlement

**Claire BRESARD**, directrice adjointe du service ressources humaines et de la formation au Sénat.

**Jean-patrick COURTOIS**, sénateur UMP, chargé par Nicolas SARKOZY d'une réflexion sur l'enregistrement audiovisuel des gardes à vue.

##### Politique et administratif

**Jean-Luc ALLAVENA**, a quitté la direction du cabinet du Prince Albert II de Monaco.

**René ANDRÉ**, Pt d'UbiFrance, conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes.

**Jean CADET**, (Amb. à Moscou) conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes.

**Michel CAMDESSUS**, Président de l'Observatoire de la Micro-finance à la Banque de France.

**Gilles CARASSO**, secrétaire général du Haut Conseil de la coopération internationale.

**Bernard de FAUBOURNET de MONTFERRAND**, nommé conseiller diplomatique du Gouvernement

**Bernard GARCIA**, conseiller diplomatique du Gouvernement pour une période d'un an renouvelable.

**Henri GUAINO**, Conseiller maître à la Cour des comptes au tour extérieur.

**Yves KODDERITZSCH**, président du Haut Conseil des réfugiés.

**Serge LASVIGNES**, succède à Jean-Marc SAUVE comme secrétaire général du Gouvernement.

**Laurent LE MERLE**, Procureur général près la Cour d'appel de Paris.

**Yvette NICOLAS**, élue nouvelle Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France.

**Philippe ORLIANGE**, adjoint au directeur Méditerranée- Proche Orient de l'AFD.

**Dominique PERREAU**, maintenu dans les fonctions de conseiller diplomatique du Gouvernement, pour une période d'un an renouvelable, à compter du 3 novembre 2006.

**Jean-Marc SAUVE**, Vice-Président du Conseil d'Etat. Il succède à Renaud DENOIX de SAINT MARC.

**Jean-Ludovic SILICANI**, Président du Conseil d'Administration de la Réunion des musées nationaux.

**Laurent VALLEE**, conseiller technique « questions institutionnelles » au cabinet du secrétaire général du Gouvernement.

### ***Défense***

**Le général d'armée Jean-Louis GEORGELIN**, nommé chef d'état-major des armées.

**André Claude LACOSTE**, Président de la nouvelle autorité de sûreté nucléaire

**Michel MIRAILLET**, conseiller des affaires étrangères hors classe, est nommé directeur des affaires internationales et stratégiques au Secrétariat général de la défense nationale

### ***Economie***

**René ANDRE**, est reconduit à la présidence du conseil d'Administration d'UBIFRANCE.

**Fabrice BREGIER**, Directeur général délégué d'Airbus.

**Pierre GADONNEIX, PDG d'EDF**, présidera le Conseil mondial de l'énergie.

**Christian STREIFF**, PDG de PSA Peugeot-Citroën

### **Distinction**

Le Premier ministre luxembourgeois **Jean-Claude JUNCKER** a été élu à l'Académie des Sciences morales et politiques au fauteuil de Léopold Sédar SENGHOR.

**Philippe GUELLUY**, élevé à la dignité d'ambassadeur de France.

**Claude MARTIN**, ambassadeur en Allemagne, est élevé à la dignité d'ambassadeur de France.

### **Remise de décoration à des membres de l'Assemblée des Français de l'Etranger**

**Jean-Louis de QUELEN**, Conseiller pour l'Afrique du sud, a reçu les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur des mains de Brigitte GIRARDIN, ministre de la coopération.

**Emmanuel MARCILLACY**, Conseiller pour le Canada et **Jean-Charles PRETET**, Conseiller pour le Sénégal, se sont vus remettre les insignes de chevalier dans l'ordre du mérite par Mme GIRARDIN.

**Bruno DELL'AQUILA**, Conseiller élu pour Djibouti s'est vu remettre les insignes de chevalier dans l'Ordre national du Mérite par le Sénateur del PICCHIA.

### **Mariage**

**Cécile CHARD et Charles TOMBAREL**, ancien Conseiller élu pour la Grande-Bretagne à l'Assemblée des Français de l'étranger.

### **Assemblée des Français de l'étranger**

**Prochaine session plénière :**  
12 au 17 mars 2007

### **R.F.E. Info**

Editeur : **Robert Denis del Picchia**

avec la collaboration

d'**Olivia Richard**

et de **Laurence de Saint-Sernin**

**Copyright** : Robert del PICCHIA

**Editeur** : Robert del PICCHIA.

**Clause de non responsabilité** :

Le Sénateur Robert del PICCHIA s'efforce de diffuser des informations équilibrées, exactes et à jour mais sans garantie.

Les informations contenues dans R.F.E. *Info* ne sont données qu'à titre indicatif.

La responsabilité ne peut être engagée sur la seule base des informations dispensées dans cette publication.